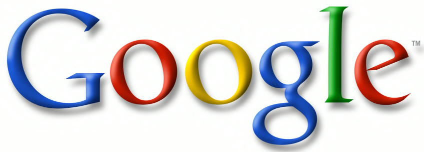

Google






THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA VERITAS
1817

PAUL VERGNET

Joseph Caillaux



PARIS
LA RENAISSANCE DU LIVRE
78, Boulevard Saint-Michel, 78

Joseph Caillaux

Joseph Caillaux

DU MÊME AUTEUR

A LA RENAISSANCE DU LIVRE

La France en danger. *L'Œuvre des Pangermanistes, ce qu'ils sont, ce qu'ils peuvent, ce qu'ils veulent.* (Octobre 1913). 1 volume........................ 3 fr. 50

La France héroïque (1914-19...).................... 1 franc.

Pour paraître prochainement :

L'affaire Caillaux. 1 volume.

PAUL VERGNET

Joseph Caillaux



PARIS
LA RENAISSANCE DU LIVRE
78, **Boulevard Saint-Michel,** 78

Joseph Caillaux

Pour parler de M. Joseph Caillaux, dont la personnalité forte et vraiment caractéristique surexcitait en lui les curiosités du philosophe, de l'historien et du poète lyrique plus encore que l'intérêt passionné de l'homme politique, Jean Jaurès évoquait successivement Shakespeare, Machiavel et Balzac. Mais ce jugement remonte à des années déjà lointaines. La physionomie de M. Joseph Caillaux a, depuis lors, continué de s'affirmer avec un tel éclat et une telle vigueur, que l'on se demande quels termes de comparaison rechercherait aujourd'hui l'imagination de Jaurès, s'il n'était lui-même disparu tragiquement de la scène.

Nous avons eu tort de croire trop longtemps que nous vivions des jours prosaïques et médiocres, découronnés d'imprévu et de pittoresque et jusque de ce romantisme qui donnait du prix à la vie de nos grands-pères. Même pour ceux d'entre nous qui ont manqué l'occasion de voir la guerre de 1870 et la Commune de 1871, l'existence fut, après tout, assez prodigue de spectacles rares et de sensations aiguës dans les années qui ont précédé l'immense et formidable conflagration déchaînée sur le monde par la

malfaisance pangermaniste. Mais c'est le plus souvent à distance, dans le recul du temps, que l'on se rend compte enfin de l'intérêt prodigieux que présentent les événements dont on a été témoin. L'effervescence boulangiste avec ses paysages d'émeute, les jours troubles et tragiques du Panama, la tourmente frénétique du dreyfusisme, nous avons vu cela, nous l'avons vécu. Nous avons avancé dans la vie par un chemin tout éclaboussé de sang où nos pas heurtaient soudain des cadavres énigmatiques : le baron de Reinach, Carnot, Félix Faure, le préfet Barrême, le lieutenant-colonel Henry, Syveton, Jaurès, Calmette, Almereyda. Nous avons côtoyé ou traversé des tragédies extraordinaires sans presque y prendre garde, ou du moins sans nous rendre compte, sur-le-champ, de la qualité de leur pathétique. Et voici qu'il nous devient enfin sensible quand il appartient déjà au passé.

N'attendons pas que son destin soit achevé pour apprécier à sa mesure l'étonnante personnalité de M. Joseph Caillaux. L'ombre, qui s'en emparera un jour, effacera inévitablement plus d'un trait que nous pouvons fixer avec exactitude tandis que l'homme agit et s'agite parmi nous. Et quel homme ! Homme d'affaires, homme à femmes, homme de parti, excessif et hasardeux en tout ce qu'il entreprend : finance, amour, politique. Il faut que la postérité voie, tel que nous l'avons vu, ce don Juan chauve, ce grand argentier, insolent comme un

fermier général d'ancien régime, qui, les pouces aux entournures du beau gilet de satin, s'offrait aux acclamations de la Montagne révolutionnaire en même temps qu'aux suffrages des élégantes assidues des tribunes réservées du Palais-Bourbon. Admettrait-on plus tard, si nous n'en fournissions dès aujourd'hui les preuves, que l'audace de ce politicien extraordinairement impopulaire s'accroissait sans cesse avec son impopularité et qu'il pérorait du même ton de défi devant des juges pour revendiquer la complicité morale d'un crime, que devant une assemblée parlementaire pour y définir sa conception toute personnelle du patriotisme en temps de guerre? Luttes ardentes, triomphes, scandales, ascensions, chutes soudaines dans la boue et dans le sang, adultères, divorces, mariages, procès, discours, plaidoiries, polémiques, nul repos. Au total, M. Joseph Caillaux ne compose-t-il pas une physionomie essentiellement représentative du politicien moderne, politicien d'exceptionnelle envergure qui laisse bien loin derrière lui les pâles ombres de Numa Roumestan, de Rabagas ou d'Eugène Rougon, péniblement animées par l'invention des écrivains? Que de mal se sont donné Alphonse Daudet, Sardou, Émile Zola pour camper dans la fiction un personnage falot que M. Joseph Caillaux joue dans la réalité avec une maîtrise de moyens, une constance de volonté et un déploiement d'arrogances élégantes dont il est bien vrai, décidément — quoi qu'en ait pu penser Jaurès

— que le génie même d'un Shakespeare ou d'un Balzac ne se fussent jamais avisé.

Dans notre dessein de mettre en son plein relief cette physionomie si particulière, nous nous garderons donc bien de la défigurer. Rien ne saurait mieux concourir à l'impression qui doit résulter de cet ouvrage que de montrer M. Joseph Caillaux peint en quelque sorte par lui-même, c'est-à-dire par ses actes, au cours d'une des carrières les plus mouvementées et les plus remplies qui se soient produites sous la troisième République. Et c'est pourquoi on ne trouvera ici ni le ton, ni les méthodes du pamphlet, mais seulement un exposé biographique, documenté avec soin aux sources les plus sûres, et, d'ailleurs, presque uniquement composé de faits et de textes qui appartiennent à l'Histoire contemporaine. Notre prétention est de faire œuvre d'historien.

Honnêtement, nous devons ajouter que si notre pensée est fort éloignée de concourir à la bataille des partis dans un moment où le sort de la France se trouve en suspens devant l'ennemi commun des Français, nous accepterons cependant volontiers que ce tableau véridique des mœurs politiques personnifiées par un politicien-type en fasse mieux voir le scandale et le péril et contribue à en limiter la contagion. Un tel résultat nous assurerait, en effet, d'avoir utilement travaillé à l'assainissement nécessaire de la Démocratie et à l'avènement d'une République plus proche du noble idéal républicain.

LES ORIGINES

« Le présent, a dit justement Renan, est plein du passé... »
JOSEPH CAILLAUX. (Discours aux électeurs de Mamers, 1er février 1914.)

M. Taine nous a appris que, pour bien connaître un homme, il faut l'étudier dans son milieu, autant que dans ses actes — et dans ses origines aussi attentivement que dans le cours de sa vie. Étudions donc tout d'abord M. Joseph Caillaux dans ses origines.

Au demeurant, ce n'est pas par hasard que M. Caillaux reçut, au jour de son baptême, ce prénom de Joseph. Son père, en le lui donnant, a voué l'enfant qui venait de lui naître (1) au souvenir de l'aïeul qui fut le premier artisan de la fortune de sa famille. Tout naturellement il confiait à l'aîné de sa lignée la mission de relever et de porter à son tour aussi loin que possible une vieille tradition familiale d'activité industrieuse et d'arrivisme entreprenant, supérieurs à toutes les fluctuations de la vie.

On verra comment l'homme s'est acquitté de la

(1) M. Joseph-Marie-Auguste Caillaux est né au Mans le 30 mars 1863.

mission confiée à l'enfant. Mais, auparavant, il ne sera pas sans intérêt de montrer que, par une singulière ironie du sort — à moins que ce ne soit par le jeu naturel des lois de l'atavisme — des points de comparaison peuvent s'établir sans effort entre « l'ancêtre » et son arrière-petit-fils.

Joseph Caillaux « l'ancêtre » naquit le 5 mars 1756, au hameau de Genonville, dépendant de la commune de Voves qui, sous le « Bien-Aimé », dépendait elle-même du comté de Chartres. Cette partie de la Beauce se trouve aujourd'hui comprise dans les limites du département d'Eure-et-Loir (arrondissement de Châteaudun).

Les Cailleaux ou Caillaux (on sait que l'orthographe des noms, en ce temps-là, était assez imprécise) se succédaient de père en fils devant un établi de menuisier-charpentier. Mais il advint que le jeune Joseph Caillaux, dernier-né d'une famille de six enfants, ne se sentait pas d'humeur à travailler le bois. Sol par sol, tout en apprenant d'un brave prêtre du voisinage les rudiments de latin nécessaires pour prétendre à la basoche, il économisa, sur son salaire d'apprenti et de clerc, le prix d'achat d'une étude de notaire. A vingt-trois ans, ce jeune « débrouillard » était notaire à Sancheville, à trois lieues de Voves, et, en même temps, prévôt, c'est-à-dire lieutenant de justice pour le compte du seigneur du lieu, le marquis de Larochebousseau — un nom qu'il convient de retenir pour l'intelligence de ce récit.

Mais ses fonctions de prévôt qui faisaient de lui un suppôt du droit féodal n'empêchaient nullement cet homme si avisé de flairer où soufflait le vent. En même temps qu'il faisait les affaires de l'aristocratie des environs de façon assez heureuse et assez habile pour grossir bien vite son maigre pécule de tabellion de village, il se mettait à l'abri du contre-coup des événements proches en « donnant » ouvertement dans les idées nouvelles. Lors de la convocation des États généraux, il joua un rôle actif dans les réunions du tiers et ce fut, en grande partie, grâce à son intervention, que fut élu un de ses amis d'enfance, Jérôme Pétion, le « beau Pétion » dont Paris devait faire son idole, pour le vouer ensuite, sans pitié, à la déroute tragique de la Gironde.

La Révolution, d'ailleurs, fut profitable au prévôt seigneurial. Elle lui racheta sa charge en même temps qu'elle l'indemnisait largement pour la suppression de son étude de notaire. Pétion, qui était alors président de la Convention, prit soin, sans nul doute, des intérêts de son grand électeur. Car la reconnaissance, Dieu merci, est une vertu de tous les temps...

Voici donc Joseph Caillaux en possession d'un avoir personnel auquel s'ajoute la dot de sa femme, née Marie-Victoire-Mélanie Lefebvre et fille d'un marchand-épicier de Chartres établi rue de la Poële-Percée (1). Quel usage va-t-il faire de cet argent?

(1) Dans le dossier de Pétion constitué par le Comité de Sûreté générale et qui est aux Archives nationales, on trouve des lettres

Pour un tel homme la spéculation sur les biens nationaux n'était-elle pas indiquée? Il s'associe d'abord avec un nommé Paillard, puis s'en débarrasse et opère seul. Il achète, il revend. Mais vient la Terreur, le régime des suspects. Pétion, d'ailleurs, n'est plus là pour le protéger. Joseph Caillaux sent la nécessité de donner à son industrie, qui s'étend de plus en plus à toutes sortes d'affaires et de trafics, une façade, un paravent. Il reprend ostensiblement la boutique d'épicerie de ses beaux-parents, à Chartres. Sa femme est au comptoir, tandis que lui, dans l'arrière-boutique, reçoit les visiteurs initiés et tient registre des opérations en cours, des sommes prêtées, des mouvements de fonds et des rentrées d'intérêts...

L'ancien notaire est âpre au gain, mais il rend des services, car son civisme n'est pas si sot que de mépriser l'argent des aristocrates exilés ou pourchassés dont il traite les affaires en sous-main. Même il les cache chez lui, à l'occasion. C'est ainsi qu'il abrite, un temps, dans sa cave, le marquis de Larochebousseau, son ancien seigneur. Par malheur, ce gentilhomme s'ennuya dans la cave de l'épicier qu'il

signées: « Veuve Pétion, née Lefebvre ». La femme de Pétion était-elle donc parente de la femme de Joseph Caillaux? On peut l'admettre d'autant plus aisément que le couple Pétion possédait à Chartres, place du Marché-Neuf, une maison qui, après la mort tragique du conventionnel, fut vendue aux enchères comme « bien national » au prix de 13 350 livres. Cependant — l'acte d'adjudication l'atteste — elle ne fut pas rachetée par Joseph Caillaux, encore qu'il spéculât beaucoup sur les biens nationaux. Peut-être l'estimait-il d'un trop mince rapport..

se faisait d'ailleurs scrupule de compromettre. Il s'en alla donc, un beau jour, se faire sottement prendre et guillotiner à Paris. Mais il eut la consolation suprême, avant de mourir, de pouvoir révéler à son ancien prévôt, accouru de Chartres pour le visiter à la Conciergerie, l'emplacement exact d'une cachette où il avait déposé les débris de sa fortune.

« C'est pour mes enfants ! » avait dit M. de Larochebousseau. Et Joseph Caillaux, qui était un terrible homme d'affaires, mais non point, à ce qu'il semble, totalement dénué de scrupules, s'employa, après le 9 thermidor, à mettre les enfants de M. de Larochebousseau en possession de la fortune de leur père.

Telle est, du moins, la version qui résulte d'une déclaration publique appuyée du témoignage des héritiers du marquis de Larochebousseau, que publia en 1801 Joseph Caillaux, en réponse à la suspicion générale provoquée par le développement insolite de sa fortune.

En voici le texte conservé à la bibliothèque de Chartres :

Je suis père d'une nombreuse famille. J'ai senti de bonne heure l'obligation que ce titre m'imposait. Je me suis livré à des spéculations honnêtes et légales. Le succès a couronné mes travaux et mes enfants ne me demanderont pas en vain une éducation soignée et une existence qui puisse les mettre à l'abri de l'indigence. Tel était mon devoir ; je l'ai rempli. Ce succès a éveillé l'envie. La malveillance débite que ma fortune est

fondée sur des actes d'improbité. On m'impute d'avoir nié et retenu un dépôt à la famille Larochebousseau. On m'impute d'être son débiteur de quarante mille francs. La calomnie atteste que la mésintelligence règne entre elle et moi. Que mes concitoyens lisent les lettres que j'ai reçues de tous les membres qui la composent. Ils y verront tracés avec les caractères de la vérité la moins équivoque, et le démenti de ces bruits atroces, méchamment imaginés pour me perdre, et les sentiments de la reconnaissance la plus vive. Dans quelle erreur se sont jetés ces calomniateurs infâmes qui s'enveloppent du vil et honteux manteau de l'anonyme ! (*sic*). Ils indiquent pour mes ennemis ceux que j'ai sans cesse obligés avec courage, intérêt et délicatesse depuis l'origine de la Révolution ! Les preuves de gratitude méritées que je reçois de cette famille et que je place sous les yeux de mes concitoyens suffisent sans doute pour couvrir du mépris public les ennemis cachés qui me poursuivent et pour me conserver tous les sentiments d'honneur et de probité auxquels j'ai droit de prétendre et qui me sont dus.

JOSEPH CAILLAUX,
Marchand épicier à Chartres,
ex-notaire et prévôt de Sancheville.

A ce plaidoyer étaient jointes trois lettres des héritiers du marquis de Larochebousseau qui, effectivement, accordaient à l'homme d'affaires de leur famille un chaleureux certificat d'honnêteté.

C'était la première fois qu'un membre de la lignée des Caillaux se voyait en posture d'accusé devant l'opinion publique et dans l'obligation de se justifier. Ce ne devait pas être la dernière.

Joseph Caillaux « l'ancêtre » s'en tira, pour son compte, assez bien, puisqu'il figura durant quelques mois parmi les « officiers municipaux » de Chartres. Il sut utiliser, par la suite, cette consécration de l'écharpe officielle pour négocier, avec les autorités impériales, la création à son profit d'une charge d'avoué près le tribunal de Chartres, en suite de quoi il abandonna, enfin, ostensiblement l'épicerie.

Il s'éteignit, sagement rallié aux Bourbons, en l'an 1820, non sans avoir, à temps, fructueusement revendu son étude d'avoué. Ainsi il put, après une longue vie tout entière employée « à des spéculations honnêtes et légales », laisser à ses dix enfants — d'ailleurs tous bien et dûment pourvus — une énorme fortune à se partager. Ses paroles testamentaires, cependant, furent amères. Il était contraint de renoncer aux biens de ce monde dans un temps où tous ceux qui avaient eu, en des circonstances difficiles et dangereuses, l'occasion d'obliger les émigrés et de servir leurs intérêts — fût-ce à intérêts composés, — prétendaient tirer traite sur leur gratitude. Joseph Caillaux mourut indigné de n'être pas aussi riche que la reconnaissance l'eût dû faire. « Ne rendez jamais service aux nobles, dit-il à ses enfants, ce sont des ingrats. » Ainsi finit ce ploutocrate sur des propos de démagogue.

On possède le portrait de Joseph Caillaux « l'ancêtre ». A la perruque près, l'arrière-grand-père et l'arrière-petit-fils se ressemblent étonnamment. Et,

d'ailleurs, sous sa perruque l'ancêtre était peut-être chauve.

* * *

Le fils aîné de Joseph Caillaux, prénommé Joseph-Lubin-Hippolyte, habita d'abord la maison paternelle, rue Saint-Pierre, à Chartres, tout en remplissant avec exactitude, mais sans éclat, les fonctions de substitut au tribunal. Un froissement d'amour-propre, qui, au surplus, se rattachait à une question d'intérêt, l'amena à donner sa démission de magistrat. Il voulait être procureur à Chartres, son pays, et non pas ailleurs, loin des propriétés qu'il savait gérer avec profit. Comme on lui refusait cet avancement sur place, il se piqua, remit sa démission et, de dépit, s'expatria volontairement à Orléans où il acheta une étude d'avoué. Il revint, d'ailleurs, plus tard à Chartres.

Cet homme heureux n'eut pas d'autre histoire. Dans la lignée des Caillaux il fait figure de personnage intermédiaire sans relief précis ni couleur bien marquée. Ce fut simplement un riche notaire de province, correct et guindé dans sa haute cravate.

Il eut trois fils : l'aîné, Alfred, passa par l'École polytechnique et devint ingénieur des mines; le second, Eugène, n'est autre que le père de M. Joseph Caillaux ; le troisième, Adrien, est mort à l'assaut de Malakoff : il était officier d'infanterie.

*
* *

Nous parlerons assez longuement de M. Eugène Caillaux. Outre qu'il fut un personnage considérable : député, sénateur, deux fois ministre, on ne saurait oublier l'influence que dût avoir sur la formation de l'esprit et du caractère de M. Joseph Caillaux le spectacle plein d'enseignements que développaient sous ses yeux les événements politiques auxquels son père se trouvait mêlé.

La carrière de M. Eugène Caillaux fut, en effet, particulièrement tourmentée.

A sa sortie de l'Ecole polytechnique, il débuta dans le département de la Sarthe, à Laval et au Mans, comme ingénieur des Ponts et Chaussées. En 1870, il était au Mans quand les Prussiens occupèrent la ville. On dut, paraît-il, à l'habileté de ses interventions quelque adoucissement dans les exigences des envahisseurs. Il avait, d'ailleurs, dirigé dans le département d'importants travaux d'utilité publique et s'était acquis, à ce titre, la gratitude des populations. Déjà il était conseiller municipal du Mans. On porta son nom sur la liste républicaine aux élections à l'Assemblée nationale et il fut élu député par 50,508 voix, le sixième sur neuf.

Car il faisait alors profession d'être républicain et, comme tel, il prit place au centre gauche de l'Assemblée. Mais presque aussitôt ses convictions commen-

cèrent de chanceler. La coalition des droites, ayant nettement pris position contre Thiers, s'efforçait de détacher de la gauche quelques voix d'appoint qui lui étaient indispensables dans une assemblée divisée en deux fractions numériquement équivalentes. Un moment vint où le groupe Target, composé de quatorze « toupies hollandaises » qui oscillaient entre les deux tendances, put décider à son gré du sort de la France, et l'orienter vers une consolidation de la République avec Thiers, ou l'engager délibérément sur le chemin qui mène aux restaurations monarchiques. Finalement le groupe Target — dont faisait partie M. Caillaux — se prononça pour la droite.

Sous le coup de grâce de ce « peloton d'exécution » — ainsi qu'on l'appela alors — M. Thiers tomba. Pour M. Caillaux le sort en était jeté : il était désormais associé à la fortune du parti qui allait tenter de barrer la route aux républicains. Au jeu de la politique, il avait « misé » à droite.

Tout d'abord le rusé Beauceron put croire que c'était le bon jeu et le plus profitable. Un jour de mai 1874 il eut la fierté de télégraphier à Mme Caillaux, alors en villégiature avec ses enfants au Mans, dans la maison familiale de la rue Auvray, que le général de Cissey, chargé par le maréchal de Mac-Mahon de former un nouveau cabinet, lui réservait le portefeuille des Travaux publics. Mme Caillaux crut bon devant ses enfants — et sans doute spécialement à l'intention de son fils Joseph dont la modestie n'était

pas la vertu dominante — de manifester quelque hésitation elle parla même de déconseiller l'acceptation et rédigea un télégramme en ce sens. Et Joseph, en effet, se récria et n'eut de repos qu'il ne se fût assuré que le télégramme n'était pas parti. On se mit quasi triomphalement en route pour Versailles. Joseph laissait éclater son orgueil et sa joie d'habiter désormais le palais de Louis XIV.

— Moi aussi, disait-il, je serai ministre comme papa.

Mme Caillaux grondait en souriant :

— Joseph, prends garde, ton orgueil te jouera de mauvais tours.

M. Eugène Caillaux conserva son portefeuille dans le cabinet Buffet. Il vota, avec la plus grande partie de la droite, la constitution bâtarde de 1875, mais ensuite, passant de la Chambre au Sénat, il prit franchement place dans le groupe royaliste de la Haute-Assemblée et s'associa désormais sans réserves à tous les actes de la politique du maréchal de Mac-Mahon.

Cela lui valut le portefeuille des Finances dans le cabinet de Broglie-Fourtou, le cabinet du 16 mai composé « d'hommes sûrs » qui devaient tout tenter, notamment par l'épuration administrative et la dissolution de la Chambre, pour briser la poussée républicaine. Dernier et vain effort. Battu aux élections générales d'octobre 1877, le gouvernement démissionna le 20 novembre. Et le maréchal de Mac-

Mahon lui-même dut bientôt se retirer. Les républicains triomphaient. M. Eugène Caillaux avait perdu la partie en « misant » sur le mauvais tableau.

Son fils devait retenir la leçon.

En attendant M. Eugène Caillaux paya durement sa malchance. Une longue suite de vicissitudes lui fut infligée par la rancune tenace de ses adversaires victorieux.

Et l'on vit — comme si quelque fatalité s'acharnait sur cette famille pour la contraindre, de génération en génération, aux justifications publiques — on vit M. Eugène Caillaux, de même que son grand-père jadis et plus tard son fils, contraint de faire face à ceux qui appelaient sur lui la vindicte des lois.

Le 12 novembre 1877, M. Albert Grévy avait déposé à la Chambre une demande de mise en accusation des ministres du 16 mai. Une commission fut chargée de mener sur leurs agissements une enquête complète. Dès la fin de décembre, le rapport de M. Henri Brisson était prêt. Il concluait nettement aux poursuites. M. Eugène Caillaux demeura, avec tous ses collègues, sous le coup de cette menace jusqu'au 13 mars 1879. Ce jour-là, enfin, la Chambre discuta les conclusions du rapport Brisson. Un républicain modéré, M. Léon Renault, prêcha, dans un très noble discours, l'oubli du passé, la générosité, la réconciliation. Thèse que soutint également le président du conseil Waddington, et que combattirent avec véhémence Charles Floquet et le rapporteur

Henri Brisson. Il y avait eu, disaient-ils, complot, conspiration contre la République et, par conséquent, trahison. Pour de moindres crimes, les ministres de Charles X avaient été condamnés à la détention perpétuelle... M. Eugène Caillaux ne respira qu'en apprenant que la Chambre avait finalement refusé, par 317 voix contre 159, d'approuver les conclusions du rapport Brisson.

En revanche, il est vrai, la Chambre vota, par 217 voix contre 135, un ordre du jour de flétrissure qui fut affiché dans toutes les communes de France. On y lisait que les ministres du 16 mai « ont, par leur coupable entreprise contre la République, trahi le gouvernement qu'ils servaient ; foulé aux pieds les lois et les libertés publiques, ne reculant, après avoir conduit la France à la veille de la guerre civile, que devant l'indignation et les viriles résolutions du pays ».

Il est aujourd'hui assez piquant d'observer que M. Clemenceau, qui avait, comme député, voté la mise en accusation demandée par M. Henri Brisson, refusa de voter la flétrissure. Il proposa même, à titre de protestation, l'ordre du jour pur et simple qui fut repoussé. Déjà, en ce temps-là, M. Clemenceau n'était pas partisan des sanctions platoniques...

M. Clemenceau, d'ailleurs, et avec lui la gauche républicaine, devaient trouver bientôt l'occasion d'exercer de nouveau des représailles sans merci contre un ancien ministre du 16 mai — qui n'était autre que M. Eugène Caillaux.

Voici l'histoire. Elle est aujourd'hui bien oubliée, car on oublie vite en France.

Le 11 mai 1875, M. Eugène Caillaux, en qualité de ministre des Travaux publics, déposait sur le bureau de la Chambre un « projet de loi relatif à l'achèvement du Pavillon de Marsan et à l'installation de la Cour des Comptes ».

Un mois plus tard, le projet venait en discussion et M. Caillaux précisait en ces termes la destination du crédit demandé : « Pour réinstaller la Cour des Comptes dans l'emplacement qu'elle occupait autrefois au quai d'Orsay, il y aurait à dépenser 8 millions de francs, d'après l'estimation de nos architectes, tandis qu'au prix de 2 500 000 francs seulement nous pourrons, en moins de temps, achever les travaux du Pavillon de Marsan et y installer la Cour des Comptes dans d'excellentes conditions ». C'était net et clair. Le ministre demandait 2 500 000 francs pour *achever* les travaux de reconstruction du Pavillon de Marsan détruit par la Commune. Ces 2 500 000 francs devaient compléter un premier crédit de 4 millions antérieurement voté par la Chambre pour le même objet.

Or, trois ans plus tard, — M. Eugène Caillaux n'était plus à cette époque que simple sénateur, — il fallut avouer à la Chambre que, pour achever la réfection du Pavillon de Marsan, un nouveau crédit de 8 766 344 francs serait nécessaire.

M. Eugène Caillaux avait trompé la Chambre —

ou s'était trompé lui-même — dans une proportion de 450 p. 100.

En outre, on constatait avec stupeur que le pavillon reconstruit sur ses indications dépassait l'alignement général des bâtiments du Louvre et en rompait l'harmonie.

Les journaux de gauche réclamèrent hautement des poursuites en indemnité pécuniaire et même des sanctions pénales contre M. Eugène Caillaux et l'architecte Lefuel. Mais l'architecte soutint qu'il n'avait jamais pensé que le crédit de 2 500 000 francs permettrait d'achever les travaux. C'était, selon lui, le ministre qui avait pris cela sous son bonnet. M. Eugène Caillaux, dans le journal monarchiste *le Français*, dont il était actionnaire pour une assez fort e somme, ripostait qu'il avait été induit en erreur par les architectes.

La Commission du budget de la Chambre se saisit de la question sous le ministère Jules Ferry. M. Sadi Carnot, ministre des Travaux publics, fit un rapport très modéré, mais où il relevait, cependant, à la charge de M. Caillaux, des manquements graves. Le 22 janvier 1881, la Commission du budget proposait et faisait voter par la Chambre un ordre du jour invitant le gouvernement à rechercher si les conclusions du rapport de M. Carnot ne devaient pas donner lieu « à l'application de l'article 6 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 et des articles du Code civil sur le mandat ».

Rappelons le texte de l'article 6 de la Constitution :

« *Les ministres sont solidairement responsables devant les Chambres de la politique du gouvernement et individuellement de leurs actes personnels.* »

Quelques mois s'écoulèrent. On n'entendait plus parler de rien. Et M. Eugène Caillaux pouvait penser que les choses n'iraient pas plus loin. Mais l'un des rapporteurs du budget, le vieux Guichard, de l'Yonne, un radical très attaché aux traditions parlementaires, — il était le doyen de la Chambre, — se voua obstinément à la poursuite des réparations qu'il estimait nécessaires. Il réclama, protesta, interpella, fit si bien que, le 28 juillet 1881, sur sa proposition, la Chambre votait la résolution suivante présentée par la Commission du budget :

ARTICLE UNIQUE. — Vu l'article 6 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, les articles 1382, 1383 et 1992 du Code civil, la Chambre invite le Gouvernement à exercer une action en indemnité contre M. Eugène Caillaux, ancien ministre des Travaux publics, à raison des faits exposés dans le rapport du budget de 1880, déposé le 7 février 1880, et dans l'information du Gouvernement communiquée à la séance du 30 mai 1881.

— S'il n'y a pas, dans le cas de M. Eugène Caillaux, disait le vieux Guichard, un cas de responsabilité ministérielle, déchirez tout de suite la Constitution !

A quoi son collègue de droite, M. Hœntjens, répliquait :

— Vous ne trouverez jamais de ministres, si vous les rendez responsables dans ces conditions-là !

Mais Guichard reprochait aux royalistes qui défendaient M. Eugène Caillaux d'être infidèles à leurs propres traditions. La Restauration n'avait-elle pas, en 1829, traduit devant la Cour des Pairs le ministre de la Justice, M. de Peyronnet, coupable d'avoir dépensé pour la réfection de la salle à manger du ministère une somme de 179 865 francs non prévue au budget !

La thèse de Guichard était qu'un ministre, mandataire de l'État, doit être traité comme un particulier lorsqu'il fait tort à celui dont il représente les intérêts. La responsabilité ministérielle, selon lui, était entière et permanente. Et l'on a vu que la Chambre, se ralliant à sa thèse, avait exigé du Gouvernement la mise en accusation de M. Eugène Caillaux.

En exécution de ce vote, M. Antonin Proust, ministre des Beaux-Arts du cabinet Gambetta, ordonnait, le 19 janvier 1882, au préfet de la Seine, d'entamer les poursuites.

Oui, mais... comment poursuivre, devant quelle juridiction, en vertu de quelle procédure? Le préfet de la Seine, après avoir longuement et vainement interrogé tous les jurisconsultes en renom, dut avouer son embarras.

L'intraitable Guichard posa aussitôt une question à la Chambre (4 mai 1882). Entre temps, le ministère Gambetta, le « grand ministère », avait disparu et ce

fut le garde des sceaux du nouveau cabinet, M. Humbert, beau-père de l'immortelle héritière des Crawford, qui répondit.

Il développa un long exposé juridique d'où résultait l'impossibilité légale — en raison des imprécisions de la loi constitutionnelle — de poursuivre M. Eugène Caillaux devant un tribunal indiscutablement compétent.

— La conclusion, s'écria un député de gauche, M. Henri Villain, est qu'un ministre peut faire tout ce qu'il veut et n'est jamais responsable.

M. Guichard, qui avait transformé sa question en interpellation, ne se découragea pas pour si peu. Il fit voter par la Chambre un ordre du jour *conforme à celui du* 28 *juillet* 1881, c'est-à-dire renouvelant l'injonction déjà signifiée au Gouvernement de poursuivre M. Eugène Caillaux.

Et cet ordre du jour était signé de *MM. Rathier, Laisant, Clemenceau, Villain-Saint-Romme, Jules Magne, Mathé*, etc.

La question revint, de nouveau, devant la Chambre le 1er juin 1886. L'assemblée vota, presque sans discussion, par 352 voix contre 164, l'ordre du jour suivant :

Article unique. — La Chambre persiste dans la résolution déjà votée dans les deux précédentes législatures et invite le Gouvernement à exercer une action en indemnité contre M. Caillaux, ancien ministre des Travaux publics.

En tête de la demande de scrutin figurait le nom de M. Clemenceau.

C'était la troisième fois que M. Clemenceau — qui devait plus tard faire arrêter le fils — réclamait la mise en accusation du père !

Il convient d'ajouter, pour être véridique, que M. Clemenceau n'obtint pas gain de cause dans son intervention obstinée contre M. Eugène Caillaux.

Tous les votes de la Chambre ne pouvaient faire qu'il y eut une solution à une question insoluble, — aussi longtemps, du moins, qu'une nouvelle loi ne serait pas élaborée et mise en vigueur. C'est ce que le Sénat, à son tour, fut bien obligé de constater en votant le 5 juillet 1887, par 134 voix contre 100, cet ordre du jour final :

ARTICLE UNIQUE. — Le Sénat, infligeant un blâme sévère aux actes de grave négligence commis par M. Caillaux, ministre des Travaux publics, lors de la préparation d'un projet de loi portant affectation du Pavillon de Marsan à la Cour des Comptes, appelle l'attention du Gouvernement sur l'insuffisance de la législation en matière de responsabilité ministérielle.

La loi qui manquait à l'arsenal de notre Code pour atteindre M. Eugène Caillaux a été, trente-six ans plus tard, déposée au Parlement par M. Clemenceau pour lui permettre d'envoyer devant la Haute-Cour M. Malvy, l'ami politique le plus qualifié de

M. Joseph Caillaux. Et, au besoin, elle pourrait servir contre M. Joseph Caillaux lui-même.

Mais les tribulations de M. Eugène Caillaux n'étaient pas terminées.

Les républicains s'étaient juré de lui interdire désormais toute ambition politique. Ils tinrent parole.

Battu au renouvellement du Sénat en 1882, battu aux élections législatives en 1885, il ne fut bientôt plus rien que conseiller général de Mamers. De ce siège même, il fut enfin dépossédé dans des conditions qui doivent être rappelées.

En 1883, lors de la discussion des conventions avec les grandes Compagnies de chemins de fer, Édouard Lockroy, attaquant l'esprit « réactionnaire » des dirigeants des grandes Compagnies, lisait à la tribune la liste des membres de leur Conseil d'administration. Comme il venait de nommer un certain nombre d'administrateurs de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée, une voix cria à gauche :

— Et M. Caillaux?

Car on n'oubliait pas, à gauche, l'ancien ministre du 16 mai.

Cependant, M. Eugène Caillaux était, depuis treize ans, membre du Conseil d'administration du P.-L.-M. et même son vice-président, lorsqu'il fut appelé à la présidence en remplacement du banquier Mallet.

Immédiatement, un député radical, M. Terrier, de l'Eure-et-Loir, déposa à la Chambre une demande d'interpellation qui fut discutée le 16 février 1892

M. Terrier protesta en termes indignés contre la négligence du ministre des Travaux publics qui n'avait pas su épargner aux républicains l'humiliation démoralisante de voir un de leurs plus implacables adversaires accéder à une situation administrative importante. Énergiquement soutenu par MM. Clemenceau, Pelletan, Mesureur, Millerand, Lockroy, etc., il rappela que l'État s'était réservé un droit de contrôle sur les grandes Compagnies, théorie que contesta le comte Lemercier, député bonapartiste de la Charente-Inférieure, sans d'ailleurs défendre personnellement M. Caillaux.

Le ministre des Travaux publics, M. Yves Guyot, assuma seul la défense du nouveau président de la Compagnie P.-L.-M., mais il le fit avec une lourdeur de poigne qui rappelle la fable du pavé de l'ours. Il déclara qu'avant de ratifier la nomination de M. Eugène Caillaux, on avait posé comme conditions et obtenu que M. d'Haussonville, représentant en France du comte de Paris, donnerait sa démission d'administrateur du P.-L.-M., et que M. Caillaux écrirait au préfet de la Sarthe pour s'engager à ne pas se représenter aux élections du Conseil général.

La gauche insista cruellement sur l'étrangeté de la situation où cet aveu mettait M. Caillaux :

M. Terrier. — M. le ministre a paru très rassuré, enchanté même, d'une situation au sujet de laquelle il a pu dire que, si M. Caillaux était devenu président du Conseil d'administration, il avait, en revanche,

déclaré d'une façon officielle et formelle qu'aux élections prochaines il ne se représenterait pas au Conseil général dans la Sarthe. C'est donc une opération commerciale qu'on faisait et c'est la conscience politique de M. Caillaux qui en était l'enjeu ! (*Mouvements divers.*) Placé, comme le héros de la tragédie classique, entre son devoir et son intérêt, M. Caillaux, comme ce même héros, n'hésite pas ; mais au lieu d'aller où l'appelle son devoir, au lieu de rester fidèle à ses électeurs, il les abandonne pour prendre le Conseil d'administration d'une grande Compagnie.

M. Armand Després. — Il renonce à la politique, voilà tout !

M. Clemençeau. — Eh bien ! voilà un exemple ! (*On rit.*)

M. Armand Després. — Certainement, il y en a beaucoup qui devraient renoncer à la politique !

M. Terrier. — Et vous trouvez qu'en récompensant cet abandon vous faites un acte de haute et sage politique républicaine? Pour moi, je ne le crois pas. (*Interruptions.*)

M. Eugène Caillaux ne devait, d'ailleurs, exercer que peu d'années ses nouvelles fonctions auxquelles il se consacra avec un zèle presque excessif. Au plus fort de la chaleur, dans les premiers jours d'août 1896, il quitta son château d'Yvré-l'Evêque, pour venir présider une importante séance du Conseil d'administration du P.-L.-M. Il était coléreux, et se mit, ce jour-là, fort en colère. Une congestion cérébrale le foudroya quelques heures plus tard, en pleine nuit. Sa mort passa à peu près inaperçue.

Paris en fièvre attendait la visite du tsar Nicolas II. Les journaux, même les mieux intentionnés à l'égard d'un président de grande Compagnie de chemins de fer, ne consacrèrent à M. Eugène Caillaux qu'une brève notice nécrologique. Il y eut un bel office funèbre à Saint-Augustin. Le Président de la République, M. Félix Faure, se fit représenter par un officier de sa maison militaire. Le ministre des Finances, M. Cochery, suivit le corbillard avec les barons Alphonse et Gustave de Rothschild. Le *Figaro* — où Gaston Calmette était alors simple rédacteur — écrivait le lendemain : « Toutes les classes de la société parisienne ont voulu, par leur présence, rendre un dernier hommage à l'homme éminent, dont toute la vie a été un exemple de probité et d'honneur. »

LES DÉBUTS D'UNE CARRIÈRE

I

La mère de M. Joseph Caillaux, née Anna Donnet, était fille d'un banquier de Caen, qui fut maire de cette ville de 1834 à 1848. Sa banque périclita et il dut liquider ses affaires. Empressons-nous d'ajouter qu'il se tira de ce mauvais pas très honorablement. Plus tard, au surplus, le considérable héritage d'un oncle, banquier à Paris, vint réparer les dommages faits à la dot de Mlle Donnet par la déconfiture paternelle.

Mariée tout d'abord (selon le rite de la religion réformée, à laquelle appartenait sa famille) à son cousin germain, M. Girard, ancien procureur du roi sous la monarchie de Juillet, elle resta veuve en 1852 avec deux enfants, Marguerite et Robert.

En 1861, elle épousa en secondes noces un catholique, M. Eugène Caillaux, alors ingénieur des Ponts et Chaussées, en résidence au Mans, et lui donna, à son tour deux enfants, Joseph et Paul.

Désireux de circonscrire cette étude à la personnalité de M. Joseph Caillaux, nous nous bornerons à mentionner que Robert Girard, élève de l'École polytechnique, puis officier d'artillerie, mourut célibataire.

Marguerite Girard épousa d'abord le trésorier général Vavin, fils du député radical de Paris, puis un officier, M. d'Huningue. Élevée, comme son frère Robert, dans la religion protestante, elle se convertit au catholicisme pour exaucer le vœu formulé au lit de mort par un enfant qu'elle avait eu la douleur de perdre. Elle est morte en 1914, profondément affligée, assure-t-on, par les scandales retentissants auxquels était mêlé son demi-frère Joseph Caillaux.

Quant à Paul Caillaux, officier bientôt démissionnaire, pour raison de santé, il se retira dans la Sarthe, au château d'Yvré-l'Évêque, et s'y éteignit en 1900, laissant un fils dont la tutelle devait, plus tard, incomber à M. Joseph Caillaux.

Et maintenant, revenons au jeune Joseph Caillaux que nous n'abandonnerons plus.

C'était, à coup sûr, un foyer strict et sévère que celui du ministre de « l'Ordre moral », catholique traditionaliste marié à une protestante puritaine. Mme Eugène Caillaux, apparentée en Angleterre — son frère avait épousé une Anglaise, — imposait autour d'elle l'observation constante de la « respectability » britannique (1). Le salon du ministre des

(1) En 1914, dans des interviews qu'il faisait publier par les journaux anglais pour démentir la « légende burlesque » qui le représentait comme un ennemi de l'Angleterre, M. Joseph Caillaux se flattait qu'un de ses ancêtres eût passé la Manche avec Guillaume le Conquérant — ce qui, d'ailleurs, paraît fort douteux. Il ajoutait — ce qui paraît plus vraisemblable — qu'un de ses cousins était, à ce moment, avocat à Londres, et un autre, bailli de Jersey.

Travaux publics au palais de Versailles ou du ministre des Finances au Louvre était réputé pour sa « tenue ».

Joseph Caillaux eut, cependant, l'enfance heureuse des fils de bourgeois riches, avec les bénéfices, en outre, de cet éclat — très doux à sa jeune vanité — qui est l'apanage du monde officiel. Confié d'abord à des institutrices anglaises, puis à des précepteurs, il fit sa première communion en l'église Saint-Augustin, sa paroisse (ses parents habitaient alors boulevard Malesherbes), puis entra à treize ans à l'École Fénelon, grande institution catholique, très réputée et dirigée par des prêtres. Sous leur direction vigilante, il suivit les cours du lycée Fontanes (Condorcet). Ses maîtres « poussaient » volontiers ce sujet dont l'intelligence promettait merveilles. En fait, le jeune Caillaux, élégant, frivole et étourdi (1), était doué d'une facilité d'assimilation remarquable. Lauréat du concours général, bachelier ès lettres et ès sciences, il pensa marcher sur les traces de son père en se présentant à l'École polytechnique. Il y fut tout d'abord déclaré admissible, mais, finalement, échoua.

(1) Bien des années plus tard, alors que M. Joseph Caillaux comparaissait devant la commission d'enquête sur l'affaire Rochette, Maurice Barrès retrouvait dans ses manières, dans toute son allure, l'enfant qu'il avait dû être : « Il y a en lui, écrivait-il, de l'enfant gâté. Enfant heureux, privilégié, il devait arriver dans son collège, à Stanislas peut-être, léger, heureux, aimable, un petit riche avec sa voiture à la porte et de belles cravates variées. Et les deux autres, les Briand, les Barthou, de quel air amical, sans doute, mais distant, il les eût regardés, ces deux petits camarades plébéiens. » (Maurice Barrès, *Dans le Cloaque*.)

Se tournant alors d'un autre côté, il suivit simultanément les cours de l'École de Droit et ceux de l'École des Sciences politiques.

En 1886, il était licencié en droit. Mais son père n'estimait pas que la carrière d'avocat présentât de suffisantes garanties de stabilité, même pour un jeune homme riche. Il voulut que son fils fût fonctionnaire. Joseph Caillaux, qui avait pris au Quartier Latin des goûts d'indépendance (1), ne s'y résigna pas sans peine. Il dut cependant faire à la Caisse des Dépôts et Consignations, comme simple commis, le nécessaire et dur stage préparatoire au concours de l'inspection des Finances.

Il échoua au premier concours de l'inspection des Finances en 1887 en se classant quatrième, alors qu'il y avait seulement deux places vacantes. Il se représenta l'année suivante, parvint cette fois à se classer second, et fut nommé adjoint à l'inspection des Finances, puis enfin inspecteur des Finances en 1890, après un nouvel examen où il se classa encore une fois second.

Sa vie, de 1890 à 1898, — date de sa première élection à la Chambre, — fut celle d'un fonctionnaire dont ses chefs hiérarchiques disaient volontiers, comme autrefois ses maîtres, qu'il était plus intelligent qu'appliqué. Son père, d'ailleurs, avait deviné sa

(1) De cette époque date un portrait du jeune étudiant représenté dans le costume de Mimi de *la Vie de bohème* par un artiste aujourd'hui célèbre, Gagliardini.

vocation en le poussant vers les chiffres, vers la finance, vers la procédure fiscale. Il s'y trouvait si bien à l'aise qu'il put, de 1893 à 1898, professer avec une véritable autorité, à l'École des Sciences politiques, un cours sur les impôts.

Le premier acte politique de la vie de M. Joseph Caillaux se place au lendemain de la mort de son père. L'ancien ministre, en dépit de tous ses déboires politiques, était demeuré maire d'Yvré-l'Évêque où il possédait le château de Vaux. M. Joseph Caillaux prétendit recueillir l'écharpe municipale comme un bien de famille. Mais il manifesta cette prétention avec une désinvolture fringante, qui déplut chez le fils de M. Eugène Caillaux, « un si digne homme ». Et il échoua. Dépité, abandonnant le château d'Yvré-l'Évêque à son frère cadet, il repartit pour Alger — qui était alors sa résidence professionnelle, — bien résolu à ne plus essayer de chausser les souliers paternels, dont la forte pointure rustique ne convenait pas décidément à son élégance de petit-maître.

Ce séjour en Algérie, si bref qu'il doive être, mérite une mention spéciale. Joseph Caillaux est alors âgé de trente-trois ans, mais on peut dire que l'heure décisive où s'oriente la vie de chacun de nous n'a pas encore sonné pour lui. Son frère Paul s'est marié, il est père, il quitte l'armée pour mieux goûter la douceur de la vie de famille. Joseph Caillaux, lui, est demeuré célibataire. Il se veut libre. Pourquoi? Il ne

le sait pas lui-même. Des désirs confus le hantent. Il a, au plus haut point, le sentiment de sa valeur. Sera-t-il fonctionnaire toute sa vie? Le sort, après avoir fait au père la part si belle, serait bien injuste à l'égard du fils, qui ne se croit pas moins bien doué pour jouer un rôle public... Qui sait?... Il faut attendre et, en attendant, jouir de l'existence. C'est en cette disposition d'esprit, trouble et incertaine, que le jeune fonctionnaire se pique de curiosité pour les bas-fonds de la prostitution algérienne. Il faut se souvenir qu'il a eu une jeunesse assez morose, qu'il a vécu dans un milieu bourgeois et religieux, particulièrement austère, et que jusqu'à la mort récente de son père, qui ne cessait de lui recommander comme le premier devoir du fonctionnaire et du professeur le souci de la tenue extérieure et de la dignité de vie, il a observé, en effet, une correction que d'aucuns jugeaient un peu hautaine. « Il avait toujours l'air, disent ceux qui le fréquentaient à cette époque, d'aller faire son cours à l'École des Hautes Études ».

On ne lui connaissait alors qu'une fantaisie : il avait toujours un chien sur les talons, *Paulus* ou *Bob*. Fantaisie à coup sûr inoffensive. Mais à Alger !... Il ne songe guère à poser au professeur, et les chiens ne l'intéressent plus. Il s'ennuie. Il se sent en exil. Et la magie de l'Orient agit sur lui. La féerie africaine a produit sur son esprit une telle impression qu'il ne l'oubliera jamais plus. Il en a fait la confidence — à bien des années de distance — dans une préface

écrite pour un livre de M. Maurice Ajam consacré à l'Algérie :

« Combien de fois m'est-il arrivé, quand, au Parlement ou bien au Gouvernement, j'étais amené à étudier un problème algérien, de laisser tomber la plume, ou de fermer le dossier, pour revoir les plaines ensoleillées, les blanches koubas, les palmiers émergeant du sable, la gloire des oasis dans le soleil couchant ! Combien de fois ai-je éprouvé la nostalgie du « bled », de la terre qui captive, de la terre dont Fromentin jadis, dont, plus près de nous, Guy de Maupassant, ont exactement noté le charme prenant. »

Le « bled », les oasis, les soleils couchants... soit. M. Joseph Caillaux, devenu un homme politique important, ne dit pas, cependant, tout ce qu'il a vu en Algérie, et spécialement dans Alger la Blanche.

Pour s'initier à des voluptés d'un autre ordre, il avait besoin d'un guide. Il en demanda un à la police ; entre fonctionnaires on se rend de ces services. On lui désigna un familier de ces lieux, un gaillard « dessalé » qui n'était d'ailleurs pas un policier de profession. Et cela, sans doute, n'en valait que mieux. C'était un petit commis des douanes, qui trouvait moyen, en fréquentant un monde interlope, de contenter des goûts personnels crapuleux et de rendre des services à la police, pour le plus grand profit de son pitoyable budget (2 000 francs par an).

Il se nommait François Desclaux, mais, par abréviation, France. Fils d'un douanier et d'une concierge,

il s'était formé à la vie, bien plus en vagabondant sur les quais d'Alger avec la pire pègre internationale qu'en fréquentant l'école des Frères.

A peu près illettré, il avait tout juste pu obtenir dans les bureaux de la douane l'infime emploi où il ne doutait pas que dût se borner son destin. Et pourtant... pourtant, lui aussi, trouvait le sort injuste. Car, à défaut de l'ambition qui n'est pas permise à tout le monde, il avait de furieux appétits... Pourquoi ne s'en serait-il pas ouvert franchement à son compagnon de plaisirs, dans cette intimité qu'autorise — même entre hommes d'éducation et de rang social si différents — la commune fréquentation des bouges? L'aveu du misérable gratte-papier besogneux et servile correspondait trop bien à l'état d'esprit du haut fonctionnaire, fils d'ancien ministre et assuré contre les risques du hasard par l'appoint d'une grosse fortune, pour qu'il n'en fût pas frappé. A une année près, d'ailleurs, ils avaient le même âge. Et ce France Desclaux était vraiment un entraîneur incomparable ! Dès les premières confidences échangées, il avait compris que c'était à lui, le premier, que souriait la fortune, puisqu'elle mettait sur sa route le seul homme qui pût le tirer de sa misère et de sa honteuse humilité. Il pousserait de toute son énergie, il servirait de toute sa ruse le « sujet » d'élite en qui il reconnaissait sans peine une force ascensionnelle extraordinaire, et lui, Desclaux, s'élèverait à sa suite. Jusqu'où, de compagnie, ne monteraient-ils pas ainsi?

Quo non ascendam? eût-il dit volontiers. Mais s'il connaissait le « sabir », il ignorait le latin... Ainsi, par un paradoxe singulier, ces deux hommes, dans leur descente aux enfers algériens, ne parlaient que de s'élever. Mais sous les auspices d'un tel guide, qui fut bientôt un conseiller, quel chemin, montée ou descente, pouvait être honorable et sûr? Le pacte, cependant, fut conclu. Nous verrons jusqu'où, mis en route par France Desclaux, M. Joseph Caillaux est allé. Notons tout de suite, pour n'y plus revenir, les dates essentielles de la carrière du petit commis des douanes et auxiliaire de police d'Alger :

En 1900, M. Joseph Caillaux, devenu ministre des Finances, le nomme percepteur à Gisors, puis, l'année suivante, en fait son sous-chef de cabinet. A la chute de son « patron » il reçoit, en compensation, la perception de Montmorency avec résidence à Paris. M. Joseph Caillaux redevient ministre en 1906 et Desclaux devient chef adjoint de son cabinet, poste qu'il occupe jusqu'en 1909. Mais, entre temps, il s'est fait nommer (août 1907) percepteur du XXe arrondissement de Paris. En septembre 1908, il obtient la perception du Ier arrondissement de Paris qui rapporte 34 627 francs. Enfin M. Caillaux, prenant la présidence du Conseil en 1911, place France Desclaux à la tête de son cabinet. Le voici chef de cabinet du président du Conseil et officier de la Légion d'honneur. C'est l'apogée.

Rappelons brièvement la chute. La guerre éclate.

France Desclaux est mobilisé en qualité de trésorier-payeur général aux armées, c'est-à-dire qu'il a rang et porte les galons de lieutenant-colonel... Et subitement on apprend à Paris qu'il vient d'être arrêté à Glennes (Aisne), puis incarcéré à Fismes, d'où il est ramené à Paris en prévention de Conseil de guerre.

Son crime? Il était bête, bas et sale, et procédait de cette mentalité vile et canaille des traîne-savates des quais d'Alger et des bouges de la Kasbah, dont rien n'avait pu libérer le faquin associé à la fortune éclatante de M. Caillaux. Il volait, sur l'ordinaire des soldats en campagne, des pièces de viande, des sacs de denrées pour les envoyer à Paris, à sa maîtresse, Mme Bechoff, de la maison Bechoff-David, une de ces grandes maisons de couture bien parisiennes d'avant-guerre où tout était allemand... Nous n'entrerons pas dans les détails du procès qui n'ont pas leur place ici. Nous mentionnerons seulement que l'homme qui fut de 1898 à 1914, pendant quinze ans, l'intime collaborateur, le conseiller le plus écouté, l' « éminence grise », l'associé, l' « âme damnée » de M. Caillaux, avoua au 1er Conseil de guerre de Paris qu'il apercevait seulement devant ses juges, à la lueur de leurs reproches et de leur indignation d'honnêtes gens, l'immoralité de sa conduite. En fait, il découvrait enfin avec une stupeur sincère — et c'était sa seule excuse — que non seulement il y a des choses qu'il ne faut pas faire, mais que l'on n'a pas le

droit de tout faire — même si l'on est l'homme de confiance et l'homme de main d'un politicien puissant.

Il se sentait, d'ailleurs, isolé et faible, car son « patron » était alors loin de la France et ne pouvait rien pour lui. Il fut condamné à sept ans de réclusion et à la dégradation militaire, effroyable humiliation qu'il subit en complet état d'hébétude. On crut, un moment, qu'il allait s'enliser à tout jamais dans la folie. Cependant il surmonta cette crise. C'est aujourd'hui un vieil homme courbé — bien plus vieux que son âge — qui accomplit, avec une muette passivité d'automate, sa tâche quotidienne de comptable à la Prison Centrale de Melun.

Un télégramme fameux du comte Bernstorff à son gouvernement porte témoignage de l'émotion qu'éprouva M. Joseph Caillaux lorsque, au cours de sa mission en Argentine, il apprit le sort de France Desclaux :

Cote 178. — Caillaux a quitté Buenos-Ayres après un court séjour et se rend directement en France, à cause évidemment du scandale D..., qu'il considère comme une attaque dirigée contre lui.

Mais il arriva trop tard pour sauver — car il eût voulu sauver à tout prix — celui en qui nous n'hésitons pas à voir son mauvais génie.

Ce mauvais génie, cependant, parlait, selon toute apparence, le langage de la raison, lorsque, aux appro-

ches du printemps de 1898, il pressait ardemment son compagnon de débauche de s'offrir aux suffrages des honnêtes populations de l'arrondissement de Mamers.

Sans doute, le premier contact, lors des élections municipales d'Yvré-l'Évêque, n'avait pas été très encourageant, mais Desclaux lui démontra que c'était sa faute. Il avait été brutal et cassant là où il fallait être insinuant et souple.

Précisément, une occasion inespérée s'offrait. Le bruit courait que le député monarchiste sortant, le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, éprouvé par un deuil cruel et d'ailleurs malade au point de ne pouvoir prendre part à une campagne électorale, ne se représenterait pas. On le fit sonder. Or, non seulement il maintint sa candidature, mais encore il exigea que M. Caillaux promît de ne pas se présenter contre lui. Tout ce que M. Caillaux put obtenir, ce fut qu'en compensation de son désistement il pût se considérer comme le successeur éventuel du député monarchiste sortant, quand celui-ci abandonnerait son siège.

En somme, on n'avait réussi qu'à préparer l'avenir. Mais Desclaux était pressé. Et son « patron » l'était trop lui-même pour ne pas céder à l'impatience du guide précieux que lui avait procuré la police d'Alger.

On se mit donc en devoir d'organiser un mouvement d'opinion en faveur de la candidature Caillaux. Des émissaires bien stylés et convenablement rému-

nérés entreprirent une campagne préparatoire auprès des 140 municipalités de l'arrondissement. Le résultat de l'opération fut des plus satisfaisants. 90 municipalités consentirent à écrire à M. Caillaux — un nom qui leur rappelait des temps heureux ! — une lettre dans laquelle les maires faisaient appel à son « patriotisme ».

M. Caillaux ne se fit pas trop prier, comme l'on pense, pour accepter la candidature qu'il se faisait offrir (1). Et comme certains lui objectaient qu'il avait donné sa parole au duc de la Rochefoucauld de ne pas se présenter contre lui, il riposta avec aplomb :

> L'appel si chaleureux et si pressant que m'ont adressé la grande majorité des maires de l'arrondissement m'a fait revenir sur ma décision. Les *questions de sentiment*, si respectables qu'elles puissent être, doivent *disparaître devant l'intérêt général.*

Ainsi, dès ce temps une parole donnée n'était, pour M. Caillaux, conseillé par France Desclaux, qu'une « question de sentiment » qui devait disparaître devant « l'intérêt général », — c'est-à-dire devant l'intérêt particulier de ses ambitions politiques.

Voici le texte de la profession de foi qu'il adressa alors aux électeurs de l'arrondissement de Mamers :

(1) Paul Caillaux désapprouva, par une lettre rendue publique, la candidature de son frère contre un ami personnel et un ami politique de leur père, Eugène Caillaux.

Mes chers concitoyens,

Cédant aux instances des représentants des municipalités de l'arrondissement, je viens solliciter vos libres suffrages.

Je suis profondément républicain, non seulement parce que la République est le gouvernement légal du pays, mais aussi parce qu'elle est l'expression la plus large de la liberté, du droit et du progrès.

Si vous m'envoyez à la Chambre, je m'attacherai tout particulièrement à suivre et à étudier les questions financières que des années de travaux dans le corps de l'inspection générale des Finances me donnent, je crois, une compétence particulière pour discuter. Je réclamerai les économies réalisables dans les dépenses publiques, je m'élèverai contre tout nouvel impôt et, disposé à adopter les modifications que comporte notre système fiscal qui n'est pas toujours équitable, je veillerai à ce que les remaniements à intervenir n'impliquent ni inquisition, ni arbitraire, ni violation du secret des affaires. Dans le même ordre d'idées, je défendrai à la tribune, s'il le faut, le privilège ou, pour parler plus exactement, les droits des bouilleurs de cru.

Je défendrai également les intérêts de l'agriculture qui est, en France, la plus grande et la plus utile des industries et qui a besoin, plus que les autres, d'être encouragée et soutenue.

Je m'emploierai à faire refluer l'argent des villes sur les campagnes en votant le projet de loi de M. Méline sur les banques agricoles.

Né dans la Sarthe, ayant toujours vécu au milieu de vous, autant que me l'a permis l'exercice de mes fonctions administratives, je crois connaître vos besoins

qui sont les miens, puisque les intérêts que je possède ou que je posséderai dans l'avenir lient mes intérêts aux vôtres.

Mes chers concitoyens, en votant pour moi, vous voterez pour un homme jeune, dégagé des vieilles idées de formes surannées et dont tout le programme peut se résumer en quelques mots : Ordre et progrès dans la République.

J. CAILLAUX,
Inspecteur des Finances,
Propriétaire à Mamers.

On reconnaîtra sans peine que ce document présente tous les caractères de la modération. Le candidat qui l'a signé dut être tout naturellement catalogué par la statistique du ministère de l'Intérieur : « Opportuniste », puisque, aussi bien, il n'y a pas un mot de ce programme qui ne corresponde avant tout à une opportunité d'ordre général ou local.

Le républicanisme sincère de M. Joseph Caillaux est hors de cause, mais on peut croire que le souvenir de tout ce qu'avait coûté à son père une erreur d'orientation ne fut pas sans influer sur les convictions du fils.

Au surplus, la situation politique, dans la Sarthe, commandait alors de marquer des tendances nettement républicaines.

Tout le prestige du nom de la Rochefoucauld, s'il avait pu quelque temps rallier les opinions conservatrices, n'était pas parvenu, cependant, à dissimuler

à la clairvoyance paysanne le dommage que l'on éprouvait dans les campagnes, du fait d'une sotte obstination de principe au régime républicain. C'était bon pour M. le duc qui, n'ayant rien à demander, pouvait se consoler de n'avoir rien à attendre. Mais les municipalités qui, ne pouvant rien obtenir de leurs députés, n'ont rien à donner à leurs électeurs, font bien des mécontents... C'est donc à bon escient que les municipalités se tournaient vers un candidat qui, avec un programme de tout repos au point de vue des intérêts locaux, se mettait en bonne posture d'avoir accès aux faveurs gouvernementales dont on était sevré depuis si longtemps, — depuis précisément que son père, l'homme généreux par excellence, avait eu la fâcheuse idée de tourner à l'opposition.

Le duc de la Rochefoucauld fut battu sans même avoir lutté, et M. Joseph Caillaux se trouva élu au premier tour de scrutin par 12 929 voix contre 11 737.

Observons tout de suite, à propos de la profession de foi que nous venons de publier, qu'elle était si parfaitement bien adaptée au milieu, à la mentalité et aux aspirations qu'il s'agissait de satisfaire, que M. Joseph Caillaux s'est borné à la reproduire presque textuellement à chacune de ses élections successives, en 1902, 1906, 1910, 1914. Le patronage du vénérable M. Méline n'y est plus invoqué, mais on y retrouve les mêmes formules, les mêmes affirmations, les mêmes promesses. Et cette fixité dans les opinions que l'on affiche aux carrefours électoraux,

serait vraiment digne d'être citée en exemple, si elle s'était également traduite dans les actes. Par malheur, s'il est resté opportuniste à Mamers, — il y passe peut-être encore pour tel ! — M. Joseph Caillaux accomplissait à Paris, dans le cours de sa carrière politique, une évolution sinon rapide, du moins fortement accentuée. Et tandis qu'à Mamers il écrivait (profession de foi de 1902) : « *Mon programme se résume en ces deux phrases : Ordre et progrès dans la République. Ni réaction, ni révolution* », tandis qu'il insistait (profession de foi de 1906) sur la nécessité du « *maintien de l'ordre et de la propriété individuelle* », tandis qu'il préconisait (profession de foi de 1910) « *l'ordre et le progrès dans la République pour la grandeur de la France* », il précipitait, dans le même temps, son évolution vers les partis de désordre et de révolution.

Modéré à Mamers, il devenait peu à peu, à Paris, radical-socialiste d'extrême-gauche, et même, finalement, quelque chose de plus...

Notons, cependant, puisque nous avons l'occasion d'examiner la série des professions de foi successives de M. Joseph Caillaux, les particularités que l'on y peut relever.

La profession de foi de 1902 se prononce en faveur de l'allégement de « la charge si lourde pour le pays du service militaire ».

La profession de foi de 1906 comporte une déclaration en faveur des lois anticléricales, mais proteste aussitôt

que nul n'est plus convaincu que le député de Mamers « *de la nécessité de respecter toutes les croyances* ».

D'ailleurs, ne promet-il pas — et cela sans doute est l'essentiel — que « *dans l'avenir comme dans le passé* » il sera « *utile à tous* ».

Il proclame : « *Je mettrai à votre entière disposition l'influence que j'ai acquise auprès des pouvoirs publics* ».

Et, pour bien montrer qu'il est en position de tenir ses promesses, il fait suivre sa signature d'un lot choisi de qualités diverses :

« Député, conseiller général, président du Syndicat des Agriculteurs de la Sarthe, membre du Conseil supérieur de l'Agriculture, ancien ministre des Finances ».

La profession de foi de 1910 mentionne, sur le ton dédaigneux, « *les basses injures et les calomnies* dont l'élu de Mamers commence de se plaindre.

Enfin la profession de foi de 1914 — après le meurtre de Calmette — débute sur un rappel discret et mélancolique des événements récents : « *Le magnifique élan de votre confiance encore accrue par mon malheur m'a profondément touché. Je ne puis pas me dérober à votre appel. Vous me demandez de tenir pour la cinquième fois le drapeau de la République dans notre cher arrondissement de Mamers, je surmonterai donc ma peine. Comptez sur moi* ». Ce n'est là tout d'abord qu'un gémissement. Mais le ton s'élève. L'homme de parti reparaît bien

vite et laisse, comme malgré lui, transparaître le fond de la pensée. Il est « *injurié et traqué* » par ses ennemis, c'est tout d'abord, il n'en doute pas, à cause de l'impôt sur le revenu, mais il y a autre chose : « *Mon crime à leurs yeux a été de vouloir la Paix qu'ils détestent parce qu'elle assure la prospérité morale et matérielle de la France républicaine* ».

La Paix ! cette allusion se rapporte sans doute à l'incident d'Agadir, au traité franco-allemand qui lui a été tant reproché. Cependant, au moment où il évoque la paix comme le bien sans prix, comme le but suprême, la guerre est imminente, elle est toute proche... et c'est à la paix qu'il songe, à la paix seulement...

Comment, après cela, s'étonner que, même la guerre survenue, même la catastrophe accomplie, il n'ait pu se résoudre à s'incliner devant les événements qui déjouaient ses prévisions, qui se rebellaient contre ses calculs et sa volonté? On l'a trouvé pendant la guerre l'homme de la paix à tout prix parce qu'il l'était avant la guerre. Sous le désordre apparent de cette carrière circule un large courant de logique — comme d'une eau qui suit irrésistiblement, en dépit de ses tourbillons de surface, sa pente naturelle vers l'abîme.

L'HOMME POLITIQUE

L'examen, même rapide, des professions de foi du député de Mamers nous a entraîné à anticiper largement sur les événements. Notre excuse est que nous n'avons pas l'intention de suivre, en quelque sorte, au jour le jour, les faits et gestes de M. Joseph Caillaux comme député ou membre du Gouvernement. Une telle monographie serait particulièrement fastidieuse pour la partie de la vie de l'homme politique qui est notoire, puisqu'elle se confond avec les actes des différents ministères dont il a fait partie. Nous insisterons davantage sur ses débuts, fort caractéristiques et peu connus, dans la vie publique.

Nous ignorons sous l'empire de quels sentiments se trouvait l'élu de Mamers lorsqu'il débarqua dans la capitale au lendemain de son élection et s'il poussa — comme ne manquent pas de le faire tous les héros de l'arrivisme provincial, — le classique « A nous deux, Paris ! » mais les documents parlementaires des années 1898 et 1899 portent témoignage d'une réserve, d'une circonspection tout à fait remarquables chez un homme de ce tempérament.

Réserve d'opportunité spécialement indiquée au

moment où le nouveau député venait de s'inscrire au groupe opportuniste. Entre opportunistes et radicaux la partie était engagée pour la conquête de la République. Les élections que venait de faire le cabinet Méline-Barthou n'avaient pas tranché nettement la question. Des deux côtés on s'attribuait la victoire. Le premier scrutin pour l'élection du président de la Chambre parut faire pencher la balance vers la droite. Mais la gauche était bien forte et bien entreprenante. Le député de Mamers s'installa au centre, à cette même place, sinon dans le même fauteuil d'où son père était parti pour une évolution qui devait lui être si préjudiciable.

Le premier vote émis par la Chambre élue en mai 1898 suivit l'interpellation de MM. Millerand, Dujardin-Beaumetz, Trouillot et Vallé qui avaient donné l'assaut au cabinet au nom de la coalition radicale et socialiste. Non seulement M. Joseph Caillaux vota *pour* le cabinet Méline, mais il vota *contre* une addition proposée par le radical Henri Ricard qui faisait au ministère un devoir de gouverner « *appuyé sur une majorité exclusivement républicaine* ».

M. Méline, sentant le sol se dérober peu à peu sous lui, démissionne cependant, et les radicaux poussent au pouvoir M. Henri Brisson. Mais la déclaration ministérielle est si sage — même à l'égard de l'impôt sur le revenu, la réforme essentielle du programme radical — qu'un certain nombre d'opportunistes ou

progressistes votent l'ordre du jour de confiance, notamment M. Caillaux. Par contre, M. Caillaux vote, avec toute la droite, une addition de MM. Rose et Lasserre proscrivant énergiquement l'impôt progressif sur le revenu global.

Ainsi débute celui qui sera bientôt l'apôtre de l'impôt qu'il vient de condamner.

Sur l'affaire Dreyfus — car on est en pleine affaire Dreyfus, quoique M. Caillaux n'en souffle mot dans sa profession de foi aux électeurs de Mamers — mêmes tendances ou mêmes hésitations.

Après avoir voté l'affichage du discours de M. Cavaignac qui affirme la culpabilité de Dreyfus, il contribue, par son vote, à renverser le ministère Brisson, suspect — après la découverte du faux Henry — de favoriser l'agitation dreyfusiste. Au scrutin sur « la loi de dessaisissement », il s'abstient, mais il vote avec les nationalistes qui renversent le cabinet Dupuy, suspect à son tour de dreyfusisme.

Joseph Caillaux, jusqu'alors, est demeuré dans une position d'expectative. Il n'a paru à la tribune que dans des discussions budgétaires et ne s'est mêlé à aucun débat politique. Mais, tout en dépensant son activité naturelle dans les commissions, — notamment à la Commission des crédits dont il est le rapporteur, — le jeune « député d'affaires » voit fort bien que l'instant va venir où il lui faudra, comme son père jadis, et dans des circonstances presque aussi graves, se jeter résolument vers l'une ou l'autre des deux

factions politiques en présence. La tourmente dreyfusiste a consommé l'inévitable scission du parti républicain, tiraillé entre deux tendances violemment divergentes. La république opportuniste a achevé son cycle. Celui de la république radicale va commencer. Déjà Joseph Caillaux a rompu avec la tradition paternelle, avec toute sa famille, pour avoir accès à la république opportuniste. Hésitera-t-il maintenant à rompre avec son propre parti, avec ses amis politiques pour s'assurer dans la république radicale une place en rapport avec la valeur qu'il se reconnaît et les ambitions dont il se défend à peine?

L'histoire contemporaine est difficile à écrire parce qu'elle est encore pleine d'obscurités qui, d'ailleurs, ne seront peut-être jamais dissipées. Tout autorise à croire, cependant, que la constitution du ministère Waldeck-Rousseau, si laborieuse qu'elle ait paru au grand jour, fut précédée de négociations secrètes parfaitement définies qui ne laissaient que peu de part à l'imprévu des événements. On en trouverait, au besoin, une preuve dans certain mot imprudent de M. Joseph Caillaux — toujours imprudent par contentement de vanité. Avant même la chute du cabinet Dupuy, il disait à un ami qui lui annonçait sa visite sous huitaine :

— Non, ne venez pas me voir la semaine prochaine, chez moi, avenue de Wagram, car je pourrais bien être déjà installé au ministère...

— Au ministère?... Quel ministère?...

L'étonnement de son interlocuteur avertit M. Caillaux de son étourderie. Il n'en dit pas davantage.

Waldeck-Rousseau, en s'assurant son concours pour une politique d'aventure et de bataille, avait bien jugé ce jeune ambitieux, certainement peu enclin à raffiner sur les moyens de parvenir. Mais une stupeur indignée accueillit parmi les républicains modérés, les progressistes, les nationalistes, l'entrée dans le ministère Waldeck-Rousseau-Galliffet-Millerand, officiellement constitué enfin le 23 juin, du fils du ministre du 16 mai.

Les journaux de l'époque offrent témoignage, tout à la fois, du jugement sévère que les amis politiques de M. Joseph Caillaux — ceux du moins qui avaient été jusqu'alors ses amis politiques — portaient contre le cabinet où il ne craignait pas de prendre place à côté du socialiste Millerand, et des sentiments de réprobation que leur inspirait le brusque « lâchage » du député opportuniste de Mamers.

La *Libre Parole* exprimait le lendemain, en ces termes, la déception et le dépit des nationalistes anti-dreyfusards :

Son père fut le ministre du 16 mai conservateur, M. Joseph Caillaux est, lui aussi, ministre des Finances dans ce cabinet qu'on appelle déjà le ministère du 16 mai dreyfusard.

M. Caillaux est inspecteur des Finances, il a fait plusieurs rapports justement remarqués. C'est un jeune, un sympathique, une valeur; et il est vraiment triste de songer qu'en acceptant d'entrer dans cette

galère, M. Caillaux gâche un avenir superbe. Il avait fait à la Chambre d'excellents débuts et, en sachant attendre, M. Caillaux eût été une force... Tant pis pour lui !

En revanche, M. Joseph Caillaux fut hautement approuvé par... le *Figaro* qui, il est vrai, faisait alors campagne pour Dreyfus dont le nouveau ministère — nul ne l'ignorait — se proposait, avant tout, de poursuivre la réhabilitation. Encore le *Figaro* ne songeait-il pas à dissimuler que M. Caillaux, « élu comme républicain libéral » et classé jusqu'alors parmi les « modérés », se séparait, en somme, assez cavalièrement de son parti.

Au groupe progressiste, un député honnête mais naïf, M. Ouvré, fut moins indulgent à ces façons et s'emporta jusqu'à dire qu'il ne fallait pas s'étonner outre mesure de voir le fils trahir Méline comme le père avait trahi Thiers...

Le débat du 26 juin 1899, qui mit le nouveau cabinet en présence de la Chambre, fut un des plus violents qu'aient enregistré nos annales parlementaires. Comme il venait de s'achever enfin sur le vote — à vingt-six voix de majorité — d'un ordre du jour de confiance, on vit M. Joseph Caillaux monter vivement à la tribune pour accomplir son premier acte ministériel par le dépôt du projet de loi des quatre contributions.

Son apparition fut saluée, à droite et au centre, de rumeurs hostiles, voire de huées. L'*Officiel* mentionne simplement cette interruption :

UNE VOIX A DROITE (*ironiquement*). — C'est un réactionnaire... un ministre du 16 mai !...

Mais on criait aussi : « Renégat ! Renégat !... »

A quoi la gauche, d'ailleurs, répliqua par de vifs applaudissements.

Le nouveau ministre entrait dans la politique militante par un fort vent d'orage.

Cependant Joseph Caillaux, ministre des Finances à trente-six ans, revenait en maître dans ce palais du Louvre où, jeune garçonnet, il se souvenait d'avoir versé des larmes de rage quand son père en avait été chassé. Les conseils de France Desclaux étaient donc excellents, et comment ne se fût-il pas félicité de les avoir suivis?

En attendant de pouvoir appeler à lui ce collaborateur si précieux, il confia la direction de son cabinet à un ancien camarade de l'inspection des Finances, M. Privat-Deschanel, et le secrétariat particulier à un ancien camarade du Quartier Latin, le vicomte Le Bourdais des Touches.

Il eut trois années pleines pour savourer toutes les joies du pouvoir. Le cabinet Waldeck-Rousseau ne devait démissionner, en effet, que le 3 juin 1902. On rappellera suffisamment à quel point son existence politique fut mouvementée si l'on évoque quelques-uns des incidents qui marquèrent sa carrière : deuxième procès du capitaine Dreyfus à

Rennes, deuxième condamnation et signature par le Président de la République de la grâce du condamné, réunion de la Haute-Cour et condamnation de Paul Déroulède à dix ans de bannissement, discussion et vote de la loi contre les congrégations religieuses, dépôt et premières discussions de la loi sur les retraites ouvrières, avènement au ministère de la Guerre du général André, remplaçant le général de Galiffet démissionnaire, élections législatives d'avril-mai 1902 qui amenèrent à la Chambre la majorité radicale-socialiste particulièrement violente sur laquelle devait s'appuyer le ministère Combes.

Solidaire, à titre de ministre des Finances, des actes du cabinet Waldeck-Rousseau où il avait trouvé son chemin de Damas, M. Caillaux ne joua toutefois qu'un rôle secondaire au cours de ces trois années de bataille politique et religieuse acharnée. Dans le domaine fiscal, où il évoluait avec une compétence et une aisance indéniables, il parut même parfois singulièrement timide et modéré.

C'est ainsi que le 4 juillet 1899, dans l'exposé du budget de 1900, M. Caillaux écrivait ces lignes qui firent alors sensation :

Les représentants du pays se demanderont s'il ne convient pas d'arrêter la progression annuelle des dépenses publiques qui se manifeste depuis quelques années...

Tout disposés pour notre part à pratiquer toutes les

économies réalisables, nous ne pouvons cependant dissimuler qu'il faudra et un effort soutenu de la part du Gouvernement et surtout l'appui énergique des représentants du pays pour parvenir, non pas même à des réductions sur le chiffre actuel des dépenses; mais à un arrêt dans la progression constante des charges. Nous serions presque tentés de dire que l'on n'obtiendra quelques résultats qu'à la condition de donner *une orientation nouvelle à la politique générale du pays* !

Orienter la politique du pays vers les économies alors que le nouveau ministère inscrivait à son programme les réformes sociales les plus coûteuses !... Les progressistes ne manquèrent pas de féliciter ironiquement le ministre des Finances d'être, au fond, demeuré un modéré, un homme sage...

Les socialistes allèrent, de leur côté, jusqu'aux critiques les plus acerbes lorsque M. Caillaux refusa obstinément d'étendre aux successions de 50 à 100 millions de francs l'échelle de la progression que la loi incorporée dans le budget arrêtait aux successions de 3 millions de francs. L'extrême-gauche accusa alors M. Caillaux de protéger les multimillionnaires. Et la Chambre se prononça contre lui.

De même, encore qu'il eût, en 1900, déposé personnellement un projet d'impôt général sur les revenus, M. Joseph Caillaux entra en conflit très vif avec la Commission du budget de 1901 qui voulait incorporer la réforme, tout au moins en son principe, dans le budget de 1902.

De même enfin il n'accepta pas que les sociétés financières et religieuses qui avaient subi des dommages lors des troubles des Boxers en Chine fussent exclues de la répartition des indemnités.

Au Sénat il prononça, contre le système des bons d'importation sur les blés, un remarquable discours dont la Haute-Assemblée vota l'affichage.

En résumé, le ministre des Finances du cabinet Waldeck-Rousseau, lorsqu'il abandonna le pouvoir avec tout le cabinet, s'était acquis la réputation d'un « debater » financier de grand talent et de tendances plutôt modérées. L'avis général était qu'on ne tarderait pas à le revoir à la tête du ministère des Finances dans un cabinet moins « avancé ». Car les progressistes ne désespéraient pas de voir revenir à eux l'enfant prodigue.

Leur espoir ne devait pas être exaucé. M. Joseph Caillaux ne revint pas en arrière. Qu'y eut-il gagné? L'alliance des radicaux et des socialistes scellée par le ministère Combes fermait pour longtemps le chemin du pouvoir aux hommes modérés. M. Caillaux soutint le ministère Combes à peu près en toutes les circonstances. En une circonstance même il se montra plus « avancé », plus « anticlérical » que le ministre de l'Instruction publique du cabinet Combes, que le rapporteur de la loi sur la séparation, M. Briand, et que le socialiste Jaurès, lorsqu'il combattit avec une âpre vigueur l'article 4 de la loi qui, respectant la hiérarchie religieuse, laissait à l'évêque

le droit d'attribution des biens cultuels aux fabriques de son choix, c'est-à-dire en union avec l'Église romaine.

En revanche il fit porter, malgré M. Combes, de cinq ans à dix ans le délai accordé au Gouvernement pour procéder à la suppression des congrégations enseignantes.

Ainsi d'habiles interventions balancées le classaient parmi ces radicaux, d'une nuance passablement accusée, avec lesquels, cependant, les partis modérés peuvent à l'occasion s'entendre.

Le ministère Combes ayant enfin sombré dans le « murmure d'infamie » qui grandissait autour du « régime abject », M. Rouvier forma un nouveau cabinet. Mais il détenait déjà et garda le portefeuille des Finances. Dans le cabinet Sarrien, qui lui succéda, le portefeuille des Finances passa aux mains expertes de M. Poincaré. M. Joseph Caillaux dut attendre. Mais il était devenu l'un des principaux orateurs, l'un des dirigeants de l'*Alliance Républicaine démocratique* qui le chargea d'exposer, à la veille des élections législatives de 1906, un programme radical de gouvernement. La nouvelle Chambre l'élut vice-président. Il faisait partie de la Commission du budget. Il présidait le groupe de la gauche démocratique. Il était bien certain que son heure ne pouvait tarder.

M. Clemenceau, enfin, l'appela au ministère des Finances dans le cabinet qu'il forma le 23 octobre 1906 et qui devait durer trois ans.

L'existence du cabinet Clemenceau ne fut guère moins mouvementée que celle du cabinet Waldeck-Rousseau. Le rôle de M. Caillaux y fut toutefois plus accusé. Tandis que le chef du Gouvernement avait à faire face à une série d'événements extérieurs et d'incidents intérieurs qui exigeaient toute son attention et mirent plus d'une fois à l'épreuve ses ressources d'énergie, le ministre des Finances affirmait, dans tous les débats auxquels l'appelaient ses fonctions, une personnalité de plus en plus nette, une autorité de plus en plus sûre d'elle-même. Il avait trouvé pour sa fortune politique un tremplin merveilleux et sonore à souhait : l'impôt sur le revenu.

On peut soutenir que M. Joseph Caillaux, dès le temps où il professait sur les impôts à l'École des Hautes-Études, cherchait la meilleure formule d'un impôt sur le revenu. Il n'est besoin que de se reporter aux termes de sa première profession de foi électorale et à ses premiers votes pour s'assurer qu'il ne concevait pas, alors, cette réforme comme le mot d'ordre, le signe de ralliement qui devaient permettre à toutes les tendances démagogiques de se reconnaître et de s'unir en un parti puissant.

C'est incontestablement du 7 février 1907 que date l'homme politique qu'est devenu M. Joseph Caillaux. Ce jour-là il déposait sur le bureau de la Chambre un nouveau projet d'impôt sur le revenu qui avait tous les caractères de la provocation et du défi démagogiques. De ce jour-là il devenait l'homme de la réforme

fiscale mise au service d'un parti politique. De ce jour-là un véritable pacte tacite était conclu entre les partis de démagogie et l'homme politique qui, avec toute sa science de spécialiste expérimenté, avec tout son talent déjà éprouvé, avec toute l'ardeur combative de son tempérament, se mettait ouvertement à leur service.

L'impôt sur le revenu a tenu une si grande place, a joué un tel rôle dans la vie de M. Joseph Caillaux, que l'on ne saurait négliger d'inscrire comme une phase déterminante, un tournant décisif de sa carrière, cette longue discussion qui se poursuivit, âpre, acharnée, dans les années 1907, 1908, 1909 et qui se termina le 9 mars 1909 par le vote du projet — d'ailleurs fortement amendé — et l'affichage du discours final de M. Caillaux. C'était le triomphe, l'apothéose ! Mais le Sénat repoussa la loi votée par la Chambre. Alors la lutte reprit, M. Caillaux continuant de la mener avec vigueur, alors même qu'il n'était plus ministre. Elle durait encore lorsqu'en décembre 1913, dans son fameux discours de Saint-Étienne, M. Aristide Briand, favorable, pourtant, à la réforme fiscale, lançait à l'adresse de celui qui s'en était fait le protagoniste véhément — trop véhément pour n'être pas suspect d'arrière-pensées personnelles — cette apostrophe cinglante :

Il y a dans notre démocratie des impatiences fébriles, des ploutocrates démagogues qui courent vers le progrès d'une course si frénétique que nous nous essoufflons

à vouloir les suivre ; ils veulent, ceux-là, le tout ou le rien. Dans le moment même où ils s'enrichissent avec une facilité scandaleuse, dans ce moment même, ils ont le poing tourné vers la richesse dans un geste si menaçant, si désordonné, si excessif que nous avons le droit de nous demander si c'est bien pour l'atteindre, si ce n'est plutôt pour la protéger.

De ces paroles il faut nécessairement rapprocher cette phrase d'une lettre intime dont nous aurons l'occasion de parler plus loin, une lettre qui devait être tachée de sang, où M. Joseph Caillaux écrivait : « *J'ai écrasé l'impôt sur le revenu en ayant l'air de le défendre* ».

Ainsi, dans son intimité, il avouait combien, parfois, lui semblait pesante l'attitude qu'il avait prise sur cette question dans un moment où il y avait vu l'arche d'alliance propice à sa fortune politique.

Mais au versant de cette pente comment s'arrêter? Devenu le prisonnier du rôle qu'il s'était attribué et dont il voyait, avec une véritable griserie d'orgueil, l'importance grandir jusqu'au prestige d'un chef de parti, le ministre des Finances du cabinet Clemenceau ne négligea rien pour se désigner à la faveur toute particulière des éléments d'extrême-gauche, notamment en exigeant des réductions considérables sur les crédits demandés pour les constructions navales, pour le budget de la guerre, pour la réfection et l'armement des forts de l'Est. Concessions d'autant plus redoutables qu'elles se produi-

saient au lendemain de l'alerte d'Algésiras. M. Caillaux n'ignorait pourtant rien de cette tragique séance du Conseil des ministres du 6 juin 1905, où M. Rouvier ayant, un instant, envisagé la possibilité de résister aux exigences de l'Allemagne, M. Berteaux, ministre de la Guerre, s'était écrié, en levant les bras, d'un geste affolé : « Mais nous ne sommes prêts à aucun point de vue ! » Or, dès 1906, M. Caillaux, dès son retour au ministère des Finances, rognait sur tous les crédits de la Défense nationale !

Mais il était devenu incontestablement une puissance politique, l'un des hommes les plus en vue du Parlement, un futur président du Conseil... Toutes les ambitions étaient permises à l'ancien progressiste poussé, porté, adulé par sa clientèle radicale et socia liste.

On s'explique sans peine que M. Briand, dont l'évolution s'est faite en sens contraire et qui, d'ailleurs, ne paraît pas avoir jamais eu beaucoup de sympathie pour M. Caillaux, ne lui ait pas réservé de portefeuille dans les deux cabinets successifs qu'il présida après la chute du ministère Clemenceau. En revanche, M. Monis, formant ensuite un cabinet hostile à la manière souple de transaction et d'accommodement propre à M. Briand, devait nécessairement faire appel à M. Caillaux qui reprit possession, pour la troisième fois, du ministère des Finances. Au cours de l'interpellation qui suivit la déclaration ministérielle, un député de la droite, M. Jules Delahaye,

prit personnellement à partie M. Caillaux dans les termes suivants :

M. Jules Delahaye. — Que de millionnaires (*On rit*)! de multimillionnaires pour soutenir les revendications du prolétariat socialiste et faire rendre gorge à la société bourgeoise !... Le soin de mettre fin au drainage des capitaux français vers l'étranger a été confié particulièrement à l'honorable M. Caillaux. Ses titres à remplir en complète indépendance cette importante mission, les voici :

Il tient dans ces courtes et substantielles paroles adressées le 31 mars 1910 à l'une de ses nombreuses assemblées d'actionnaires :

« Si jamais le malheur m'advenait de reprendre des fonctions ministérielles, — il y a tant de malheurs en France (*Rires à droite*), — il va de soi que ma démission d'administrateur serait envoyée à la société, et s'il y avait ultérieurement, pour moi, lieu de reposer ma candidature... » — les fonctions de M. Caillaux prennent fin à l'assemblée ordinaire de 1912 — « ...vous auriez toute liberté pour vous prononcer à cet égard. »

Messieurs, par le simple bilan que je vais vous lire, vous pourrez juger l'extrême mérite qu'a eu l'honorable M. Caillaux à remettre sa candidature ultérieure aux fructueuses présidences de ces sociétés financières jusqu'après la chute du cabinet qui, je l'espère pour lui, ne tardera pas beaucoup. (*Rires à droite.*)

J'emprunte ce bilan à l'un de ceux qui passent pour le mieux renseigné sur les hommes et les choses de la Bourse :

« Présidence du conseil d'administration du Crédit foncier égyptien, traitement et participations financières; ci... 250 000 francs.

« Présidence du Crédit foncier argentin, traitement et

participations financières, ci... 200 000 francs. (*Rires à droite.*)

« Présidence du Conseil d'administration du Banco del Rio de la Plata, ci... 225 000 francs. » (*Exclamations et rires à droite. Mouvements divers.*)

Soit un revenu de 700 000 à 800 000 francs — mettons moins, j'accepte d'avance le chiffre de l'honorable M. Caillaux s'il veut bien le dire ici, — soit, dis-je, un revenu de 700 000 à 800 000 francs... qu'il se hâtera d'imposer sans déclaration ni inquisition (*On rit*), 700 000 à 800 000 francs bien gagnés au service des intérêts composés de l'Égypte et de l'Amérique du Sud sacrifiés momentanément, mais noblement, au service des intérêts supérieurs de la République par l'honorable ministre des Finances, maître souverain de la cote des valeurs étrangères sur le marché français. (*Très bien! très bien! à droite. Mouvements divers.*)

Le ministère Monis ne dura que trois mois et vingt jours. Dès le 8 mars 1911, le *Figaro*—dont Gaston Calmette était devenu depuis plusieurs années déjà le directeur —prévoyait que M. Monis, personnalité de second plan, serait bien vite éliminé par l'un de ses trois collaborateurs : M. Berteaux, M. Delcassé ou M. Caillaux.

M. Berteaux étant mort tragiquement, M. Delcassé étant hors de cause parce que l'on craignait, en le portant à la présidence du Conseil, d'irriter l'Allemagne, ce fut M. Caillaux qui recueillit la succession de M. Monis le 28 juin 1911.

Il prit, avec la présidence du Conseil, le ministère de l'Intérieur et s'adjoignit comme sous-secrétaire d'État M. Malvy, déjà sous-secrétaire d'État à la

Justice dans le précédent ministère et avec lequel il s'était lié d'amitié. Et France Desclaux, complétant ce trio d'inséparables compagnons, devint chef du cabinet du président du Conseil.

Gaston Calmette, qui combattait cependant « l'homme des bouleversements financiers, l'adversaire des grandes compagnies » (*Figaro* du 2 mars 1911), ne fit pas mauvais accueil au nouveau « Premier ». Il lui reprocha seulement (*Figaro* du 28 juin 1911) de n'avoir pas « formé un cabinet à son image en s'entourant de collaborateurs de haute intelligence et d'action réfléchie, capables d'imposer à cette Chambre une politique qui sortirait la République des ornières où elle s'est enlisée, sinon perdue ». Et il terminait en disant : « Décidément M. Caillaux n'a aucune ambition. Tant pis pour lui et peut-être aussi pour nous. »

Gaston Calmette a manqué ici de clairvoyance. Évidemment, il ne connaissait pas bien l'homme dont il parlait. L'ambition, une ambition effrénée et déréglée, est le propre du caractère impulsif et aventureux de M. Caillaux. Il l'avait déjà laissé voir assez clairement pour que l'on ne pût s'y tromper. On devait bientôt en voir paraître des preuves éclatantes à l'occasion de l'affaire d'Agadir. Gaston Calmette reconnaîtra alors que M. Joseph Caillaux est un ambitieux de l'espèce la plus dangereuse. Un jour viendra où il se jettera courageusement sur sa route. Et il sera la victime de cette folle ambition exaspérée.

L'AFFAIRE D'AGADIR

La déclaration ministérielle lue aux Chambres le 30 juin 1911 était d'un ton très ferme. M. Caillaux promit « un gouvernement qui gouverne ». Et le mot eut du succès. Mais presque aussitôt, sur une intervention de M. Jaurès qui voulait amener le président du Conseil à faire des déclarations précises en faveur de la réforme électorale alors en discussion, on vit M. Caillaux beaucoup moins résolu à se prononcer. Il ne pouvait le faire sans mécontenter une partie de sa clientèle de gauche et d'extrême-gauche divisée entre proportionnalistes et arrondissementiers. Lui-même avait toujours passé pour un partisan du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, mais M. Malvy était arrondissementier ! Un ordre du jour de confiance voté par 367 voix contre 173 attesta pourtant que M. Caillaux pouvait compter sur une solide et compacte majorité de gauche. Les longs espoirs et les grandes pensées lui étaient permis...

Le lendemain, 1er juillet, la foudre éclata dans le ciel serein où montait la gloire de sa fortune politique — et elle le frappa d'un coup dont jamais il ne devait réussir à se relever complètement.

Ce jour-là, le baron de Schœn, ambassadeur d'Allemagne à Paris, se présenta chez M. de Selves et lui annonça que l'Allemagne envoyait dans le port marocain d'Agadir la canonnière *Panther* afin d'assurer la protection de ses nationaux au Maroc...

Ce n'était qu'un geste. Mais personne n'en pouvait méconnaître la signification et M. Caillaux moins que personne, parce qu'il savait, lui, ce que, dans le public, nul alors ne soupçonnait. Il savait que la menace allemande s'adressait, en réalité, à lui, qu'elle était le rappel d'engagements antérieurs, ou, du moins, la conséquence directe de ses imprudences brouillonnes et inconsidérées, le résultat inévitable d'une politique personnelle occulte et extra-légale.

L'acte d'Agadir se rapportait, en effet, à des négociations engagées par M. Caillaux avec l'Allemagne alors qu'il était ministre des Finances du cabinet Monis.

A ce moment il y avait grand remue-ménage dans le monde financier et spécialement dans la finance orientée vers les affaires coloniales.

Après les incidents de la conférence d'Algésiras et la crise qui suivit l'affaire des déserteurs de Casablanca, la France et l'Allemagne avaient signé le traité du 8 février 1909 dont une clause essentielle déclarait que les deux pays « *chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise* ».

Ainsi avait été ouverte une ère de collaboration

économique, sur le terrain colonial, entre deux pays demeurés depuis quarante-deux ans en état d'hostilité latente. Irrémédiablement divisées en Europe par la question d'Alsace-Lorraine, la France et l'Allemagne allaient, en Afrique, se rapprocher pour « faire des affaires » ensemble.

On conçoit que cette perspective ait mis en fièvre tous les affairistes aussi bien en France qu'en Allemagne. Mais on comprend, de même, que beaucoup de Français se soient inquiétés de voir entre les vainqueurs et les vaincus de 1870 se créer cette fraternité d'intérêts encouragée, contrôlée et dirigée par les deux gouvernements. Cela pouvait mener loin. Et notamment cela pouvait conduire tout doucement, après l'entente économique, à l'entente politique avec les bourreaux de l'Alsace-Lorraine. Deux courants ne tardèrent pas à se manifester en France.

Le premier l'emporta tout d'abord. On créa une société marocaine de travaux publics où fusionnèrent les capitaux franco-allemands. On entreprit, en commun, divers travaux. Mais bientôt l'état des finances du Maghzen, les troubles incessants découragèrent la bonne volonté du consortium franco-allemand qui porta ses vues sur une région plus sûre et plus profitable : les confins du Cameroun allemand et du Congo français. Les intérêts français et allemands y étaient en rivalité ; on imagina de les concilier dans un nouveau consortium, celui de la Ngoko-Sangha. Les négociations engagées par les gouver-

nements français et allemand aboutirent à un accord signé à Paris par M. Stephen Pichon pour la France et le baron de Schœn pour l'Allemagne, sous réserve de ratification par le Parlement français.

Mais, à ce moment, le second courant triompha en France. L'opposition se manifesta contre la Ngoko-Sangha avec une telle force que — après la retraite du cabinet Briand dont faisait partie M. Pichon — le premier soin de M. Monis, devenu président du Conseil, fut de déclarer qu'il ne présenterait pas l'accord franco-allemand de la Ngoko-Sangha à la ratification du Parlement.

C'était un désastre pour le clan des affairistes. Plus de coopération économique franco-allemande ! Un champ illimité d'affaires fructueuses tout à coup soustrait aux entreprises de la finance coloniale.

Alors intervint M. Caillaux.

Nous rechercherons les motifs qui ont pu le déterminer à agir. Avant tout il faut exposer les faits dans leur ordre chronologique.

Dès les premiers jours de mai 1911, M. Caillaux, ministre des Finances du cabinet Monis, prit secrètement l'initiative — sans en avoir prévenu ni le président du Conseil, ni les ministres ses collègues — d'entrer en pourparlers avec l'Allemagne pour la formation d'un nouveau consortium en vue de la construction d'un chemin de fer Congo-Cameroun.

C'est le 7 mai que M. Caillaux, recevant au ministère des Finances M. Fondère, administrateur de sociétés

coloniales, le chargea de se rendre à Berlin où il devait rencontrer M. Semmler, vice-président du Reichstag, représentant l'Office colonial allemand.

M. Fondère objecta qu'il n'avait personnellement aucun caractère officiel et qu'il ne connaissait pas M. Semmler. A quoi M. Caillaux répondit qu'il le faisait accréditer à titre officieux auprès de M. Semmler par le baron de Lancken, conseiller à l'ambassade d'Allemagne à Paris, avec lequel lui-même était en rapports par l'intermédiaire d'un journaliste allemand, M. Lippscher.

M. Fondère partit donc et trouva, en effet, auprès de M. Semmler, l'accueil dû à un négociateur officieux. On examina non seulement le chemin de fer Congo-Cameroun, mais toutes les questions en suspens, même des questions d'ordre militaire ; sur ce dernier point M. Semmler tint même à consulter M. de Lindequist, ministre des Colonies de l'Empire allemand. On parla aussi du Maroc. Mais M. Semmler fut d'avis qu'on ne pouvait rien décider à l'égard du Maroc avant les élections allemandes.

Le 14 mai, M. Fondère était de retour à Paris, porteur d'un projet de traité.

Si content qu'il fût de son œuvre, M. Caillaux ne pouvait, cependant, la faire aboutir seul. Avait-il des raisons de penser que M. Messimy, ministre des Colonies, et M. Cruppi, ministre des Affaires étrangères, se rallieraient plus aisément que M. Monis à ses projets? Quoi qu'il en soit, ce fut à ces deux collègues

— toujours à l'insu du président du Conseil — qu'il communiqua le projet de traité négocié à Berlin.

Sans s'arrêter au caractère, inadmissible en droit et en fait, des négociations engagées par M. Caillaux, les deux ministres acceptèrent d'examiner le projet avec M. Fondère et le baron de Lancken. Cet examen dura jusqu'au 28 mai.

Après quoi le document revu et corrigé fut — suivant l'usage — communiqué, pour avis, aux bureaux compétents du ministère des Colonies.

Or, il se produisit ce fait curieux que l'avis fut nettement défavorable.

M. Messimy ne s'obstina pas. Il adressa aussitôt à son collègue des Affaires étrangères — comme si cet accord eût été négocié par la voie diplomatique régulière ! — un rapport où il déclarait repousser un projet qui « aurait pour résultat de faire passer la plus grande partie du Congo français sous le contrôle de l'Allemagne ».

L'affaire fut portée le 3 juin devant le Conseil des ministres auquel on soumit le rapport de M. Messimy pour une simple formalité d'approbation. M. Monis, grièvement blessé dans l'accident d'aviation d'Issy-les-Moulineaux où M. Berteaux avait trouvé la mort, n'assistait pas au conseil et nul — à ce qu'il a toujours affirmé — ne le mit au courant de cette affaire.

Et de même que le chef du Gouvernement n'avait

été ni pressenti ni informé (1), notre ambassadeur à Berlin, M. Jules Cambon, demeurait dans l'ignorance complète de ces négociations engagées en dehors de lui à Berlin, à deux pas de l'ambassade, sans qu'il en fût prévenu !

Ces négociations, d'ailleurs, se poursuivaient à Paris où M. Fondère, le baron de Lancken, M. Caillaux, continuaient de rechercher les moyens de déterminer entre Allemands et Français, spécialement au Congo où M. Fondère avait de gros intérêts, une coopération profitable.

Dans ce même mois de juin, à Berlin puis à Kissingen où villégiaturait le ministre allemand des Affaires étrangères, M. de Kiderlen-Wæchter, notre ambassadeur devait faire face aux récriminations de l'Allemagne qui, après avoir laissé passer tout d'abord sans protestation sérieuse notre marche sur Fez et notre installation dans cette ville, se prétendait maintenant lésée et réclamait, sous une forme encore vague, des compensations.

M. Jules Cambon, le 22 juin 1911, avant de partir en congé pour Paris, eut à Kissingen avec M. de Kiderlen-Wæchter une entrevue où, soudain, le ministre allemand lui dit brusquement : « Si l'on s'occupe seulement du Maroc on n'aboutira jamais ;

(1) Déclaration de M. Monis à la Commission sénatoriale (28 décembre 1911) : « Pas plus le 3 juin qu'à aucune des réunions du Conseil que j'ai présidées, je n'ai connu les démarches faites auprès des ministres des Finances et des Colonies ou à l'ambassade d'Allemagne ou par des négociateurs officieux. »

il faut chercher ailleurs... Rapportez-nous quelque chose de Paris. »

Ailleurs?... Mais où?... M. Jules Cambon ignorait que M. Caillaux avait amorcé les Allemands vers le Congo (1) et que c'était à cette amorce que songeait M. de Kiderlen-Wæchter — à cette amorce qui devait, au jugement des fonctionnaires de notre ministère des Colonies, « faire passer le Congo français sous le contrôle de l'Allemagne ».

M. Jules Cambon venait d'arriver à Paris pour y demander des instructions lorsque le ministère Monis démissionna. M. Caillaux devenait président du

(1) Le *Journal de Genève* écrivait le 4 janvier 1912 :

« Dès la formation du cabinet Monis, M. Caillaux, soutenu par MM. Berteaux et Messimy, résolut d'engager la politique française dans une voie nouvelle. Sans y être autorisé par le Gouvernement, il expédia à Berlin des émissaires particuliers qui entamèrent des pourparlers ; il poursuivait parallèlement des conversations à Paris.

« Bien avant l'entrevue de Kissingen, M. de Kiderlen-Wæchter était assuré que le ministre des Finances, qui annonçait son accession prochaine à la présidence du Conseil, était prêt à lâcher un gros morceau du Congo. La question de l'admission à la cote des valeurs allemandes avait été également envisagée dans ces pourparlers occultes, mais n'avait pas été tranchée.

« On comprend avec quel avantage M. de Kiderlen-Wæchter allait entamer des négociations avec la diplomatie officielle de la France qui n'était pas exactement au courant des démarches personnelles du ministre des Finances et de sa camarilla. »

Et de son côté le *Times* — qui fait autorité en matière de politique étrangère — écrivait :

« Dans plusieurs milieux la suggestion faite par M. de Kiderlen-Wæchter de compensations ailleurs qu'au Maroc est rapprochée de ce fait étrange qu'au moment même où ces conversations de Kissingen étaient en cours, un émissaire de M. Caillaux, lequel était alors ministre des Finances, s'occupait à Berlin des questions concernant le Congo français. »

Conseil. Immédiatement l'Allemagne envoya le *Panther* à Agadir.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. de Selves, était sur le point de partir pour la Hollande où il devait accompagner le président de la République. M. Caillaux fit décider que, pour diminuer autant que possible la portée de l'incident, on ne modifierait rien à ces dispositions de voyage ; il se chargerait, en l'absence de M. de Selves, de l'intérim du ministère des Affaires étrangères.

En outre, comme M. de Selves avait eu la pensée de riposter à l'envoi du *Panther* par l'envoi d'un croiseur français, M. Caillaux exigea que l'on consultât, auparavant, le gouvernement anglais. La réponse de Londres n'était pas encore parvenue quand M. de Selves partit. Or, quelques heures après son départ, et sans attendre la décision du gouvernement anglais, M. Caillaux prenait, de sa propre autorité, la décision de ne pas envoyer de croiseur français à Agadir et en informait télégraphiquement notre ambassadeur à Londres, M. Paul Cambon.

A quelles suggestions avait-il obéi?... On a parlé d'une démarche de M. de Gwinner, directeur de la *Deutsche Bank*, avec lequel M. Caillaux était en relations personnelles. N'est-ce pas trop déjà que, dans une telle crise, on ait pu jeter un tel nom?

M. de Selves, dès son retour de Hollande, renvoya à Berlin M. Jules Cambon, avec mission de lutter pied à pied contre les exigences allemandes. On

pouvait d'autant mieux résister que l'Allemagne n'était certainement pas disposée à aller jusqu'au conflit ; tout indiquait qu'il s'agissait d'un bluff, d'un chantage audacieux. D'ailleurs, l'Angleterre, loyalement, se rangeait de notre côté. Le 21 juillet, dans un banquet offert à Londres aux hauts fonctionnaires de la Banque d'Angleterre, l'homme d'État anglais le moins belliqueux, le pacifiste Lloyd George, prononçait des paroles d'une fermeté inattendue. Quelques jours plus tard, à la Chambre des Communes, M. Asquith affirmait à son tour que l'Angleterre ne se désintéresserait pas des événements.

Il n'y avait donc qu'à tenir bon, et en tout cas, puisque, dans la surprise du premier moment, on s'était résigné à négocier sous le canon d'Agadir, il n'y avait qu'à laisser agir notre ambassadeur à Berlin.

Cependant, une seconde fois intervint la diplomatie occulte et personnelle de M. Caillaux.

Dès le 16 juillet, M. Caillaux avait, de nouveau, chargé son négociateur officieux, M. Fondère, d'engager secrètement — à l'insu du président de la République, du ministre des Affaires étrangères et du Conseil des ministres — des pourparlers avec le baron de Lancken.

« *Tous les matins*, a affirmé M. Jenouvrier à la tribune du Sénat, *M. Caillaux avait une conférence avec M. Fondère, tous les après-midi M. Fondère avait une conférence avec M. le baron de Lancken, conseiller à l'ambassade d'Allemagne, et tous les soirs*

M. Fondère rendait compte à M. le président du Conseil, par-dessus la tête du ministre des Affaires étrangères, du résultat des négociations.

« Les choses allèrent ainsi jusqu'à la date du 26 juillet, date à laquelle M. le président du Conseil Caillaux reçoit la visite de M. le baron de Gunzbourg, financier international et surtout allemand. Gunzbourg, après Gwinner, directeur de la Deutsche Bank ! *Vous penserez sans doute qu'il est triste de voir des financiers, rien que des financiers, intervenir dans des questions diplomatiques qui doivent avoir pour résultat et pour aboutissant de faire céder à leur pays des territoires immenses. »* (Marques d'assentiment.)

D'autre part on a nommé deux autres financiers qui auraient été mêlés à ces négociations occultes : MM. Dorizon, directeur, et Spitzer, administrateur de la Société générale.

Mais ce serait, d'après M. Jenouvrier, ce serait l'intervention du baron de Gunzbourg qui aurait été décisive dans l'orientation que prit la diplomatie secrète de M. Caillaux.

Nous citons textuellement (séance du Sénat, 5 février 1912) :

Que se passe-t-il, messieurs, dans ces conversations ? Je vais vous le dire.

On jette là les bases d'une entente franco-allemande, non seulement pour le règlement des affaires africaines, mais pour le règlement des affaires européennes. (Exclamations sur divers bancs. Silence ! Laissez parler !) *Attendez, messieurs.*

Cette entente franco-allemande devait avoir pour conséquence logique et nécessaire le déplacement de l'axe de notre politique extérieure en Europe.

...Il fallait donner des gages. On les offrait. Et voici ce qu'on offrit. Je lis ; messieurs, Dieu me garde, en pareille matière, de me confier à ma mémoire.

« 1° *Non seulement toute opposition française à la construction et à l'exploitation des chemins de fer était abandonnée, mais la France devait donner son concours au projet allemand ;*

« 2° *On admettrait à la Bourse de Paris les actions de chemins de fer et plus tard les rentes allemandes.* (Nouvelles exclamations) ;

« 3° *On admettait l'Allemagne à la présidence de la surveillance de la dette ottomane, actuellement exercée alternativement par la France et par l'Angleterre ;*

« 4° *On offrait l'abandon de presque tout le Congo français jusqu'à la rivière Alima ;*

« 5° *On abandonnait une autre colonie française en Océanie ;*

« 6° *On établissait un accord général de la France et de l'Allemagne pour toute leur politique européenne avec toutes les conséquences de cet accord.* »

Et parmi ces conséquences la plus douloureuse, vous l'apercevez, était de renoncer à tout jamais à obtenir la revision du traité de Francfort ; la plus grave était de renoncer à la Triple Entente.

Voilà ce qui fut offert. (Mouvements divers.)

M. de Lancken — si nous nous en tenons à la version des faits portée à la tribune du Sénat et corroborée par les indications de la presse étrangère la plus autorisée, — M. de Lancken trouva les propositions de M. Caillaux si intéressantes qu'il tint à

les porter lui-même à Berlin où il se rendit effectivement dans les premiers jours d'août.

L'Allemagne ne jugea pas à propos de mettre en discussion le plan de M. Caillaux, mais elle vit dans les dispositions du chef du Gouvernement français à son égard l'indication qu'elle pouvait augmenter ses exigences. Et M. Jules Cambon, qui ignorait toujours les négociations secrètes de M. Caillaux, trouva devant lui M. de Kiderlen-Wæchter plus intransigeant, plus arrogant que jamais.

Aux propositions de M. Cambon le ministre allemand plusieurs fois objecta sans que notre ambassadeur pût comprendre de quoi il s'agissait :

— *Mais ce n'est pas ce que l'on nous avait promis !*

Le 19 août, le baron de Lancken se présentait au ministère des Affaires étrangères où, en l'absence du ministre, il était reçu par un haut fonctionnaire auquel il se plaignait de *« l'insuffisance des offres territoriales de M. Cambon au Congo, insuffisance qui est en contradiction avec d'autres offres venues de France »* (1).

Et comme le diplomate français, fort surpris, objectait que si de telles offres avaient été réellement faites elles n'avaient pu l'être que par des personnes non autorisées, M. de Lancken répondit :

— *Il s'agit d'une personnalité parfaitement qualifiée.*

(1) Nous aurons l'occasion de parler, dans un autre chapitre, de ce que l'on a appelé « les documents verts ».

Cette conversation est relatée dans la forme accoutumée par un document officiel du quai d'Orsay.

Entre temps M. Caillaux se laissait aller aux pires imprudences de langage. Il avertissait l'ambassadeur d'Angleterre, sir Francis Bertie, que «*la France a des amitiés de rechange*». Il menaçait l'Espagne d'une révolution si elle lui créait des difficultés.

Avec l'Allemagne cette dualité des deux diplomaties, l'officieuse et l'officielle, se superposant, se contrariant, se nuisant mutuellement, finit par amener une tension telle que M. Jules Cambon, n'y comprenant plus rien, vint de nouveau demander à Paris des instructions précises. Que voulait exactement le Gouvernement français? (1).

Mais à ce moment ce fut la France qui fit connaître sa volonté.

(1) Extrait du compte rendu officiel de la Chambre des députés (séance du 15 mars 1912):

M. JAURÈS. — Le même Fondère qui avait apporté la combinaison du Congo-Cameroun est appelé et c'est lui qui est chargé, à l'insu de M. de Selves et par une réciprocité de mystère envers celui-ci, de proposer des combinaisons, de soulever des hypothèses.

On parle, on cause, les propos sont recueillis et amplifiés, et il vient une minute où notre ambassadeur à Berlin, débordé par toutes les rumeurs, ne sachant plus qui gouverne, qui a les Affaires étrangères, si c'est M. de Selves, si c'est M. Caillaux, s'il s'agit d'une question nationale, s'il s'agit d'une question financière, M. Cambon finit par dire: « Expliquez-vous et qui donc tient le gouvernail? » C'est ainsi que d'incohérence en incohé-

Il se produisit dans l'opinion un mouvement imprévu et d'autant plus magnifique de révolte du sentiment national contre une politique de concessions, de faiblesse, d'humiliation devant l'Allemagne. Et, suivant la forte parole du comte Albert de Mun, le pays « redressa le Gouvernement ». M. Jules Cambon retourna à Berlin au début de septembre avec des instructions plus fermes.

Précisément un krach financier — résultat d'une crise trop prolongée — éclata en Allemagne. Les banques allemandes eurent besoin, pour se tirer d'affaire, du grand-maître de la finance française, et l'on assure que celui-ci se porta de son mieux à leur secours. Parvenue au point où son bluff ne pouvait plus être soutenu sans lui devenir préjudiciable, l'Allemagne devint plus accommodante. Dans le milieu d'octobre les négociations s'achevaient enfin. Elles avaient duré quatre mois.

Nous n'analyserons pas le traité du 4 novembre 1911, il est devenu caduc dès l'instant que la France fut attaquée par l'Allemagne aux premiers jours d'août 1914. Nous rappellerons simplement qu'en échange d'une dérisoire bande de terrain enlevée au Cameroun et dite « le bec de canard », en échange surtout des droits qu'elle n'avait jamais eus au

rence, d'improvisation en improvisation, d'imprudences diplomatiques en tractations financières occultes, les événements se déroulent, se brisent et il a pu se faire que deux grands peuples soient jetés l'un contre l'autre !

Maroc, mais qu'elle prétendait y avoir, — ce qui est, au fond, exactement la même chose quand on appuie ses prétentions sur la force — l'Allemagne obtenait au Congo français la rétrocession d'un territoire représentant une superficie de 275 000 kilomètres carrés avec plus de deux millions d'habitants. Et cette enclave dans notre Congo, partant de l'Atlantique, remontait jusqu'aux grands fleuves qui servent de débouchés à nos possessions du Tchad. En sorte que, dans le cas d'un conflit, nous pouvions être coupés de toute une partie de notre empire colonial. L'Allemagne, bien entendu, s'engageait à respecter, en tous temps, la liberté de navigation sur les fleuves, mais qui pouvait croire à son respect des traités ?

De très vives protestations s'élevèrent en France. La veuve du conquérant du Congo, Mme de Brazza, l'évêque-missionnaire Mgr Augouard, bien d'autres encore dénoncèrent avec une douloureuse émotion ce marché qui sacrifiait en pleine paix, comme une denrée d'échange, le sang de nos explorateurs, de nos missionnaires, de nos soldats. Mais, au lendemain même de la signature du traité, M. Caillaux, dans un discours prononcé à Saint-Calais, se flattait précisément d'avoir fait une affaire et il indiquait, en termes volontairement obscurs, mais cependant suffisamment révélateurs de son état d'esprit, que ce n'était là qu'un commencement et qu'il y aurait sur le marché africain d'autres règlements de comptes,

d'autres échanges « où chacune des parties contractantes trouvera son profit ».

Il est vrai que, dans le même discours, il invitait les Français à se diviser en partis distincts « se heurtant dans la défense de leur idéal, opposant programme à programme, organisation à organisation ». C'était là, selon lui, « la condition de vie » indispensable d'une démocratie.

Diplomatie d'affaires et d'échanges à l'extérieur, politique de perpétuelle agitation à l'intérieur, telle était la conception du chef du Gouvernement de la France.

Le vote par le Parlement du traité du 4 novembre n'alla pas sans de très vifs débats. La Commission des Affaires étrangères de la Chambre, présidée par M. Paul Deschanel, réclamait des éclaircissements sur les pourparlers qui avaient abouti à l'accord. Le Gouvernement les refusait. Un député, M. Damour, porta la question à la tribune et le Gouvernement faillit être renversé. Il ne fut sauvé que par l'intervention de M. Jaurès qui fit remarquer qu'en renversant M. Caillaux on faisait disparaître en quelque sorte la responsabilité qu'il avait assumée et dont il devait répondre devant la Chambre lors de la discussion du traité.

Auparavant le Reichstag fut appelé, de son côté, à le voter. Le chancelier allemand, M. de Bethmann-Hollweg, put dire avec satisfaction : « *Nous n'avons rien donné au Maroc que nous n'ayons déjà donné et nous*

avons gagné un agrandissement de notre domaine colonial ».

La Chambre française, mise en présence de ce marché de dupes dont la duperie était soulignée par l'ennemi lui-même, entama le 14 décembre 1911 un mémorable débat auquel prit part le comte de Mun qui n'avait plus reparu depuis longtemps à la tribune et n'y devait plus reparaître. L'admirable orateur, que tous les partis saluèrent ce jour-là avec un égal respect, prononça le plus beau discours qui pût couronner la plus noble carrière.

— Ce qui est proposé, dit-il, ce que vous aurez à accepter ou à rejeter par votre vote, c'est un traité qui cède à l'Allemagne une partie de notre empire colonial, un territoire équivalent aux deux tiers du sol français, conquis sur la barbarie par le dévouement inlassable des héros dont le nom demeure sacré pour la patrie... Ce territoire français, le traité le livre à une nation rivale pour y étendre ses propres possessions et aussi pour y amorcer les développements qu'elle leur prépare. Il le lui livre sans qu'aucune infortune, aucun combat malheureux ait condamné la France à un si cruel renoncement.

Les pourparlers secrets de M. Fondère et des financiers de l'entourage de M. Caillaux n'étaient pas encore connus. Cependant on sentait bien qu'il avait dû se produire des tractations équivoques. Le comte de Mun s'écriait à propos de l'envoi par les Allemands du *Panther* à Agadir ;

« On nous a dit, on nous a répété que c'était pour inviter, d'un geste un peu brusque, le Gouvernement français à reprendre la conversation interrompue. On causait donc ? Depuis quand et sur quoi ? »

Et l'orateur suppliait la Chambre, avant de ratifier ce nouveau traité de Francfort, de réfléchir, de songer au jugement de l'histoire, « *celle de demain cachée dans l'obscurité du présent, celle d'hier debout dans le deuil du passé* ».

MM. Jules Delafosse, Louis Dubois, Denys Cochin, soutinrent la même thèse. M. Denys Cochin disait :

« Eh bien, non, je ne voterai pas le traité, parce que j'ai lu le discours de M. de Bethmann-Hollweg... Rien ne nous est accordé, un territoire est conquis sur nous et voilà le premier accord signé depuis quarante ans avec l'empire allemand. Cet accord, pour la très modeste part que j'ai, je n'y mettrai certainement pas ma signature. »

Mais le traité trouva des avocats habiles, sinon enthousiastes. MM. Jaurès et Sembat, partisans du rapprochement avec l'Allemagne, MM. Paul Deschanel et Millerand, qui redoutaient une rupture en cas de rejet du traité par la Chambre, secondèrent les efforts de M. Caillaux, de M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, et de M. Lebrun, ministre des Colonies.

Le traité fut ratifié le 20 décembre par 393 voix contre 36 ; 141 députés s'abstinrent.

Restait à obtenir le vote du Sénat.

Déjà commençaient à se faire jour, dans la presse, et spécialement la presse étrangère, d'étonnantes révélations sur le rôle des intermédiaires officieux de M. Caillaux. La Haute-Assemblée nomma, pour examiner le traité ratifié par la Chambre, une Commission de 27 membres que présida M. Ribot. M. Clemenceau en faisait partie.

La Commission sénatoriale, tout d'abord, prit son rôle fort au sérieux : elle procéda à des auditions successives qui établirent qu'indiscutablement des pourparlers occultes avaient été menés avec l'Allemagne sous le ministère Monis, parallèlement à ceux de M. Cambon.

M. Monis déclara aussitôt qu'il n'avait jamais connu ces pourparlers et qu'il avait notamment connaissance pour la première fois de l'accord congolais Fondère-Semmler.

Mis ainsi au pied du mur, M. Caillaux n'hésita pas. Il déclara :

« *Je profite de l'occasion qui m'est fournie pour donner ma parole d'honneur que jamais je n'ai été mêlé à aucune tractation financière en dehors des négociations diplomatiques officielles.* »

M. Clemenceau demanda alors à M. de Selves :

— *Pouvez-vous confirmer les déclarations du président du Conseil ?*

Après un instant d'hésitation, M. de Selves répondit :

— *Je suis pris entre deux devoirs : celui de dire la vérité à la Commission et celui de garder la solidarité ministérielle. Je ne puis donc répondre.*

Et, sur-le-champ, il donna sa démission.

L'incident produisit une profonde émotion parmi les membres de la Commission. M. Caillaux, qui ne se faisait pas d'illusion sur la signification que lui donnerait le pays, tenta d'obtenir qu'il ne figurât pas au procès-verbal de la Commission et il le demanda expressément à M. Clemenceau. Celui-ci répondit que si M. Caillaux supprimait lui-même son affirmation sur les négociations officieuses, le reste allait de soi.

— *Cela peut se faire,* déclara M. Caillaux qui était prêt à tout — même à retirer sa parole d'honneur — pour éviter un éclat.

Mais M. de Selves ne voulut rien entendre et il adressa — non pas au président du Conseil, selon l'usage, mais au président de la République — une lettre de démission fortement motivée :

Paris, 9 *janvier* 1912.

Monsieur le Président,

Après l'incident pénible qui a marqué aujourd'hui la séance de la Commission du Sénat, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de ministre des Affaires étrangères.

Je ne saurais, en effet, assumer plus longtemps la responsabilité d'une politique extérieure à laquelle font défaut l'unité de vue et l'unité d'action solidaire.

Désireux de conduire à bonne fin des négociations officielles difficiles et d'en assurer l'approbation par le Parlement, j'avais un devoir : conserver mes fonctions. Mais le double souci que j'ai de ne pas trahir la vérité et de ne pas manquer, cependant, à la correction que ma situation m'impose, ne me permet plus de faire partie du cabinet.

Je me rappellerai toujours la bienveillance dont vous m'avez honoré dans des circonstances délicates et inoubliables pour moi.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, les assurances de mon profond respect.

Signé : J. DE SELVES.

Une telle accusation formulée par un ministre démissionnaire était un arrêt de mort pour le cabinet. M. Caillaux, qui est beau joueur, essaya pourtant de tenir le coup. Ce fut peine perdue. Aucun parlementaire ne consentit à entrer dans le ministère agonisant. M. Caillaux dut se résigner à quitter le pouvoir le 11 janvier.

La tâche incombait donc à son successeur, M. Poincaré, qui prenait le portefeuille des Affaires étrangères en même temps que la présidence du Conseil, de faire voter par le Sénat un traité qu'il avait lui-même, comme rapporteur, critiqué devant la Commission sénatoriale. Il accepta ce rôle ingrat avec un véritable dévouement patriotique. Nous devons considérer, en effet, que seul un sentiment de pur patriotisme a inspiré l'attitude de M. Poincaré, et cette attitude a été certainement influencée, déterminée dans des circonstances demeurées jusqu'ici secrètes. Sous

quelle forme l'Allemagne a-t-elle fait connaître au Gouvernement français, au moment où M. Poincaré prenait le pouvoir, qu'elle n'admettrait pas que le secret de ses négociations occultes avec M. Caillaux fût publiquement établi et sanctionné? Nous l'ignorons. Mais la matérialité du fait, la réalité de cette menace éclate jusqu'à l'évidence la plus absolue dans la tournure que vont prendre les débats devant le Parlement. C'est, tout d'abord, l'enquête de la Commission sénatoriale qui tourne court. On n'ira pas plus loin dans la recherche de la vérité. Le nouveau rapporteur, M. Baudin, supprime de son rapport les pages relatives aux agissements personnels, aux tractations irrégulières de M. Caillaux. M. Ribot, président de la Commission, couvre l'opération de sa grande ombre. M. Clemenceau lui-même se tait.

On se borna à mentionner dans le rapport (page 4) « *qu'il y eut dans l'affaire marocaine trop de tractations secrètes, trop d'engagements ignorés du Parlement* », mais, plus loin (page 129), on déclarait « *laisser à l'avenir le soin d'établir définitivement les responsabilités* ».

Il fut moins facile d'obtenir le silence de l'opposition. Ses orateurs au Sénat, notamment MM. Jenouvrier et Gaudin de Villaine, mirent impitoyablement en cause M. Caillaux. Et M. Jenouvrier demanda expressément une enquête « *sur les tractations, les conversations officielles et surtout officieuses et secrètes qui ont précédé le traité du* 4 *novembre* 1911 ».

Ces tractations, d'ailleurs, n'étaient niées par personne. MM. Pichon et Clemenceau y firent nettement allusion dans leurs discours contre le traité que tous deux refusaient de voter.

— *Des négociations obscures,* dit M. Clemenceau, *ont conduit par des phases mystérieuses à l'enfantement d'une sorte de monstre diplomatique...*

Mais M. Clemenceau, dont le discours ardent et courageux s'opposait avec force aux exigences perpétuellement renouvelées de l'Allemagne, n'osa approfondir le cas personnel de M. Caillaux.

M. Poincaré, puis M. Ribot repoussèrent avec énergie la demande d'enquête déposée par M. Jenouvrier et obtinrent la ratification du traité par 212 voix contre 42. M. Clemenceau vota contre, M. Pichon s'abstint.

Cependant, au Sénat, M. Poincaré avait déclaré : « *M. Caillaux s'expliquera devant la Chambre* » et M. Ribot avait ajouté : « *Il ne manquera certainement pas de le faire* ».

Quelle ne fut pas la surprise générale lorsque vinrent, devant la Chambre, les interpellations sur la politique marocaine, d'entendre M. Poincaré annoncer que M. Caillaux ne parlerait pas et que lui-même le suppliait de se taire.

Que s'était-il donc passé dans la coulisse? Encore une fois nous l'ignorons. Nous nous bornons à exposer des faits suffisamment significatifs par eux-mêmes.

M. Jules Delahaye protesta avec une véhémence indignée contre le silence où, maintenant, on voulait abriter M. Caillaux, où il se réfugiait avec tant d'empressement et il déposa une demande d'enquête.

— *S'il n'a rien à se reprocher*, dit-il, *M. Caillaux a droit à toute la lumière et à toutes les réparations. Mais s'il est coupable, comme on l'a dit du haut de la tribune nationale et dans presque tous les journaux de son propre parti, il doit être cloué au pilori assez haut pour être aperçu de tous les financiers de l'Ancien et du Nouveau Monde.*

M. Jaurès, qui ne passait cependant pas pour un adversaire de M. Caillaux, intervint à son tour avec non moins de force. Il constata que l'on avait joué une comédie indigne pour obtenir du Parlement le vote du traité avec l'Allemagne. On lui avait dit : Votez d'abord le traité pour faire honneur à la signature de la France, nous vous dirons ensuite toute la vérité, afin que les responsabilités soient établies. » Puis, le traité voté, on refusait la lumière, on organisait l'étouffement, on mettait hors d'atteinte les papiers qui eussent révélé au peuple français qu'il avait failli être entraîné dans une guerre *pour l'équivoque de quelques financiers aussi maladroits qu'avides.*

— *Il y a*, s'écriait-il, *le droit de la France... elle a le droit d'exiger de connaître par quels chemins, par quelles combinaisons, par quelles fautes, s'il y a fautes, elle a*

été conduite au bord de l'abîme... Eh quoi, il y a des hommes qui ont porté en leurs mains, en des jours critiques, le destin de la France ! Leurs politiques diverses, successives, continues ou contradictoires — il m'importe peu — aboutissent à des périls. Le Parlement demande des explications et alors on vient dire en leur nom à la Chambre : « N'insistez pas, messieurs, si les ministres en qui la France a été un moment incarnée s'expliquent, ce sera la confusion, l'abaissement, ce sera la dégradation de la patrie. »

Je dis qu'il n'y a pas de pire honte que ce silence !

...Je dis que s'il y persévère, si M. Caillaux se tait, il doit être disqualifié par le Parlement.

Mais M. Poincaré tint bon — et il avait sans nul doute pour cela d'excellentes raisons, des raisons impérieuses si évidentes et si graves qu'un socialiste, outré de voir le Parlement français contraint de subir cette consigne du silence, posa brutalement cette question :

— *A quelle puissance sommes-nous donc annexés* ?

M. Caillaux, lui, se borna à dire :

— *Je parlerai à mon jour et à mon heure* (1).

Enfin on passa au vote. Mais auparavant M. Paul Beauregard, au nom du centre qui allait voter l'ordre du jour de confiance par considération pour M. Poincaré, protesta contre le fait que « certains sursauts de

(1) M. Caillaux n'a pas encore parlé. Mais on sait que le coffre-fort ouvert à Florence après son arrestation contenait des notes personnelles et des documents se rapportant à l'affaire d'Agadir. Il faut souhaiter qu'ils soient publiés.

dignité ne se soient pas produits ». « Je regrette, dit-il, que le Parlement n'ait pas été mis au courant de choses que je n'ose même pas qualifier, que d'autres ont traitées de louches, qui restent tout au moins mystérieuses. » Et il termina en déclarant qu'il réprouvait de toutes ses forces le silence de M. Caillaux.

Dans ces conditions, l'ordre du jour de confiance au ministère Poincaré — qui ne pouvait être tenu pour responsable des fautes de ses prédécesseurs — rallia 413 voix contre 81 (22 mars 1912).

Provisoirement l'affaire d'Agadir était close.



Nous n'avons pas mentionné les événements qui, en dehors des incidents franco-marocains et franco-allemands, marquèrent les étapes du cabinet Caillaux de son avènement à sa chute. Nous n'écrivons pas, en effet, l'histoire d'une époque, mais celle de M. Caillaux lui-même. Et l'incident d'Agadir représente assurément dans sa carrière une phase prépondérante.

Avant Agadir, il est l'homme de l'impôt sur le revenu, l'un des chefs de la gauche radicale-socialiste et de l'extrême-gauche révolutionnaire, on ne lui connaît que des visées de politique intérieure.

Après Agadir, il est l'affilié de la finance internationale, il est l'homme du rapprochement franco-

allemand, de l'entente et peut-être de l'alliance avec l'Allemagne.

Rien ne saurait mieux caractériser la juxtaposition de ces deux personnages successifs que la constatation suivante :

En 1910, M. Caillaux est président de la Commission du budget et, à ce titre, il combat et contribue à faire échouer le projet de consortium franco-allemand de la Ngoko-Sangha.

En 1911, il engage, comme ministre, et dans les conditions les plus irrégulières, voire les plus suspectes, des négociations avec l'Allemagne pour la formation d'un autre consortium congolais qui, au dire de M. Jaurès lui-même, « livrait le Congo français, en faisait une succursale, une annexe de la colonie allemande (1) ».

Dans l'intervalle de ces deux consortiums, avait-il accepté — comme l'en a accusé M. Jules Delahaye

(1) Extrait du discours de M. Jaurès à la Chambre dans la séance du 8 mars 1912 :

— *C'était un autre consortium, mais cet autre consortium aussi, quand on l'a vérifié, on s'est aperçu qu'il livrait le Congo, que, par le réseau des voies ferrées, par l'organisation des transports, il ne faisait plus du Congo français qu'une succursale, une annexe de la colonie allemande. Il a fallu y renoncer.*

Mais e négociateur allemand avait conçu des espérances, il les avait transmises...

...L'Allemagne, alors, brutalement, dans cette pensée ambiguë, avec ce mélange d'ambiguïté et de brutalité qui ne recommande pas non plus sa diplomatie, a fait le geste d'Agadir ; mais elle l'a fait à la suite de ses déceptions renouvelées, déceptions créées par des équivoques, par une diplomatie occulte, par des négociations latérales, suspectes, incertaines et équivoques.

dans la même séance — *de sacrifier l'honneur et les intérêts de la France aux intérêts d'une haute finance internationale qui, en l'admettant dans ses rangs, l'avait gagné à ses vues ?*

Il est certain qu'à la faveur de l'interprétation, ou plus exactement de l'exploitation, que la finance cosmopolite crut pouvoir faire du traité de 1909, une politique nouvelle a été élaborée entre un certain nombre de personnages, et M. Caillaux a accepté de devenir le champion de cette politique.

C'est ce qu'a fort bien vu un sénateur radical mais patriote, M. Goirand, lorsqu'il considérait comme un événement heureux le conflit d'Agadir qui devait, selon lui, ruiner les espérances des partisans de l'entente franco-allemande :

— *Peu à peu, avec l'interprétation nouvelle donnée à la convention de* 1909, *nous nous en allions voisiner avec l'Allemagne, nous passions notre temps à dresser avec elle des conventions amicales en vue de profits pécuniaires à recueillir en commun. Si bien qu'on a pu affirmer à cette tribune que, dans la dernière période, le ministère précédent* (*le ministère Caillaux*) *en était arrivé à envisager comme une conséquence de ces pourparlers, de cette camaraderie, un changement complet de la politique française.* (Séance du Sénat du 8 février 1912.)

M. Goirand se trompait cependant sur un point. Le règlement de l'affaire d'Agadir ne devait pas décourager ceux qui avaient lié partie pour orienter

la France vers « un changement complet de sa politique » et qui, sous le couvert et au profit de la finance internationale, s'étaient juré de rouvrir entre la France et l'Allemagne l'ère des profitables tractations, coopérations et marchés. Nous retrouverons plus tard à leur tête, dans leur camp qu'il ne désertera plus — même en pleine guerre entre la France et l'Allemagne — M. Joseph Caillaux.

LE CHAPITRE DU CŒUR

S'il ne dépendait que de nous, ce chapitre n'eût pas été écrit. La matière politique nous suffirait amplement à représenter et caractériser le personnage dont on s'occupe ici. Non point que nous estimions, d'ailleurs, que la vie privée de l'homme public doive être exclue du droit d'investigation et de contrôle normalement exercé par le mandant sur le mandataire. Il nous paraît, au contraire, de bonne logique et de bonne morale que l'homme public se sente tributaire jusque dans sa vie privée du jugement motivé de l'opinion. Et le moins, en vérité, que l'on puisse demander à ceux qui se réclament de la confiance d'un grand pays et prétendent à l'honneur de parler, d'agir en son nom, le moins qu'on puisse exiger d'eux c'est qu'ils donnent l'exemple de la dignité de vie.

Cependant on éprouvera toujours quelque hésitation, sinon quelque répugnance, à soulever le voile protecteur des intimités passionnelles. Et nous nous serions abstenus de pénétrer au foyer de M. Joseph Caillaux si cette incursion n'était strictement imposée par l'enchaînement des péripéties de son

existence et surtout s'il n'y avait eu, pour couper court à tout scrupule, l'éclat retentissant du crime, du scandale et du procès. Encore aurons-nous très grand souci d'écarter des sources d'information personnelle pour ne vouloir connaître et utiliser que des indications, renseignements, faits et documents produits au grand jour de la Cour d'assises après l'assassinat de Gaston Calmette, assassinat dont la seconde femme de M. Caillaux s'est rendue coupable par amour de lui...

Car M. Caillaux a été aimé et il a aimé. Et cela est allé jusqu'au crime. Au milieu de tant de préoccupations, d'affaires, d'entreprises, de plans et de projets, M. Joseph Caillaux a trouvé le temps d'ouvrir dans l'histoire de sa vie le chapitre du cœur, chapitre vraiment tragique où il y a des larmes d'abord, des larmes de femmes, et puis du sang.

On n'a pas donné de précisions — et nous n'en avons pas recherché — sur les circonstances qui mirent en présence Mme Jules Dupré — née Berthe-Eva Gueydan — et M. Joseph Caillaux. Contentons-nous, sur ce point, des indications fournies par M. Caillaux lui-même au cours des débats de l'affaire Calmette.

S'adressant à Mme Gueydan debout devant lui à la barre de la Cour d'assises, il lui disait :

— Je vous ai rencontrée en 1900 ; j'étais jeune ministre, tout m'avait souri dans la vie ; ah ! peut-être

ai-je été trop heureux au début de mon existence ! Millionnaire à mon berceau, fils de ministre, ayant fait de brillantes études, inspecteur des finances à vingt-cinq ans, la vie s'ouvre devant moi ! A trente-cinq ans je bats le duc de la Rochefoucauld, j'entre presque triomphalement à la Chambre des députés ; je suis un des heureux de la vie. Peut-être y a-t-il seulement un peu d'étourderie, un peu de légèreté dans mon existence. A trente-sept ans je rencontre Mme Dupré...

Ouvrons une parenthèse pour noter que Mme Jules Dupré, fille d'un négociant en vins, avait épousé un employé de ministère, rédacteur au sous-secrétariat des Beaux-Arts, dont l'avancement fut rapide. Chef adjoint du cabinet du ministre du Commerce Millerand, — collègue de M. Caillaux dans le ministère Waldeck-Rousseau, — M. Jules Dupré fut, en 1900, pourvu par M. Caillaux de la perception hors classe de Boulogne, puis de celle de Neuilly, aux appointements de 21 264 francs.

Une lettre adressée à Mme Gueydan, la fameuse lettre signée « *Ton Jo* », dont il sera beaucoup question lors de l'assassinat de Calmette, indique suffisamment quelles étaient, dès l'année 1901, les relations de Mme Gueydan et de M. Caillaux. C'est sur les pressantes instances de ce dernier — a affirmé Mme Gueydan sans être démentie — qu'elle se décida à divorcer pour épouser M. Joseph Caillaux en août 1906. Le divorce paraît s'être produit à l'amiable, puisque le jeune François Dupré, né du premier

mariage de Mme Gueydan, fréquenta assidûment le ministère des Finances où M. et Mme Caillaux s'installèrent dès le mois d'octobre et où ils restèrent trois ans, pendant toute la durée du cabinet Clemenceau.

Le bonheur, assure Mme Gueydan, sourit à cette union :

Nous étions le ménage le plus uni et le plus heureux qu'on puisse voir. Nous avions l'un pour l'autre le plus bel amour et je puis même dire l'amour le plus pur.

M. Caillaux produit une opinion fort différente :

Peu après notre mariage la mésintelligence naquit et se développa... Au mois de juillet 1909, le ministère Clemenceau, dont je faisais partie, tomba; je rentrai dans la vie privée ; la mésintelligence à laquelle je viens de faire allusion se développa.

Ses griefs à l'égard de Mme Gueydan, M. Caillaux les a formulés lors de sa confrontation avec sa première femme devant la Cour d'assises, dans cette apostrophe à peine réticente :

... Mon tort, ma grosse faute a été de vous épouser, parce que nous n'étions pas deux êtres de même race, de même nature, et ceux qui vous ont entendue tout à l'heure à la barre ont compris qu'avec un homme auquel personne ne refuse l'autorité, la vigueur, la volonté, et vous qui avez quelques-unes de ces qualités exagérées, il était impossible que les choses durassent. Je m'en suis aperçu presque au lendemain de notre union... Presque

au lendemain, par suite de conflits de natures à la fois opposées et trop semblables, et parce que j'étais né à un certain stade, vous à un autre, il y a eu un heurt entre nous; ce heurt s'est envenimé...

Et quelques instants plus tard, pour compléter, sans doute, sa pensée sur l'incurable tare que représente à ses yeux la médiocre origine de Mme Gueydan, M. Caillaux lui décochera, avec une brutalité dont l'inélégance souleva des protestations dans l'auditoire, ce trait décisif ;

— Permettez-moi de vous le rappeler, vous n'aviez pas un centime quand vous êtes entrée chez moi.

Cependant, M. Louis Barthou, assurément bon juge en ces matières, et juge désintéressé, est venu déclarer, à cette même barre de la Cour d'assises, qu'il avait eu souvent — alors qu'elle était la femme du ministre des Finances, de son collègue Caillaux — l'occasion d'apprécier « la *culture*, l'*esprit distingué*, la *haute intelligence* » de Mme Gueydan.

Et puis, il faut bien le dire, M. Caillaux s'y est pris un peu tard pour découvrir les défauts de caractère et l'éducation rudimentaire de Mme Gueydan. De 1901 — pour ne prendre qu'une date certaine — jusqu'à 1906 il avait eu largement le temps de s'édifier...

La vérité qui ressort — comme l'on dit au Palais — de tous les éléments de la cause et aussi de l'expé-

rience que chacun peut avoir du cœur humain, la vérité est que M. Caillaux cessa de voir Mme Gueydan avec les mêmes yeux dès l'instant qu'il en aima une autre. Et dès lors le drame commença.

Il commença par une scène de comédie.

Le 14 juin 1908, un domestique maladroit commet la sottise d'apporter à M. Caillaux, dans ses appartements privés où il avait pourtant défendu qu'on lui remît sa correspondance, une lettre dont la lecture, devant sa femme, paraît le gêner. Aussitôt celle-ci, en éveil, pose des questions. Alors M. Caillaux joue l'étonnement et prend le parti héroïque de passer la lettre à sa femme : « Tiens, vois, je n'y comprends rien ! » C'était une lettre d'amour signée « Riri ». Après l'avoir lue et relue, les deux époux repoussent cette lettre avec dégoût et concluent que des ennemis politiques ont imaginé ce mauvais expédient pour jeter des semences de jalousie dans un ménage trop uni et trop heureux à leur gré... A tout hasard, cependant, Mme Gueydan met la lettre de côté...

Cette lettre, que M. Joseph Caillaux reniait avec tant de naturel, lui avait été adressée par Mme Henriette Rainouard.

Fille d'un architecte parisien, mariée à dix-neuf ans au conférencier et écrivain Léo Claretie, neveu de Jules Claretie, Mme Rainouard, divorcée en 1908, avait deux filles (la cadette devait mourir en 1909 à l'âge de neuf ans). Elle avait connu M. Joseph

Caillaux alors qu'elle était jeune fille. Elle le retrouva pour devenir sa maîtresse.

Mais il y avait une femme légitime — et qui ne devait pas tarder à soupçonner que l'on se jouait d'elle :

« Je sentais une atmosphère de mensonge, un air vicié; je me demandais ce qu'il y avait autour de moi », dit Mme Gueydan, dont nous suivrons pas à pas le récit très circonstancié et appuyé de documents irréfutables.

Elle a, le 14 juillet 1909, une explication avec son mari et en obtient un demi-aveu. Il assure que, dans cette aventure, le cœur n'est pour rien. Il sollicite et obtient sans trop de peine son pardon.

La réconciliation est complète. Bientôt on songera — pour la sceller — à une sorte de voyage de noces en Suisse. Précisément le ministère Clemenceau tombe. Il faut quitter le palais du Louvre. C'est l'occasion de voyager... Mais l'influence mystérieuse, de nouveau, intervient et agit... M. Caillaux ne peut plus partir avec sa femme, il ira seulement la rejoindre après un séjour qu'il doit faire à Mamers. Finalement il ne va pas la rejoindre et elle reçoit en Suisse des lettres qu'elle qualifie de « tortueuses ». Elle rentre à Paris dans leur nouvel appartement, 12, rue Pierre-Charron. Il était à Paris. Pour l'éviter — comme il l'a sans nul doute promis — il part à Marly-le-Roi. Alors, dans cet isolement systématique, elle sent que « le malheur rôde ». Une lettre anonyme

lui annonce, d'ailleurs, qu'il y a projet de mariage entre son mari et « une blonde divorcée » qu'elle identifie immédiatement.

Cependant, comme elle ne paraît pas du tout disposée à céder la place à sa rivale, le mari errant se décide à rentrer chez lui. Mais il est dans un tel état d'irritation qu'il va jusqu'à menacer sa femme de la tuer, une nuit, pendant son sommeil. Elle prend peur et part pour Dreux où se trouve son fils François Dupré, puis à Versailles, à l'hôtel des Réservoirs, où elle espère que son mari, qu'elle appelle auprès d'elle, viendra la rejoindre. Non seulement il ne vient pas, mais, sans s'arrêter, il traverse Versailles en auto pour se rendre au Mans. Puis, de retour à Paris, il prend une chambre à l'Elysée-Palace, laissant sa femme seule rue Pierre-Charron et, enfin, sans l'avoir revue, part pour la Sarthe où il doit présider la session du Conseil général.

Est-ce donc la rupture cette fois? Mme Gueydan entend être fixée. Elle annonce péremptoirement à son mari qu'elle va le rejoindre à Mamers. On verra alors s'il refuse ouvertement de recevoir sa femme sous son toit. En ce cas, ce sera inévitablement le divorce...

Ce mot le fait réfléchir, il ne se dérobe plus, il la laisse venir, le 20 septembre. Même il ne lui fait pas mauvais accueil. D'où vient ce changement? Elle ne tardera pas à être édifiée.

Le soir du 24 septembre 1909, à la suite d'une

conversation où il n'a pas assez caché l'influence qu'a prise sur lui Mme Rainouard, avec laquelle, tout récemment encore, il s'est rencontré à Mantes, l'épouse trompée décide de savoir tout... et de se procurer des armes. Elle ouvre un secrétaire, trouve et prend des lettres adressées à son mari par Mme Rainouard, et aussi des lettres que M. Caillaux avait écrites à Mme Rainouard, à ce moment en villégiature à Dinard, et qu'elle lui avait, sur sa demande, renvoyées le jour même.

Deux de ces lettres ont été lues à la Cour d'assises, le texte en a été publié. Le voici :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Mamers, 18 septembre 1909.

Ma Riri bien-aimée,

Enfin j'ai une minute pour t'écrire. Hier vendredi et aujourd'hui samedi je n'ai pas eu un instant pour souffler. Jeudi, après t'avoir écrit, j'ai été à la chasse et je suis parti coucher à l'Elysée-Palace, bien entendu. Vendredi matin je comptais aller à l'enterrement de P...(1), mais, après conversation avec Th...(2), j'ai reconnu que cela pouvait avoir de graves inconvénients et j'y ai renoncé. J'ai donc passé tout près de deux heures avec Th..., j'ai fait quelques courses, j'ai déjeuné, j'ai été au Crédit-Foncier Argentin et j'ai repris le train de 5 heures qui m'a ramené au Mans pour un dîner officiel. J'ai

(1) Il s'agit du beau-père de son frère Paul.

(2) L'avoué Thorel, que Mme Gueydan appelait « l'avoué de la bande noire ».

couché à la Préfecture et ma journée d'aujourd'hui samedi s'est passée au Concours agricole à voir les « bêêtes » (j'écris comme on prononce ici), à assigner aux jurés leur tâche, etc.

Ouf ! me voilà rentré ce soir à Mamers d'où je repartirai demain matin pour des occupations presque aussi intéressantes. Pendant toute la semaine suivante, pour ainsi dire, j'irai tous les jours au Mans au Conseil général, mais je pense revenir chaque soir à Mamers. Enfin ce n'est pas avant mardi prochain 28 que je pourrai passer une journée à Paris.

Voilà mon programme, ma petite chérie. Si je n'écoutais que mon cœur, je dirais à ma Riri de s'arrêter au Mans mercredi ou jeudi, mais ce serait aussi déraisonnable que possible, alors qu'il faut être, hélas ! très, très raisonnables. Je me permets donc de lui conseiller de prolonger son séjour à Dinard jusqu'au lundi suivant. Elle verra son petit C... mardi et il s'efforcera de lui consacrer un long temps.

Th... te dira, ma Riri, ce que nous avons décidé et les diverses hypothèses que nous avons envisagées. Je crois que nous nous sommes arrêtés à des solutions très sages. Je n'appréhende qu'une chose, c'est qu'on ne me fasse du chantage, pour appeler les choses par leur nom. Quoi qu'il en soit, j'ai commencé à agir. J'ai, en effet, trouvé aujourd'hui une lettre m'annonçant fort cavalièrement qu'on arriverait au Mans lundi si je n'y voyais pas d'inconvénient. J'ai répondu que j'entendais d'abord qu'on me fît des excuses et qu'on me témoignât des regrets. Je suis convaincu qu'on n'en fera rien, mais je suis non moins convaincu qu'on viendra au Mans aujourd'hui. Comme je suis au Conseil général que je préside, on sait fort bien que je ne pourrai pas faire d'esclandre et on en abusera. Peut-être, cependant, hésitera-t-on au dernier moment. En tout cas, ma lettre,

rédigée comme il a été convenu et recommandée, vient de partir. J'en garde, bien entendu, copie.

Ma pauvre chère Riri, je vois clairement un tas d'ennuis, de difficultés... Parfois, je me sens bien découragé et je suis en tout cas bien fatigué. Je dormais peu tous ces temps. Il n'y a guère que deux nuits que je repose à peu près. Quelle vie j'ai ! Une seule consolation, un seul secours : penser à ma petite, la voir dans mes bras comme à Ouchy (Dieu ! les délicieux moments !), songer à des jours meilleurs... Plains-moi, mon amour ; dis-toi surtout, ou plutôt répète-toi ce que tu sais bien, que je t'adore et que je suis à toi.

Mille millions de baisers sur ton petit corps adoré.

DEUXIÈME LETTRE

19 septembre 1909, continuée le 20 septembre, à Mamers.

Ma chère petite Riri,

J'ai lu avec l'attention qu'elle méritait la lettre que tu m'as écrite et qui appelle une réponse explicite. Aussi bien avais-je depuis plusieurs jours l'intention de dissiper un malentendu que je sentais par une explication complète.

Ma chérie, quand je t'ai rencontrée, j'ai ressenti une poussée de tout mon être vers toi. J'y aurais cependant résisté et j'aurais eu sans doute le courage de me vaincre moi-même si j'avais eu le bonheur chez moi. Mais je n'étais pas heureux, j'étais humilié et meurtri de l'acte que j'avais subi, et on ne savait pas me faire oublier mes froissements, on ne savait pas panser mes plaies ; au contraire, on les avivait. Je me suis donc jeté vers toi avec une fureur passionnée ou plutôt avec une passion furieuse. Cependant, lorsque survinrent les

incidents auxquels il est superflu de faire allusion, je considérai comme de mon devoir de te pleinement dégager en te rendant en une lettre ton entière liberté. Je ne me sentais pas, en effet, assez sûr de recouvrer mon indépendance pour que je crusse avoir le droit de t'engager à reprendre la tienne. Avec un joli courage, avec une belle hardiesse que te donnaient l'amour et la confiance, tu repris cependant ta liberté en me disant en substance : « Je ne te demande qu'un engagement, c'est de me donner de l'amour... Maintenant, ajoutais-tu, je ne croirai pas tout à fait à la plénitude de ton amour si tu n'arrives pas quelque jour à te rendre libre. » Je te répondis : « Je t'aime et t'aimerai. Je compte bien parvenir à reprendre ma liberté quelque jour ; mais en aucun cas je ne bougerai avant les élections. » C'est bien cela, ma Riri?

Quel était le fond de ma pensée? Le fond de ma pensée, en dehors de l'amour que j'avais pour toi, c'était que j'étais si mal embarqué, qu'il y avait entre une autre personne et moi une telle opposition de tempérament, de nature, de caractère, qu'un dénouement était fatal, que forcément le temps amènerait une rupture en dehors de toute affection étrangère, par le seul effet du heurt de deux êtres qui ne se comprenaient pas. Mais j'entendais — et j'entends encore — qu'en aucun cas mon amour ne fût l'artisan direct de cette rupture, d'abord parce que, le cas échéant, je me serais un peu moins estimé moi-même, ensuite parce que je jugeais que, pour l'avenir, pour notre avenir, il importait au plus haut degré qu'aucune relation n'existât entre la brisure que j'entrevoyais et l'affection qui m'était chère.

Les choses ont marché à peu près comme je le prévoyais pendant une année. Ensuite les événements se sont précipités et ma conscience, qui est, je me permets

de le dire, d'une délicatesse poussée jusqu'au scrupule, confinant parfois à la bêtise, souffre un peu à la pensée que mon amour a agi sur ces événements. Pour parler net et franc, il est certain que les choses n'auraient pas marché, pour reprendre mon expression, aussi vite qu'elles ont marché si je n'avais eu un amour au cœur. Mais cela est secondaire, et je sens bien qu'à ce point de vue mes scrupules sont excessifs. Quand un homme est malheureux chez lui et qu'il a à l'extérieur une délicieuse affection, naturellement cela réagit sur son intérieur. Ceux qui l'ont rendu malheureux n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes. *Quoi qu'il en soit, les événements de septembre sont survenus et tu me dis à ce sujet en substance : « Tu as été faible, il fallait fermer la porte à la fugitive et t'emparer de cette occasion favorable. » Sans doute l'attitude que tu décris pouvait être prise très légitimement, mais tu oublies deux choses : la première, c'est que l'on saurait parfaitement qu'elle était inspirée par une affection que l'on pressentait et que j'avais ; nous avions tout à redouter de la fureur d'une femme qui sentait sa situation perdue et qui n'avait pas encore « eu le temps de se faire à cette idée ».* LA SECONDE CHOSE QUE TU OUBLIES, C'EST QUE MA POSITION ÉLECTORALE ÉTAIT POUR AINSI DIRE PERDUE (il m'a été facile de m'en convaincre par des conversations hier encore) dans mon arrondissement.

Nous avons envisagé tout cela avec T... et nous nous sommes arrêtés à des décisions qui considèrent trois éventualités : 1° on ne viendra pas à Mamers. En ce cas, comme tout le monde pressentira ce qui se passe, comme d'ailleurs je ne puis faire litière de ma dignité, j'engage l'action dès le commencement d'octobre ; 2° on viendra à Mamers sans me faire les excuses que j'exige. En ce cas, je réserve tous mes droits pour les faire valoir en temps et lieux ; 3° on me fera des excuses.

Je suis alors obligé de convenir qu'il y a eu réconciliation, mais l'incident subsiste et il revivra ou du moins je le ferai revivre à la première occasion.

J'aperçois toutes les objections qu'on peut me faire, si la seconde ou la troisième éventualités adviennent. Tu observeras sans nul doute que je ne tire pas parti d'un incident précieux, que je perds du temps, et enfin que je vais avoir à passer un hiver épouvantable. Tout cela est vrai, *mais tout cela méconnaît non seulement ma légitime ambition politique*, mais, ce qui est beaucoup plus grave, les devoirs que j'ai vis-à-vis de mon parti et de mes amis.

Je m'explique : mon parti m'a fait ce que je suis ; je lui dois en honnête homme que tu me sais de me battre pour lui l'an prochain *dans la plénitude de ma force*. Ce sera la *dernière bataille* que je livrerai au scrutin d'arrondissement. J'en informe tous mes amis, et, pour souligner mes intentions, je fais venir incessamment, afin de le présenter à mes électeurs, celui auquel je destiné ma succession.

Maintenant tu ajoutes que je vais être diminué dans mon arrondissement parce qu'on saura les incidents qui sont survenus. Je puis te garantir que personne n'est au courant de façon précise. Chose extraordinaire : les domestiques ou plutôt la cuisinière qui était seule alors rue P.-Ch. (Pierre-Charron) n'ont pas compris. Je sais bien — car je suis très exactement informé — qu'on marmotte que le ménage ne marche pas. Mais cela n'a aucun inconvénient, au contraire, parce qu'ici aussi on s'habitue à certaines idées.

Ceci posé, que va-t-il advenir? On m'a écrit qu'on avait l'intention de venir ici. J'ai répondu dans le sens convenu. Je n'ai rien reçu, même ce matin. Il est vraisemblable qu'on hésite, mais qu'on va se décider à riposter par une lettre agressive, puis qu'on viendra

tout de même. Je notifierai alors mes réserves formelles.

Admettons, pour aller aux hypothèses extrêmes, qu'on m'écrive une lettre d'excuses, l'incident n'en aura pas moins eu lieu, et comme de nouvelles discussions surviendront, il sera un argument pour moi. Car — j'en reviens au fond des choses — il y a incompatibilité absolue de nature, de caractère, de tempérament entre elle et moi. La cassure est fatale ou je ne vois plus clair.

Ce qui est pénible pour moi, ce qui sera pénible pour tous deux, c'est que, durant de longs mois, nous devrons avoir recours à d'infinies précautions. Je le pressentais dans les lettres que je t'écrivais et dont tu me voulais un peu au commencement de septembre. La vérité, si nous en avions le courage et si nous avions dans notre amour et dans nous-mêmes une confiance que pour ma part j'ai absolue, serait de ne pas nous voir pendant de longs mois. Je ne te propose certes pas une solution aussi radicale dont nous souffririons trop l'un et l'autre, mais je répète qu'il nous faut une prudence infinie si, comme j'en suis convaincu, différant en cela complètement d'avis de toi, on ne cesse de penser à la blonde...

Solution médiocre, me diras-tu? Soit, ma Riri. La vie n'est pas aisée à conduire quand on a tant de choses à ménager et une à laquelle je tiens par-dessus tout : la réputation de la femme qu'on adore. Car tu entends bien, mon cher amour, que je t'aime au-dessus de tout, par-dessus tout, que je sens le bonheur avec toi, que je l'attends, que je l'espère et que je ne vis que dans l'espérance de cette réalisation. Raison de plus pour que moi qui dois conduire les choses, qui suis le chef (pardonne-moi l'expression), qui ai le sentiment de mes devoirs et de mes responsabilités, je redouble de prudence.

Je t'aime de tout mon cœur.

Je viens de relire ma lettre, elle ne traduit pas complètement ma pensée. Ce que je veux bien mettre en lumière, c'est la nécessité pour moi de gagner le mois de mai sans esclandre, à moins que l'on ne m'y force absolument. Maintenant ne t'alarme plus, je t'en supplie, de la prudence que je prêche. Je ne te demanderai rien qui puisse nuire à notre amour, mais je te demanderai une série de petits sacrifices qui me feront mesurer et apprécier davantage encore ton amour que le renoncement grandira comme je me grandirai moi-même à tes yeux et à mes propres yeux par la discipline que je m'imposerai.

La lecture de ces lettres ne pouvait évidemment laisser dans l'esprit de Mme Gueydan aucun doute sur les intentions de son mari à son égard et sur le rôle joué par Mme Rainouard dans cette tragédie domestique — rôle affirmé par M. Caillaux lui-même lorsqu'il rappelle que Mme Rainouard l'a sommé *« d'arriver quelque jour à se rendre libre »* et qu'elle lui a dit — au moment où l'épouse légitime était partie à Dreux et à Versailles : *« Tu as été faible, il fallait fermer la porte à la fugitive et t'emparer de cette occasion favorable. »* C'est évidemment d'une femme — amoureuse ou intrigante — qui veut se faire épouser et qui est bien déterminée à y parvenir.

En tout cas, dans l'esprit de M. Caillaux, le sort de Mme Gueydan est réglé. Encore quelques mois et elle sera sacrifiée. Pas avant les élections cependant... N'a-t-il pas écrit à Mme Rainouard : *« En aucun cas je ne bougerai avant les élections »*. Car s'il divorçait

en ce moment, sa situation électorale « *serait pour ainsi dire perdue* ». Et c'est ce que — quel que soit son amour pour Mme Rainouard — ne saurait accepter sa « *légitime ambition politique* ». Mais dès que les élections seront passées...

On comprend que, dans ces conditions, Mme Gueydan se soit déclarée résolue à divorcer tout de suite — et à grand tapage. C'était de bonne guerre. Par cette menace aussi bien que par les lettres dérobées elle le tenait.

Ainsi l'homme habile était pris à son propre piège. Il avait — d'accord avec Mme Rainouard — passionnément désiré le divorce et tout fait pour en trouver l'occasion (allant même jusqu'à faire « filer » sa femme par une agence de police privée), mais « *l'occasion favorable* » se présentait dans un moment où l'éclat du divorce devait nuire à sa « *légitime ambition politique* ».

Dans ce péril il fut littéralement prêt à tout — même à une rupture avec Mme Rainouard — pour sauver sa situation électorale. Le 25 septembre, quelques heures après avoir appris que sa femme était en possession des lettres qui avaient disparu du tiroir de son secrétaire, il écrivait à Mme Rainouard une véritable lettre de rupture :

Que veut-on faire de ces lettres? pas s'en servir pour demander le divorce? On veut, au contraire, s'en servir pour m'empêcher de demander le divorce ; et il est certain qu'on me tient bien de cette façon d'après ce que

m'a dit Th... On veut peut-être aussi s'en servir pour te perdre en contant à qui voudra l'entendre quelles sont nos relations.

Que puis-je faire? Je ne veux pas lier ta vie à celle d'un homme qui est enchaîné peut-être pour toujours ; je ne veux pas davantage, je veux encore moins t'exposer à un scandale. Je me dois donc à moi-même de payer cruellement ma faute, mon inexplicable légèreté en te rendant ta liberté. Tu es jeune, tu peux oublier, tu peux refaire ta vie; surtout, avant tout, par-dessus tout, je ne veux pas que par moi ou pour moi tu souffres dans ta réputation, dans ton honneur et, je le répète, je n'ai d'autre moyen de préserver ta réputation et ton honneur que de m'effacer de ta vie.

Après cela on incline à croire que Mme Gueydan, n'exagère rien quand elle affirme que, pour obtenir qu'il ne fût plus question de divorce et qu'elle restituât les lettres, son mari n'hésita pas à employer les grands moyens.

« Il s'est jeté à mes pieds, il s'est traîné à mes genoux et il m'a suppliée de ne pas divorcer ; il m'a dit que c'était moi qu'il aimait, qu'il n'aimait plus cette personne et qu'il fallait que je rende ces lettres. Toujours cette expression revenait : Passer l'éponge là-dessus. »

Non sans hésitation, Mme Gueydan décida enfin de ne pas divorcer, mais elle gardait les lettres ; elle les confia à sa sœur qui les conserva jusqu'à la veille même du jour où M. Caillaux, en sa qualité de président du Conseil d'administration du Crédit Foncier égyptien, dut partir pour le Caire. Ce jour-

là elle obtint qu'en échange des lettres qui allaient être brûlées devant un témoin, M. Privat-Deschanel, ami personnel de M. Caillaux, son mari lui écrivît et lui remît l'humiliante lettre d'aveux et d'excuses que voici.

Paris, le 5 novembre 1909.

Ma chère Berthe,

Je te remercie profondément de l'acte de haute générosité que tu viens de faire en brûlant devant moi, aujourd'hui 5 novembre 1909, les lettres que Mme X... m'adressait et celles que je lui ai écrites. Ces lettres, outrageantes pour toi, ne laissaient aucun doute sur la nature des relations entre Mme X... et moi, pas plus que sur le projet de divorce, après une certaine date, que nous avions secrètement conçu et que nous poursuivions. Je te promets que tous mes efforts tendront à faire disparaître jusqu'au souvenir des cruelles semaines que je t'ai fait passer. Je te jure encore que, loin de songer à divorcer dans l'avenir, je m'appliquerai à te protéger, comme cela est, d'ailleurs, mon devoir. Mais si, contre toute attente, — car j'agis en pleine loyauté et avec la volonté de te rendre heureuse, — je manquais aux engagements que je prends, je me fais un devoir de reconnaître et de déclarer sur l'honneur que tu serais en droit d'articuler à mon encontre, à l'appui de toute demande qu'il te plairait de formuler, l'adultère dont je me suis rendu coupable dans des conditions particulièrement pénibles pour toi.

Crois encore une fois, ma chère Berthe, à ma profonde reconnaissance et sois convaincue de ma persistante et inaltérable tendresse.

J. CAILLAUX.

Un « post-scriptum » écrit de la main de M. Caillaux atteste que « cette lettre a été remise à Mme Caillaux en présence de M. Privat-Deschanel qui pourra en témoigner ».

De même, en présence de M. Privat-Deschanel, furent brûlées les lettres de Mme Rainouard à M. Caillaux ou de M. Caillaux à Mme Rainouard que possédait Mme Gueydan.

Rassuré par l'abandon du projet de divorce et la destruction des lettres intimes, M. Caillaux part pour l'Égypte le 6 novembre 1909... et il recommence aussitôt à correspondre avec Mme Rainouard qui est en Italie, d'où elle voudrait bien pouvoir venir le rejoindre au Caire. Mais, prudemment, il s'y oppose, car il ne démord pas de son idée fixe : « Pas d'esclandre avant les élections ! » Il rentre à Paris le 21 décembre 1909 et commence aussitôt sa campagne électorale. Il se sent, en effet, menacé par un concurrent sérieux, le jeune baron d'Aillières dont le père, le colonel d'Aillières, a été député de la Sarthe, et dont le château familial est situé à quelques kilomètres de Mamers.

Les élections ont lieu le 24 avril 1910. M. Caillaux bat au premier tour de scrutin le baron d'Aillières... Mais, à cause des amis politiques restés en détresse, il attend le scrutin de ballottage. Puis, quand tout est fini et que l'heure des ménagements électoraux est passée, il signifie à Mme Gueydan qu'elle ne doit tenir aucun compte de la lettre du 5 novembre 1909

ni des engagements qu'elle contient. Il quitte définitivement le domicile conjugal en juin, introduit aussitôt une instance en divorce et le fait annoncer par les journaux.

Le divorce, dont les négociations se prolongèrent près d'une année, fut prononcé, aux torts et griefs de M. Joseph Caillaux, le 9 mars 1911. Pour obtenir ce jugement en sa faveur, Mme Gueydan n'avait eu qu'à produire la lettre d'aveu du 5 novembre 1909, et aussi la photographie des lettres brûlées devant M. Privat-Deschanel. Il en subsistait, en effet, des photographies prises, — au dire de Mme Gueydan, — à son insu, par sa sœur et que celle-ci lui avait remises spontanément en apprenant la rupture irrémédiable.

M. Joseph Caillaux versa à Mme Gueydan une somme de 200 000 francs et prit l'engagement de lui servir une rente annuelle de 18 000 francs.

Le divorce avait été prononcé en mars. En octobre Mme Rainouard épousait M. Caillaux, président du Conseil...

Au terme du récit de cette longue et cruelle lutte engagée entre deux femmes qui se disputent le même homme, des bribes de l'émouvante plaidoirie du bâtonnier Chenu pour les enfants de Calmette assassiné par la nouvelle Mme Caillaux se présentent tout naturellement à la mémoire : « ...Elle entendait que sa liaison avec M. Caillaux la conduisît au mariage... Elle s'est employée avec ténacité à disso-

cier le mariage de son amant... La maîtresse triompha de la maîtresse légitime... » C'est bien, en effet, tout le drame intime que nous venons de vivre. Nous retrouverons Mme Rainouard au centre d'un autre drame plus douloureux encore. Nous la retrouverons, très semblable, en vérité, au portrait que Me Chenu en a tracé : « Femme de tête et de sang-froid, exerçant sur elle-même une maîtrise absolue, raisonnant, ergotant, discutant, défendant le terrain pied à pied, ne cédant que devant l'obstacle infranchissable. » Au résumé, une froide et implacable ambitieuse.

Et M. Caillaux pourra proclamer, — sans que personne songe à s'en étonner ou à y contredire : « Celle-là est vraiment la femme de mon choix ! »

UN CHEF DE PARTI

Si l'existence du cabinet Caillaux avait été mouvementée, sa chute, on l'a vu, fut lamentable. Couvert par la haute autorité de M. Poincaré qui l'objurguait de se taire — et, lui-même, sans nul doute, fort peu soucieux de s'expliquer, — M. Caillaux put se demander s'il n'était pas, pour toujours, déchu du pouvoir. Le signe de la réprobation publique était sur lui. Le soin que l'on prenait, dans les milieux parlementaires, d'organiser le silence, l'étouffement, de liquider en hâte et comme furtivement la douloureuse et humiliante affaire d'Agadir soulignait à tous les yeux la gravité des périls que la politique et la diplomatie de M. Caillaux avaient accumulés sur le pays. Non seulement la France, en pleine paix, sans combat, avait dû céder à l'Allemagne une portion de son empire colonial, mais elle n'était pas libre d'établir ensuite, chez elle, les responsabilités engagées et de prendre à l'égard des responsables les sanctions légitimes... Pour tous les Français qui ressentaient cruellement cette double épreuve, « Caillaux-le-Congolais », « Caillaux-Congo » était l'objet d'une exécration passionnée.

L'ancien président du Conseil, soit qu'il se rendît compte de la situation, soit qu'il obéît aux suggestions de ses amis, s'efforça, durant quelque temps, de se faire oublier.

Il voyagea. Du Caire, où l'appelait une fois encore, et fort opportunément, sa présidence du Conseil d'administration du Crédit Foncier égyptien, il poussa vers l'Orient, jusqu'en Palestine. Son rôle politique dans l'année 1912 fut nul. Tout au plus peut-on constater que sur la question de la réforme électorale, qui absorbe alors l'activité de la Chambre, il a nettement évolué pour aller rejoindre, au camp des arrondissementiers, son ami Malvy. Avec lui, il vote, le 12 juillet 1912, contre la représentation proportionnelle.

M. Poincaré, élu, le 17 janvier 1913, président de la République, céda la présidence du Conseil à M. Briand. A ce moment, les armements de l'Allemagne étaient devenus si formidables et si menaçants que la nécessité absolue d'une réplique française s'imposait. Le ministre de la Guerre du cabinet Briand, M. Étienne, déposa à la Chambre le projet de loi rétablissant le service de trois ans. Mais M. Briand n'eut pas le loisir d'aller jusqu'au bout de cet acte courageux. Il fut renversé par un vote du Sénat repoussant la représentation des minorités.

L'honneur de faire voter la loi de trois ans était réservé à M. Barthou, qui forma le nouveau cabinet.

L'avènement de M. Barthou, contre lequel, dès le

premier jour, s'étaient conjuguées toutes les forces des partis de démagogie, fournissait à M. Caillaux l'occasion de sortir de l'effacement volontaire qu'il s'était imposé. Pour abattre à tout prix l'homme de la loi de trois ans que l'on rendait responsable de la renaissance du sentiment national qui se manifestait de toutes parts en France, l'opposition d'extrême-gauche radicale et socialiste avait besoin d'un leader audacieux, d'un chef énergique. M. Caillaux s'offrit, en dépit de la terrible impopularité qui continuait de peser sur lui (1).

Il choisit, pour attaquer le cabinet Barthou, le terrain financier sur lequel il se sentait particulièrement sûr de lui. Le 27 mai 1913, il monta à la tribune pour combattre, dans un grand discours, les projets financiers du Gouvernement. Ce ne fut, cependant, qu'une escarmouche. Le débat s'acheva par le vote, à une forte majorité, de l'ordre du jour pur et simple accepté par le gouvernement. Mais M. Caillaux avait pris position de chef. Le plus difficile était fait, en dépit de quelques sarcasmes un peu cruels :

M. JOSEPH CAILLAUX. — Je répète que les républicains qui m'entendent... mon parti... (*Exclamations au centre. Applaudissements à gauche.*) Vous aussi, messieurs du centre...

(1) Le 25 avril 1913, M. Caillaux, présidant l'assemblée ordinaire du Crédit Foncier argentin, fut, à la sortie, hué par la foule et ne put regagner son automobile que sous la protection de la police.

M. Charles Benoist. — Ne parlez donc pas de votre parti ! Nous vous demanderions lequel.

M. Cornudet (Seine-et-Oise). — Indiquez l'année, comme pour les grands crus !

Le 19 juillet 1913, à l'issue des débats acharnés auxquels avait donné lieu la discussion de la loi de trois ans, M. Caillaux reparut, de nouveau, à la tribune en posture de chef de parti. Il lut une « déclaration » qui avait recueilli l'adhésion de 140 députés appartenant à différents groupes radicaux et socialistes.

Après avoir constaté avec satisfaction que, grâce à son opposition et à celle de ses amis, la loi de trois ans *ne pourrait donner son plein effet qu'en* 1916, M. Caillaux s'écriait : « Ce qui nous interdit surtout de suivre le Gouvernement, c'est qu'à travers des hésitations et des contradictions nous croyons apercevoir la volonté des *partis de réaction* qui le pousse à renier l'idée de la nation armée ». Et il reprochait au Gouvernement d'avoir « *accepté la collaboration de la droite et repoussé celle des gauches* ».

M. Barthou, dans une ardente improvisation, flétrit véhémentement cette tentative de « transformer en une question politique une question de défense nationale » et proclama le devoir du Gouvernement français de faire appel, lorsqu'il s'agit de l'intérêt supérieur de la patrie, de sa sécurité et de sa force, à tous les Français sans distinction d'opinions.

La loi fut votée par 358 voix contre 204. M. Caillaux était encore une fois battu.

Il reprit aussitôt la lutte sur le terrain financier et, le 24 juillet 1913, dressa un nouveau réquisitoire contre la politique fiscale du Gouvernement, au nom, dit-il, du « parti avancé ».

Le « parti avancé » ne pouvait rester insensible à tant... d'avances. Les délégués du parti radical et radical-socialiste, réunis à la mi-octobre à Pau, virent avec étonnement paraître dans leur Congrès, pour la première fois, l'ancien opportuniste Joseph Caillaux. Il y était conduit par deux pontifes du parti qui se flattaient d'accroître leur prestige en prenant à leur compte une telle recrue. Mais M. Caillaux eut vite fait de démontrer qu'il n'est pas de ceux qui se contentent des secondes places. Il réduisit le sénateur Debierre, grand-maître de la Franc-Maçonnerie, à retirer sa candidature à la présidence du Comité exécutif et se présenta contre l'ancien ministre combiste Camille Pelletan, qu'il battit par 170 voix contre 58, au grand scandale des vieux « militants » du parti, indignés de voir ce néophyte supplanter ainsi, du premier coup, les plus respectables « vieilles barbes » de la démocratie radicale-socialiste.

Camille Pelletan a révélé que les résolutions du Congrès de Pau ont été rédigées « avec Caillaux, entre une demi-douzaine d'amis, Malvy tenant la plume ». Ce fut M. Caillaux, en outre, qui adressa à M. Combes, au nom du parti, le traditionnel télé-

gramme d'allégeance, auquel l'ancien artisan de la guerre religieuse et du régime des fiches répondit en ces termes :

Je salue avec une grande cordialité votre élévation à la présidence, heureux de constater, comme vous dites, que les mêmes sentiments et les mêmes vues de direction nous unissent. Je me joins aux toasts du banquet pour l'avenir de prospérité et de triomphe du parti radical et radical-socialiste.

ÉMILE COMBES.

Mais le nouvel adepte du combisme avait un peu oublié, dans l'empressement de cette affiliation, ses amis de la veille. Ils se rappelèrent à son souvenir d'une façon assez désagréable. Au lendemain du Congrès de Pau, l'*Alliance républicaine démocratique* fit publier cette note :

M. Joseph Caillaux, élu hier président du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste, était inscrit depuis 1902 à l'Alliance républicaine démocratique.

Élu membre de la Commission centrale exécutive (1904), vice-président (1905), il fut chargé, en 1906, d'exposer le programme électoral de l'Alliance républicaine démocratique (salle des Sociétés savantes).

Il signa, en 1910, l'appel aux électeurs, affirmant le programme politique, économique et social de l'Alliance et repoussant toute alliance, toute entente avec les socialistes unifiés.

M. Caillaux n'a jamais démissionné du parti républicain démocratique.

Les radicaux eux-mêmes s'étonnaient du pas décisif que M. Caillaux venait de faire vers eux. M. Lafferre constatait dans le *Radical* :

La personnalité de l'ancien président du Conseil, en l'absence de chefs autorisés, s'imposait à tel point aux radicaux-socialistes désemparés que *personne n'a songé à lui demander compte de ses origines ni des circonstances de son adhésion au Comité exécutif.*

Les antimilitaristes, de leur côté, lui traçaient sa tâche.

La *Guerre sociale* écrivait :

C'est le seul chef ayant encore les crocs assez solides pour casser les reins au méchant roquet de Gascogne que le bloc de droite nous impose depuis trop longtemps.

Et M. Marcel Cachin dans l'*Humanité* :

Le ministère tout entier est évidemment usé, fourbu : il sent le cadavre ; et M. Caillaux s'apprête cavalièrement à lui donner la chiquenaude qui le mettra à terre. Les nôtres l'y aideront, c'est chose sûre. Pour *abattre le ministère des trois ans,* il ne manquera pas une voix socialiste.

Abattre « le ministère des trois ans » !... Le nouveau chef du parti radical s'employa plus ardemment que jamais à réaliser la besogne que l'on attendait de lui.

Le 23 novembre, il montait à l'assaut du cabinet

Barthou en combattant avec vigueur le projet d'emprunt déposé par le Gouvernement pour faire face aux dépenses qui devaient résulter de l'application de la loi de trois ans. L'emprunt fut néanmoins voté à une faible majorité (1).

Le 1er décembre, il présidait le grand banquet du parti radical et radical-socialiste et dénonçait violemment la politique d'apaisement, de conciliation, de pacification. « Nous demandons avant tout, s'écriait-il, une politique de parti. » Et il reniait « ceux qui prêchent l'apaisement, la concorde nationale, l'union politique de tous les Français ».

Le lendemain, 2 décembre, il s'attaquait de nouveau au cabinet Barthou sur la question de l'immunité de la rente que le Gouvernement voulait garantir aux futurs souscripteurs de l'emprunt. Se ralliant — pour les besoins de l'opération dont il était chargé et qui consistait essentiellement à renverser le ministère — à une théorie purement démagogique, M. Caillaux soutint que nul gouvernement n'a le droit de prendre des engagements pour l'avenir, attendu que la volonté populaire, souveraine suprême, peut toujours révoquer les engagements pris. C'est exactement l'argument dont, plus tard, devaient se

(1) M. Caillaux ayant, au cours de ce débat, critiqué « les piétinements » du Gouvernement sur la question de l'impôt sur le revenu, M. Barthou lut à la tribune un extrait d'un rapport parlementaire, où M. Caillaux, en 1898, se prononçait catégoriquement contre des procédés fiscaux d'inquisition et de contrôle qui pouvaient, disait-il convenir à des Prussiens, mais non pas à des Français !

servir les *bolcheviki* pour annuler les traités conclus et les emprunts contractés à l'égard de la France par le Gouvernement russe. Il se trouva, cependant, une Chambre française pour suivre M. Caillaux dans cette voie. M. Barthou, mis en minorité, tomba aux cris de « A bas les trois ans ! » poussés par l'extrême-gauche.

Les négociations de la crise ministérielle achevèrent de mettre en lumière la situation prépondérante où avait réussi à accéder, en moins de deux ans, l'homme politique qui s'était trouvé si bas et que l'on avait pu croire irrémédiablement déchu après les révélations des débats du traité franco-allemand de 1911. Il fut l'arbitre de la crise. Son opposition, nettement manifestée, mit en échec M. Ribot, puis M. Jean Dupuy auxquels le président de la République avait d'abord confié la mission de former le cabinet. Fidèle à ses déclarations récentes, M. Caillaux repoussait tous les partisans de l'apaisement, de la conciliation.

Et jamais, pourtant, la situation extérieure n'avait été plus grave. Tandis que se poursuivaient en Allemagne les formidables préparatifs militaires dont on a vu, depuis lors, les effets, l'insolence et la brutalité teutonnes provoquaient en Alsace les douloureux incidents de Saverne. Et les ligues pangermanistes, devenues toutes-puissantes jusqu'à déborder le Gouvernement allemand lui-même, proclamaient ouvertement leurs plans d'annexions, de conquêtes, de suprématie mondiale.

C'est le moment que M. Joseph Caillaux, devenu, par le jeu des factions politiques, le faiseur et défaiseur de ministères, choisit pour ramener la France au combisme.

Un ancien ministre du cabinet Combes, M. Gaston Doumergue, personnalité de second plan, sans autorité ni talent, prit la présidence du Conseil avec l'agrément et le concours de M. Caillaux qui sut se contenter du portefeuille des Finances. M. Malvy, dont M. Caillaux ne pouvait plus se séparer, reçut le portefeuille des Travaux publics. Et pour bien affirmer que l'éponge était passée sur les fâcheux incidents de l'affaire d'Agadir, on tint à obtenir la collaboration de l'ex-président du Conseil Monis qui fut placé à la tête du ministère de la Marine.

Le ministère Doumergue-Caillaux se présenta devant la Chambre le 11 décembre 1913. Tout son programme se résumait en cette formule : « gouverner exclusivement avec et pour les républicains de gauche ». Le parti progressiste, celui qui avait fondé la République, s'en trouvait exclu. Contre les républicains demeurés fidèles aux véritables traditions républicaines, le bloc combiste était reformé.

Le nouveau cabinet, avant tout, promettait de faire enfin aboutir l'impôt sur le revenu selon les conceptions propres à M. Caillaux. L'emprunt, quoique voté par la Chambre, fut ajourné, ce qui — comme le fit remarquer un député, M. André Lefèvre — devait permettre aux Gouvernements

étrangers de puiser dans les disponibilités de l'épargne française avant que la France y pût prélever les ressources dont elle avait besoin pour elle-même. Et du fait que l'emprunt était ajourné, la loi de trois ans — en dépit des affirmations rassurantes de M. Doumergue — se trouvait remise en question. Il paraissait impossible, en tout cas, que M. Caillaux pût faire face à la situation financière par de simples expédients de Trésorerie. A quelles ressources comptait-il donc avoir recours?

Un député de la droite, M. de Grandmaison, mit personnellement en cause M. Caillaux qui devait être — nul n'en doutait — le véritable chef du ministère :

M. DE GRANDMAISON. — En ce qui concerne M. le ministre des Finances, la Chambre semble avoir oublié les paroles mémorables que notre illustre collègue M. de Mun lui adressait au moment de la conclusion du traité franco-allemand, quand il parlait de ces émissaires secrets envoyés à Berlin et qui, sans responsabilité, traitaient les affaires les plus graves, les plus sérieuses de la France par-dessus la tête du ministre des Affaires étrangères et par-dessus celle de notre ambassadeur !

Il me semble qu'avant de reprendre le pouvoir, l'honorable M. Caillaux aurait dû faire justice des accusations qui furent apportées contre lui tant à la tribune de la Chambre qu'à la tribune du Sénat. Il aurait dû également, par une note publique, ou à l'occasion d'un des nombreux discours qu'il a prononcés depuis lors, dire quel avait été son rôle dans les négociations d'alors.

et en particulier ce qu'il avait fait pour effacer le mauvais effet de la dépêche publiée le 27 septembre 1911 par l'agence *Havas* — agence officielle — qui annonça que l'Allemagne acceptait nos conditions, quitte, par suite d'erreur, prétendit-on, à démentir la nouvelle vingt-quatre heures après, ce qui amena les plus graves perturbations sur le marché financier.

Le ministère Doumergue-Caillaux affirma bientôt un caractère de réaction systématique contre les méthodes du cabinet Barthou qui avaient abouti à une véritable rénovation morale du pays. En même temps, les initiatives fiscales de M. Caillaux, ses velléités successives et contradictoires d'impôt sur le capital, sur la rente, sur les valeurs mobilières, troublèrent profondément la situation financière et économique du pays et soulevèrent des incidents souvent aussi fâcheux pour sa réputation que préjudiciables à l'épargne française. Nous faisons allusion ici, notamment, aux « coups de Bourse » qui s'opéraient trop aisément à la faveur des essais de « réformes démocratiques » poursuivis par M. Caillaux.

C'est ainsi, par exemple, qu'au début de mars 1914 le bruit se répandit soudain que le ministre des Finances, en présence de l'opposition que ses projets fiscaux rencontraient au Sénat, était disposé à abandonner son intransigeance sur la question de l'immunité de la rente. Il renoncerait définitivement à taxer les fonds d'État. Et l'on en donnait pour preuve que la rente française ne figurait pas dans la cédule

des valeurs mobilières imposables, que le ministre des Finances venait de soumettre à la Commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu. Cette nouvelle annoncée par les journaux du matin détermina immédiatement en Bourse une hausse sensible. Après quoi, une note du ministre des Finances intervint pour mettre les choses au point : il y aurait un projet spécial de taxation de la rente. Cette nouvelle menace provoqua aussitôt une baisse des cours. Et finalement, le Sénat ayant repoussé la taxe proposée par M. Caillaux, les cours remontèrent...

L'opération fit scandale et eut son écho à la Chambre.

— Tout le monde n'y a pas perdu ! s'écria M. Barthou.

Et il déclara nettement que s'il ne mettait pas en cause la probité personnelle de M. Caillaux, il avait moins de confiance en son entourage (1).

Les combinaisons financières de M. Caillaux, les violences sectaires de la politique extérieure du cabinet, les incertitudes brouillonnes de notre politique extérieure dont M. Doumergue, ancien petit magistrat colonial, totalement incompétent en matière de diplomatie, assumait personnellement la responsabilité, enfin le souvenir trop récent des scandales et des humiliations de la crise d'Agadir

(1) On a vu plus haut que M. de Grandmaison, dans un discours prononcé le 11 décembre 1913 à la Chambre, fit allusion à un autre coup de Bourse opéré par l'entourage de M. Caillaux à la faveur des pourparlers du traité franco-allemand de 1911.

avivé par la présence de M. Caillaux dans le ministère, c'était plus qu'il n'en fallait pour provoquer un mouvement d'opinion publique très vif contre le cabinet. De ce mouvement, M. Briand, qui avait uni tous les éléments républicains modérés dans la « Fédération des gauches », paraissait le chef désigné, et il s'en était fait l'interprète éloquent au banquet de Saint-Étienne, le 23 décembre 1913, en prononçant contre la politique du Gouvernement, et notamment contre M. Caillaux, un véhément discours dont nous avons eu l'occasion de citer un passage relatif à l'impôt sur le revenu.

En même temps, comme il était naturel, d'ardentes polémiques de presse s'engageaient.

Mais, entre tous les journaux qui faisaient opposition au ministère, le *Figaro* se distingua par la vigueur implacable et la répétition systématique des coups que son directeur, M. Gaston Calmette, portait contre M. Joseph Caillaux.

Dès le début de l'année 1914, presque jour pour jour, Gaston Calmette mit en cause le ministre des Finances, soit à propos des tendances générales de sa politique présente et de ses projets fiscaux, soit en évoquant ses agissements passés (1).

(1) Nous ne saurions relever ici toutes les accusations portées par Gaston Calmette contre M. Caillaux. Rappelons simplement le rôle qu'il attribuait au ministre des Finances dans l'affaire Prieu (8 janvier 1913). M. Caillaux serait entré en relations avec les titulaires d'une créance qu'un sieur Prieu possédait contre l'État. Ils étaient prêts à transiger moyennant une somme de 500 000 fr., lorsque M. Caillaux se serait engagé à leur faire attribuer par

L'effet produit par cette campagne devait être d'autant plus considérable que l'autorité de M. Calmette et l'importance de l'organe dont il disposait lui donnaient plus de crédit auprès du public. M. Caillaux, qui avait, tout d'abord, tenté d'opposer aux questions et aux accusations de Gaston Calmette un silence dédaigneux, ne tarda pas à comprendre que la partie engagée était sérieuse et qu'il n'aurait pas trop de toute son habileté, mise au service de toute son audace, pour faire face à un adversaire si déterminé et si terriblement armé. Il dut accepter la controverse, démentir, rectifier ou expliquer de son mieux. Mais Gaston Calmette ne lâchait pas prise et, dès qu'un incident était épuisé, il savait en susciter un autre. Après l'affaire Prieu (8 au 14 janvier), vinrent les affaires Spitzer (15 janvier), du Sud-Atlantique (16 janvier), d'Agadir (19 au 22 janvier), de la banque Périer (26 au 28 janvier), des inscriptions à la cote des valeurs étrangères et des emprunts étrangers (29 janvier au 6 février), etc.

Enfin, dans la première quinzaine de mars, Gaston Calmette publia une série d'articles spécialement consacrés aux rapports fructueux que M. Caillaux entretenait avec la finance internationale, puis il

l'État, non pas 500 000 francs, mais six millions, à condition que 80 p. 100 de cette somme resteraient entre ses mains pour les besoins de sa politique personnelle. Pour ces mêmes besoins, M. Caillaux se serait fait remettre une somme de 400 000 francs par le Comptoir d'Escompte, etc., etc.

indiqua que M. Caillaux était intervenu, à un moment donné, en faveur de l'escroc Rochette, enfin il reproduisit en fac-similé un extrait d'une lettre intime adressée en 1901 par M. Caillaux à Mme Gueydan (alors Mme Dupré). Mais, de cette lettre intime, Gaston Calmette eut soin de supprimer tout ce qui présentait, en effet, un caractère d'intimité et il n'en publia que ce passage :

Malgré toute ma bonne volonté, il m'a été impossible de t'écrire hier. J'ai dû, en effet, subir deux séances écrasantes à la Chambre, l'une le matin à neuf heures qui a fini à midi, l'autre à deux heures dont je ne viens de sortir qu'à huit heures. J'ai d'ailleurs remporté un très beau succès. *J'ai écrasé l'impôt sur le revenu en ayant l'air de le défendre.* Je me suis fait acclamer par le centre et par la droite et je n'ai pas trop mécontenté la gauche. Je suis arrivé à donner un coup de barre à droite qui était indispensable. Aujourd'hui j'ai eu encore une séance, ce matin, à la Chambre, qui ne s'est terminée qu'à une heure moins le quart. Me voilà au Sénat où je vais faire voter la loi sur les contributions directes et, ce soir, sans doute, la session sera close. Je serai harassé, abruti, presque malade, mais j'aurai rendu un vrai service au pays.

Ton Jo.

Après la divulgation de ce document, que pouvait encore publier Gaston Calmette? Que pouvait redouter de lui M. Caillaux? La publication de lettres intimes, des « documents verts » ou du rapport du procureur général Fabre?

Les lettres intimes? Les débats de la Cour d'assises, après le meurtre de Calmette, ont établi que le directeur du *Figaro* n'avait jamais possédé qu'une seule « lettre intime », la lettre signée « ton Jo ». Et le soin qu'il avait pris de soustraire à tous les yeux les parties de cette lettre qui présentaient un caractère purement personnel, la façon dont il s'était excusé d'être obligé, « pour la première fois en trente années de journalisme », de prélever dans une lettre intime un passage publié par le *Figaro* dans un intérêt supérieur de salubrité publique, ces précautions et ces scrupules attestaient que Gaston Calmette n'aurait jamais publié les lettres intimes qui ont paru à la Cour d'assises au cas où elles eussent été en sa possession.

Quant aux « documents verts », M. Caillaux savait mieux que personne que Gaston Calmette ne les publierait pas.

Mais d'abord, qu'étaient ces « documents verts »?

On appelle des *verts*, dans le langage courant des diplomates du quai d'Orsay, des feuillets spéciaux où figure, dans le coin droit du papier, une barre verte tracée en diagonale.

C'est sur ces feuillets, destinés au seul usage du ministre et de ses collaborateurs les plus immédiats, que l'on transcrit les dépêches chiffrées échangées entre les ambassadeurs étrangers et leur Gouvernement après que l'on a pu les intercepter et déchiffrer.

Pendant la crise d'Agadir, des « verts » remis à

M. de Selves portèrent à sa connaissance certains télégrammes adressés par le Gouvernement allemand à M. de Schœn pour lui enjoindre de négocier de préférence avec M. Caillaux, car on attendait, des pourparlers engagés avec lui, des résultats plus rapides et plus substantiels que de ceux qui se poursuivaient au quai d'Orsay.

Ainsi M. de Selves apprit les négociations occultes de M. Caillaux avec l'Allemagne et les lui reprocha vivement. M. Caillaux, ne doutant pas que l'indiscrétion ne vînt de M. de Schœn lui-même, s'en plaignit à l'ambassadeur qui comprit que le « chiffre » allemand était connu au quai d'Orsay et le fit immédiatement changer (1).

Nous savons bien que l'existence de ces « documents verts » a été contestée. Devant la Cour d'assises, à l'issue d'une scène qui parut, en vérité, préparée et réglée à l'avance, l'avocat de Mme Caillaux somma le ministère public, représenté par le procureur général Herbaux, d'apporter l'appré-

(1) Vainement, depuis lors, les cryptographes du quai d'Orsay cherchèrent la clef du nouveau chiffre allemand. En sorte que, par la faute de M. Caillaux, nous n'avons rien connu des télégrammes qui nous auraient révélé les préparatifs de l'agression allemande en 1914.

C'est seulement en mars 1918 que la France a eu connaissance, par la Chancellerie des États Unis, de la clef qui a permis de déchiffrer — mais un peu tard — les dépêches échangées avant la guerre entre Berlin et l'ambassade d'Allemagne à Paris, notamment la fameuse dépêche du 31 juillet 1914 enjoignant à M. de Schœn d'exiger, comme gage de la neutralité française dans le conflit, l'occupation de Toul et de Verdun par les troupes allemandes.

ciation du Gouvernement — c'est-à-dire des collègues de M. Caillaux au ministère — sur la valeur des « documents verts » dont une copie fut trouvée dans le portefeuille de M. Calmette après sa mort et transmise au président de la République. Et docilement M. Herbaux, à l'audience suivante, se leva et dit :

Je suis autorisé par le Gouvernement à vous faire la déclaration suivante.

Les pièces qui ont été remises à M. le président de la République ne sont que de prétendues copies de documents qui n'existent pas et qui n'ont jamais existé. On ne peut donc, en aucune façon, les invoquer en vue de porter atteinte à l'honneur et au patriotisme de M. Caillaux.

C'était net et formel. MM. Doumergue et Malvy n'avaient pas hésité à s'engager à fond pour libérer M. Caillaux d'une terrible accusation.

Par malheur, il n'était pas douteux que ce fût là, en même temps qu'une intrusion particulièrement audacieuse de la politique dans l'administration de la justice, la plus scandaleuse négation d'une vérité éclatante.

Pour être édifié à cet égard, il n'y a qu'à se reporter aux propres déclarations de M. Caillaux devant la Cour d'assises — antérieures, il est vrai, à l'attestation gouvernementale produite par M. Herbaux.

M. Caillaux a déclaré que, dans le courant de

l'hiver (au milieu du mois de janvier 1913), il avait été avisé par un de ses anciens chefs de cabinet, M. Pétri, que Gaston Calmette allait publier les « documents verts ».

— Je ne le crus pas, dit-il, mais quelques jours après *il arriva avec les pièces mêmes. La chose était grave, j'en apercevais toutes les conséquences* ; j'allai chez le président du Conseil et je lui dis : « Voilà ce qui se passe. » Il me dit : « Je vais faire appel à la solidarité nécessaire en pareille matière qui relie les uns aux autres tous les chefs des Gouvernements successifs ». Il fit appel à M. Barthou ; M. Barthou m'a dit depuis qu'il avait eu tout juste le temps de téléphoner à onze heures du soir, d'arrêter la *publication fatale*, non pas pour un homme politique quelconque, vous m'entendez bien, mais peut-être *pour la patrie*, qui devait avoir lieu le lendemain.

Ainsi s'exprimait M. Caillaux à l'audience de la Cour d'assises, le 21 juillet. Et le lendemain, 22 juillet, le procureur général Herbaux venait déclarer, au nom du Gouvernement, que ces documents n'avaient jamais existé ! Quoi, ces documents dont M. Doumergue et M. Caillaux considéraient la *publication fatale* comme une chose grave *pour la patrie*, ces documents étaient des faux !...

Le 23 juillet, déposant, à son tour, devant la Cour d'assises, M. Barthou précisa que, le 13 janvier, il avait été appelé en hâte par le président du Conseil qui l'avait supplié, en son nom et au nom de M. Cail-

laux, d'intervenir auprès de Calmette pour arrêter la publication des « documents verts ». « *Lorsqu'un président du Conseil,* dit M. Barthou à la Cour d'assises, *fait une telle démarche auprès d'un adversaire politique, c'est qu'il attache à ces documents une importance et considère que leur publication peut avoir un danger...* » Et ces documents étaient des faux !...

En tout cas, M. Caillaux savait que ces documents ne seraient pas publiés, puisque, en présence de M. Doumergue, il avait remercié M. Barthou d'avoir obtenu de Calmette cet engagement que le directeur du *Figaro* n'était pas homme à violer.

Restait donc aux mains de Calmette une copie du rapport du procureur général Fabre dénonçant l'intervention de M. Caillaux, ministre des Finances, en faveur de l'escroc Rochette.

C'est, à notre sens, — et les débats de la Cour d'assises nous paraissent l'avoir démontré, — c'est l'imminence de la publication de ce document, dont il avait les meilleures raisons de redouter les conséquences, qui détermina chez M. Caillaux l'état d'esprit que Mme Caillaux interpréta spontanément, on veut le croire, en abattant Gaston Calmette à coups de browning.

Avant de parler du meurtre de M. Calmette, nous examinerons donc le rôle joué par M. Caillaux dans l'affaire Rochette.

L'AFFAIRE ROCHETTE

S'il avait eu la bonne fortune d'être fils d'ancien ministre et millionnaire au berceau, celui que l'on appelle communément l'escroc Rochette, et qui mérite, sans nul doute, cette épithète, eût pu, tout comme un autre, devenir ministre des Finances et homme d'État. Il était, en effet, merveilleusement doué pour les jongleries de chiffres, fertile en combinaisons et en expédients et, au surplus, merveilleusement pourvu de ces dons brillants de séduction et d'autorité qui caractérisent les entraîneurs d'hommes, les manieurs de foules.

Mais l'ancien petit groom du café de la Gare à Melun avait eu assez à faire de s'élever, en boursicotant à la petite semaine, jusqu'au rang social et à la situation de fortune où il se trouvait au début de l'année 1908 quand il s'avisa de prendre pour la première fois avec la politique un contact dont la maladresse lui fut fatale.

A ce moment, il n'y avait guère sur le marché financier de Paris une personnalité plus en vue, et en tout cas plus agissante, plus remuante, plus étonnante, que cet homme d'affaires émérite, suivi, entouré,

porté quasi triomphalement par tout un cortège de clients empressés et fidèles, d'actionnaires enthousiastes, de démarcheurs zélés, d'employés et d'agents dévoués et reconnaissants.

Henri Rochette avait une spécialité : il lançait des affaires industrielles et c'était assurément une bonne œuvre que de diriger les capitaux français vers l'industrie. Il s'employait à cette bonne œuvre avec une activité et, il faut bien le dire, avec une intelligence, une maîtrise de moyens tout à fait remarquables. Le Crédit minier et industriel, les charbonnages de Laviana, les mines du Val d'Aran, le Syndicat minier, les mines de cuivre de la Nerva, le Banco-franco-espagnol, les manchons et les buissons Hella, etc., chacune des affaires qu'il prenait sous son patronage obtenait aussitôt auprès du public un succès prodigieux. Si ce succès était dû, en partie, à son ascendant personnel, aux procédés de lancement que Rochette savait mettre en œuvre, le zèle de ses démarcheurs, copieusement intéressés au résultat, y était bien aussi pour quelque chose. Or, dans la loi du 30 janvier 1907, M. Caillaux avait fait insérer une disposition en vertu de laquelle l'*Officiel* devait publier chaque lundi un « Bulletin des annonces légales obligatoires ». Dans sa pensée c'était, sans nul doute, une précaution contre la finance véreuse contrainte de produire au grand jour l'annonce des émissions qu'elle comptait faire. Malheureusement il advint que cette précaution se retourna contre

le public. Les démarcheurs de Rochette colportaient partout le *Journal officiel* où figurait l'annonce de la nouvelle affaire lancée par leur « patron », et les bonnes gens, mis en confiance par l'estampille gouvernementale, souscrivaient avec empressement.

Ils réussirent, en tout cas, à prélever sur l'épargne française 6 millions en 1905, 25 millions en 1906, 31 millions en 1907. Et déjà 15 millions avaient été souscrits — rien que sur les affaires du manchon et du buisson Hella — dans les onze premières semaines de 1908 quand se produisit la catastrophe.

Que s'était-il passé? L'édifice merveilleux d'affaires superposées — l'une étayant l'autre — dressé par le génie inventif de Rochette s'était-il, faute d'une base solide, écroulé d'un coup? Le grand financier s'avouait-il vaincu, cessait-il ses paiements?...

Non pas. Mais il avait commis la pire des imprudences que pût commettre un homme dans sa situation : il s'était mis en tête de jouer un rôle politique, de prendre position dans la lutte des partis, de dresser sa puissance en face de la puissance gouvernementale; il avait attiré sur lui la foudre.

A vrai dire, Rochette se sentait depuis quelque temps menacé. Il savait que le parquet s'occupait de lui, que le procureur général Fabre l'eût déjà fait arrêter s'il ne s'était heurté à certaines résistances de magistrats prudents peut-être à l'excès en cette affaire — et notamment M. Monier, auquel plus tard d'inconcevables imprudences devaient coûter si

cher. L'impunité dont paraissaient bénéficier les écumeurs de l'épargne avait suscité déjà une interpellation à la Chambre. Le garde des sceaux, M. Briand, s'était engagé à veiller et à sévir. C'est alors que Rochette conçut l'idée fatale de se lancer dans la politique, de devenir une puissance d'opposition redoutable au Gouvernement qui osait menacer sa puissance financière.

Mais il avait mal choisi son moment : M. Clemenceau était président du Conseil.

Dans la matinée du 20 mars 1908, M. Prevet, sénateur et directeur du *Petit Journal*, signalait à M. Clemenceau, président du Conseil, le danger de laisser un homme comme Rochette frayer dans le monde politique où il se cherchait des appuis. Des députés radicaux influents, M. Rabier, M. René Renoult, l'ancien ministre Dubief, étaient devenus ses avocats-conseils ; en outre, Rochette subventionnait des journaux. Même il voulait en posséder un personnellement. Et il avait jeté ses vues sur le *Petit Journal*. S'il parvenait à se rendre maître d'un si puissant organe, que ne pouvait-on craindre pour l'épargne française,...et aussi pour le Gouvernement déjà si violemment combattu à la Chambre par le parti auquel Rochette apportait un véritable trésor de guerre?

M. Clemenceau prend promptement ses décisions. A peine M. Prevet était-il sorti de son cabinet qu'il mandait téléphoniquement le préfet de police,

M. Lépine, et lui enjoignait de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de l'arrestation de Rochette.

M. Lépine avait reçu cet ordre à midi moins vingt. Il était de retour à midi moins cinq à la Préfecture de police et chargeait aussitôt M. Yves Durand, directeur de son cabinet, de trouver un client de Rochette disposé à déposer une plainte contre le financier, ce qui permettrait de l'arrêter. M. Yves Durand alla prendre conseil de M. Prevet qui le conduisit chez un banquier nommé Gaudrion, lequel, jouant la contre-partie, avait intérêt à perdre Rochette. Gaudrion, qui, d'ailleurs, était lui-même sous le coup de poursuites, refusa de porter plainte personnellement, mais indiqua un sieur Pichereau dont il se disait sûr. Et Pichereau, qui, en réalité, n'avait jamais été — et pour cause — victime des émissions de Rochette, mais qui avait reçu de Gaudrion 25 000 francs pour jouer le rôle de client dupé, rédigea la plainte réclamée par la Préfecture de police.

Rochette fut arrêté le 23 mars 1908, trop tard malheureusement pour que, dans l'intervalle du 20 au 23, quelques initiés n'eussent le temps de se mettre en bonne position de bénéficier de l'effondrement inévitable des valeurs Rochette.

De ce moment commence la plus extraordinaire odyssée judiciaire qui se puisse concevoir.

Le juge d'instruction Berr, qui tient Rochette sous les verrous, lui refuse la liberté provisoire qu'il

réclame en attendant que puisse être achevée la vérification de l'état de ses affaires. Mais Rochette fait appel de ce refus devant la Chambre des mises en accusation qui lui donne raison et prononce la mise en liberté provisoire sous caution de 200 000 fr. L'instruction est close le 29 avril 1909 et l'affaire Rochette est enfin appelée, le 21 février 1910, devant la 10e chambre présidée par M. Eugène Dreyfus. Mais, par suite de renvois successifs, le jugement n'est rendu que le 28 juillet. Rochette est condamné à deux ans de prison et 3 000 francs d'amende. Il se pourvoit aussitôt devant la Chambre des appels correctionnels. Une nouvelle série de renvois intervient et l'affaire n'est jugée que le 12 janvier 1912. L'arrêt est tel que Rochette pouvait le souhaiter : toute la procédure est annulée pour vice de forme !

Cependant le procureur général Fabre n'accepte pas cet arrêt et le défère à la Cour de cassation qui, en effet, annule l'arrêt de la Cour d'appel de Paris et renvoie l'affaire devant la Cour d'appel de Rouen.

L'opinion publique, on le conçoit, suivait avec un intérêt passionné les péripéties de ce duel judiciaire. Pour beaucoup, et notamment pour son ancienne clientèle, pour ses anciens collaborateurs, Rochette était une victime. On l'avait frappé en plein essor, traîtreusement, avant qu'il eût pu parer un véritable coup de Jarnac. Son arrestation, d'ailleurs, avait été décidée dans des conditions absolument anormales, elle était le résultat d'une intrigue

politique... Bref les adversaires de M. Clemenceau et de M. Lépine — et ils étaient nombreux — ne pouvaient laisser échapper cette occasion de les mettre en cause, sinon en accusation. De vifs débats eurent lieu à la Chambre et au Conseil municipal. La Chambre décida la nomination d'une commission d'enquête que présida M. Jaurès et dont faisait partie M. Caillaux.

Les conclusions de la commission d'enquête, déposées par son rapporteur, M. de Folleville, furent discutées et adoptées dans la séance du 20 mars 1912.

Les travaux de la commission, en réalité, avaient visé beaucoup moins à rechercher les moyens de mettre désormais l'épargne française à l'abri des entreprises de financiers comme Rochette qu'à atteindre certains hommes politiques comme M. Clemenceau ou M. Briand.

La commission avait également, au dernier moment, mis en cause M. Monis, ancien président du Conseil, et M. Caillaux, ancien ministre des Finances. Le bruit commençait, en effet, à se répandre que c'était sur leur intervention que des délais excessifs avaient été accordés à l'accusé pour lui permettre de préparer sa défense... et continuer ses opérations. Ne disait-on pas que ces ajournements, ces remises pouvaient avoir finalement pour effet d'assurer à Rochette le bénéfice de la prescription? MM. Monis et Caillaux se bornèrent, devant la commission d'enquête, à protester hautement

contre un tel soupçon. Et les magistrats interrogés, M. Bidault de l'Isle, président de la Chambre des appels correctionnels, M. Fabre, procureur général, affirmèrent que tout s'était passé régulièrement.

Dans le monde politique, on persistait pourtant à penser que l'intervention de M. Monis auprès de ces deux magistrats en faveur de Rochette n'était pas douteuse et que M. Monis, en agissant ainsi, avait cédé aux sollicitations pressantes du ministre des Finances, M. Caillaux. Mais le rôle de M. Caillaux ne fut pas élucidé, malgré les efforts de M. Delahaye qui s'écria, à la séance du 20 mars 1912, où furent adoptées les conclusions de la commission d'enquête :

— Je ne sais pas pourquoi on ne prononce pas ici le nom de M. Caillaux !

L'apostrophe n'eut pas d'écho et M. Caillaux demeura coi à son banc.

Cet intermède parlementaire ne suspendait pas — malheureusement pour Rochette — l'action de la justice. La Cour d'appel de Rouen rendit son arrêt le 26 juillet 1912 : Rochette était condamné à trois ans de prison. Il se pourvut aussitôt en Cassation. La Cour suprême devait examiner ce pourvoi le 19 décembre 1912, mais, en pareil cas, une formalité s'impose : Rochette devait « se mettre en l'état », c'est-à-dire qu'il devait se constituer prisonnier. Or, ne se faisant aucune illusion sur le sort qui l'attendait, il s'était embarqué, le 16 décembre, à Boulogne, à bord de l'*Invicta*, de la South-Eastern à destination de

Folkestone, d'où il s'en alla vivre paisiblement à Athènes, tandis qu'on le cherchait au Mexique...

Une interpellation bruyante mais vaine du socialiste Lauche à la Chambre parut mettre le point final à cette comédie politico-financière.

Et le temps, peu à peu, fit l'oubli jusqu'au jour où Gaston Calmette reprit dans le *Figaro* l'accusation naguère portée contre MM. Monis et Caillaux d'être intervenus en 1911 auprès du procureur général Fabre pour obtenir, en faveur de Rochette, une remise anormale des débats et l'ajournement de la condamnation que l'escroc redoutait.

De cette intervention il existait un témoignage : le rapport que le procureur général avait rédigé à l'issue de ses entretiens avec M. Monis et dont il avait, plus tard, remis une copie à M. Briand, devenu garde des sceaux. Cette copie était ensuite passée aux mains de M. Barthou lorsqu'il succéda à M. Briand au ministère de la Justice.

Gaston Calmette, lui aussi, possédait une copie de ce document; et M. Caillaux le savait, et dans les semaines vraiment tragiques pour lui, où chaque matin le *Figaro* produisait quelque nouvelle accusation, quelque nouveau document, il tremblait de voir apparaître au grand jour cette pièce terriblement accusatrice, en dépit des efforts que MM. Barthou et Briand multipliaient auprès de Gaston Calmette pour le dissuader de faire cette publication.

C'est dans le *Figaro* du 10 mars 1914 que Gaston

Calmette évoqua — sans toutefois publier le rapport Fabre — le rôle joué dans l'affaire Rochette par M. Caillaux. Le lendemain 11 mars, Gaston Calmette constatait que son adversaire, toujours empressé à discuter ou dissimuler chacune de ses accusations, gardait, cette fois, le silence. Même constatation le 12 mars. Le 13, M. Jules Delahaye déposa à la Chambre le projet de résolution suivant :

La Chambre, résolue à savoir toute la vérité sur les accusations de forfaiture, d'excès de pouvoir et de vénalité dirigées contre des membres du Gouvernement, invite M. le ministre de la Marine et M. le ministre des Finances à poursuivre leurs accusateurs, et le Gouvernement à donner toutes les justifications qui lui sont dues dans la séance de jeudi prochain.

M. Doumergue repoussa avec force, comme une manœuvre des partis réactionnaires pour déconsidérer un gouvernement de réformes démocratiques, la motion de M. Delahaye. Et M. Jaurès, intervenant comme président de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette, s'efforça de démontrer que l'incident était clos et que l'on n'avait pu songer à le rouvrir que dans un intérêt politique, pour abattre le ministre des Finances qui poursuivait infatigablement la réalisation de l'impôt sur le revenu. Par 360 voix contre 135, le projet de résolution de M. Delahaye fut repoussé.

Le lendemain 14 mars, Gaston Calmette déclara

à ses amis qu'en présence du vote de la Chambre il allait s'efforcer de se délier de l'engagement qu'il avait pris, envers MM. Barthou et Briand, de ne pas publier le rapport Fabre. Ces pourparlers se poursuivaient dans la journée du 16, lorsque Gaston Calmette fut assassiné par Mme Caillaux.

Si ce meurtre avait, comme nous le croyons, pour motif déterminant — non pas d'empêcher la publication des lettres intimes que Gaston Calmette n'avait jamais possédées et dont il était, en tout cas, incapable de faire usage — mais d'empêcher la publication du rapport du procureur Fabre, ce calcul fut déjoué.

Moins de vingt-quatre heures après l'assassinat de Calmette, le 17 mars, M. Jules Delahaye provoqua un nouveau débat devant la Chambre. Il affirma l'existence du rapport du procureur Fabre, dont la copie, d'ailleurs, avait été trouvée, avec celle des « documents verts », dans le portefeuille que Calmette portait sur lui au moment de sa mort. Et les incidents de la séance amenèrent finalement M. Barthou à donner lecture à la tribune de la copie de ce document qui avait été remise par le procureur à M. Briand et que M. Briand avait transmise à son successeur avant de quitter le ministère de la Justice. M. Barthou, estimant qu'une pareille pièce, qui ne trouvait sa place dans aucun dossier de la Chancellerie, ne pouvait ainsi passer de main en main, avait pris le parti de s'en considérer comme le légitime détenteur et de la garder par devers lui.

Voici le texte de ce document :

Cour d'appel de Paris.
Cabinet du Procureur général.

PROCÈS-VERBAL

(Copie pour M. le garde des sceaux).

Le mercredi 22 mars 1911, j'ai été mandé par M. Monis, président du Conseil. Il voulait me parler de l'affaire Rochette ; il me dit que le Gouvernement tenait à ce qu'elle ne vînt pas devant la Cour le 27 avril, date fixée depuis longtemps ; qu'elle pouvait créer des embarras au ministre des Finances, au moment où celui-ci avait déjà les affaires de liquidation des congrégations religieuses, celle du Crédit Foncier et autres du même genre. Le président du Conseil me donna l'ordre d'obtenir du président de la Chambre correctionnelle la remise de cette affaire après les vacances judiciaires d'août-septembre.

J'ai protesté avec énergie. J'ai indiqué combien il m'était pénible de remplir une pareille mission, j'ai supplié qu'on laissât l'affaire Rochette suivre son cours normal. Le président du Conseil maintint ses ordres et m'invita à aller le revoir pour lui rendre compte.

J'étais indigné. Je sentais bien que c'étaient les amis de Rochette qui avaient monté ce coup invraisemblable.

Le vendredi 24 mars, Me Maurice Bernard vint au

Parquet : il me déclara que, cédant aux sollicitations de son ami le ministre des Finances, il allait se porter malade et demander la remise après les grandes vacances de l'affaire Rochette.

Je lui répondis qu'il avait l'air fort bien portant, mais qu'il ne m'appartenait pas de discuter les raisons de santé personnelle invoquées par cet avocat et que je ne pourrais, le cas échéant, que m'en rapporter à la sagesse du président. Il écrivit à ce magistrat. Celui-ci, que je n'avais pas vu et que je ne voulais pas voir, celui-ci répondit par un refus. Me Maurice Bernard se montra fort irrité. Il vint récriminer auprès de moi et me fit comprendre, par des allusions à peine voilées, qu'il était au courant de tout.

Que devais-je faire? Après un violent combat intérieur, après une véritable crise dont fut témoin, seul témoin, d'ailleurs, mon ami et substitut M. Bloch-Laroque, je me suis décidé, contraint par la violence morale exercée sur moi, à obéir.

Le soir même, c'est-à-dire le jeudi 30 mars, je suis allé chez M. le président du Conseil. Je lui ai dit ce que j'avais fait. Il a paru fort content.

Dans l'antichambre, j'avais vu M. du Mesnil, directeur du *Rappel*, journal favorable à Rochette et m'outrageant fréquemment. Il venait, sans doute, demander si je m'étais soumis.

Jamais je n'ai subi une telle humiliation.

Ce 31 *mars* 1911.

V. Fabre.

La lecture de ce document produisit une impression énorme et d'autant plus sensationnelle que, l'instant d'auparavant, M. Monis, sommé par M. Delahaye de dire si, oui ou non, il avait demandé le renvoi de l'affaire Rochette, s'était écrié :

— *Vous me demandez si j'ai donné un ordre pour avoir un renvoi, je vous réponds* : Non.

Et le président du Conseil Doumergue, renchérissant sur l'affirmation audacieuse de M. Monis, avait déclaré :

— *Nous sommes aux prises, vous le voyez, avec des accusations* QUI NE REPOSENT SUR RIEN.

Quant à M. Caillaux, il n'assistait pas à la séance.

La Chambre, en présence du rapport du procureur Fabre, décida que la commission d'enquête sur l'affaire Rochette, spécialement munie, cette fois, de pouvoirs judiciaires étendus, procéderait à une nouvelle enquête.

La commission, présidée par M. Jaurès, se mit aussitôt à l'œuvre dans des conditions assez douteuses d'impartialité, puisque les amis politiques de M. Caillaux — qui, nominalement du moins, en faisait toujours partie — s'y trouvaient en majorité.

M. Monis avoua qu'en dépit de ses dénégations antérieures lors de la première enquête de la commission à la Chambre, puis avant la lecture du rapport Fabre, il était bien intervenu auprès du procureur général — à la demande de M. Caillaux — pour obtenir le renvoi de l'affaire Rochette; toutefois il contestait qu'il eût donné un ordre formel.

M. Caillaux, appelé à son tour à déposer, ne put nier son intervention auprès de M. Monis en faveur de Rochette, mais il en donna deux raisons. D'abord le désir d'être agréable à son ami Me Maurice Bernard, avocat de Rochette, qui désirait une remise de l'affaire en raison de son mauvais état de santé. Puis il invoquait le souci d'éviter — dans un moment où le crédit public devait être ménagé — la publication d'un ouvrage où Rochette s'était avisé de dresser, pour les besoins de sa défense, le bilan de toutes les affaires véreuses auxquelles on avait permis d'opérer librement, dans les douze dernières années, la rafle des capitaux français et d'enlever ainsi impunément à la France plus de six milliards.

M. Caillaux, dans sa déposition, ayant mis en cause M. Briand, celui-ci, à son tour, mit en cause M. Caillaux. Il révéla que le ministre des Finances avait fait venir chez lui le procureur général et s'était efforcé de le faire parler, tandis que, cachés derrière un rideau, des comparses dressaient un procès-verbal de la conversation et s'attachaient surtout à en retenir ce qui aurait pu compromettre des adversaires politiques de M. Caillaux, notamment MM. Barthou et Briand !

Rochette lui-même tint à dire son mot. Une longue lettre, qu'un compère s'était chargé de mettre à la poste en Suisse, apporta à la commission sa version personnelle des faits. L'escroc en fuite se portait garant de la correction de MM. Monis et Caillaux !

En résumé, les dépositions recueillies par la commission d'enquête établirent que les choses s'étaient passées ainsi : Rochette, estimant qu'il avait grand intérêt, en avril 1911, à obtenir un renvoi de son affaire jusqu'après les vacances judiciaires, fit agir un de ses amis, M. Edmond du Mesnil, qui était, en même temps, un ami de M. Caillaux, et bientôt il put inviter son avocat, Me Maurice Bernard, à demander officiellement ce renvoi. Me Maurice Bernard s'y refusant, car il était persuadé d'aller au-devant d'un échec, Rochette lui affirma que le renvoi était accordé d'avance. L'avocat put voir bientôt que Rochette avait de bonnes raisons d'être assuré du résultat. D'accord avec M. du Mesnil, et par conséquent Rochette, M. Caillaux était intervenu auprès de M. Monis et avait obtenu que — sans même en parler au garde des sceaux qui était alors M. Antoine Perrier — le président du Conseil donnât, à plusieurs reprises, et la dernière fois par téléphone, l'ordre au procureur général de faire accorder par la Chambre des appels correctionnels le renvoi que sollicitait Rochette.

Quel intérêt Rochette avait-il à obtenir ce renvoi? Pouvait-il espérer bénéficier de la prescription? Peut-être. Les avis, à cet égard, étaient partagés, mais d'excellents jurisconsultes soutenaient la thèse de la prescription et Rochette eût été bien sot de ne pas tenter cette chance.

En tout cas Rochette ne manquait pas de raisons

pour vouloir à tout prix le renvoi. Et M. Jaurès l'a fort bien indiqué :

M. Jaurès. — Rochette avait à la remise de l'affaire un autre intérêt, bien plus grand que celui de la prescription. Pendant qu'ainsi il était libre, pendant qu'on ne le jugeait pas, il continuait ses opérations, malgré le jugement de première instance qui le frappait. Et alors il pouvait se dire : « Plus j'aurai de temps devant moi pour les continuer, plus il y aura de chances d'abord que je suscite des combinaisons nouvelles ; et alors, en me frappant on s'exposera, après avoir fait tomber déjà mes combinaisons de la première période, à faire tomber mes combinaisons nouvelles ; en outre, plus ces combinaisons seront devenues multiples, importantes, plus la partie de l'épargne que j'y aurai audacieusement attirée sera considérable, et plus ces affaires, dans la suite de la procédure, me serviront de bouclier. Et puis, si, dans le nombre, il y en a une qui réussit, s'il y en a une qui prospère et qui monte, ah ! je ne serai plus l'aventurier qui compromet l'épargne dans toutes sortes d'entreprises, je serai le financier ingénieux dont on a trop tôt arrêté la carrière. »,

Or, il avait tout intérêt à continuer le jeu, même avec de mauvaises cartes, dans l'espoir que, s'il gagnait une grosse partie, il comparaîtrait devant le juge dans des conditions meilleures.

Le certain est, qu'ayant obtenu le 27 avril 1911 un renvoi qui ne permettrait plus d'évoquer son cas devant la justice avant les premiers jours de l'année 1912, Rochette eut devant lui huit mois pour continuer ses opérations. Et il les poursuivit, en

effet, avec une ardeur renouvelée. Durant huit mois, l'escroc, déjà condamné, put tout à son aise — M. Caillaux étant ministre des Finances — se livrer à de nouvelles razzias au détriment de l'épargne française. Une certaine affaire d'Asia-caoutchouc, notamment, éprouva durement le bas de laine national...

Ayant ainsi établi les faits, la commission se mit en devoir d'établir ses conclusions. Alors intervint, de tout son poids, la majorité dévouée au ministère Doumergue et au chef du parti radical. Les conclusions rédigées par M. Jaurès, et qui affectaient une sérénité supérieure dans le dosage proportionnel des blâmes, furent disséquées, phrase par phrase, mot par mot, et très considérablement édulcorées, notamment dans les parties qui visaient MM. Monis et Caillaux. Deux membres de la commission, MM. Jules Delahaye et Georges Berry, démissionnèrent plutôt que de s'associer à cette singulière cuisine. M. Jaurès lui-même donna sa démission parce que la majorité de la commission refusait de qualifier tout au moins de « déplorable abus d'influence » la pression exercée sur le procureur général Fabre par MM. Monis et Caillaux. Mais la majorité, inquiète de l'effet que produirait la décision de M. Jaurès, accepta finalement la phrase, à condition qu'il reprît sa démission. Par contre, M. Jaurès dut sacrifier sa conclusion qui était ainsi conçue :

« *MM. Monis et Caillaux ne se sont pas seulement*

exposés aux justes polémiques des partis, mais aussi au juste blâme de tous les citoyens, pour leur intervention abusive dans le fonctionnement de la justice.»

Finalement, le document que la commission soumit au jugement de la Chambre ne brillait ni par la netteté ni par la franchise. Après un début assez ferme, la pensée y est, en effet, dispersée et diluée comme à plaisir sur des incidents secondaires dans un parti-pris évident de diversion. Les sanctions proposées s'égaraient, en revanche, dans la nuée des considérations générales. Tout au plus convient-il d'en citer ces passages, les seuls où subsiste quelque trace de vigueur dans l'expression critique :

Il est démontré que sous le ministère Monis, dans les quinze derniers jours du mois de mars 1911, des interventions gouvernementales se sont produites pour obtenir du président de la Chambre des appels correctionnels, M. Bidault de l'Isle, par l'intermédiaire du procureur général Fabre, la remise du procès Rochette.

Cette remise n'avait pas pour effet et ne pouvait pas avoir pour effet, ainsi d'ailleurs que le procureur général l'a déclaré à M. Monis et comme tous les magistrats entendus l'ont confirmé, d'assurer à Rochette le bénéfice de la prescription.

Mais elle lui donnait plus de champ pour la continuation de ses opérations.

Et surtout la démarche auprès du procureur général intervenait au moment où l'affaire Rochette, marquée à ses débuts par les manœuvres les plus irrégulières et par des interventions abusives de presse, de gouverne-

ment et de police, était rentrée enfin dans les voies normales et approchait de son dénouement légal.

Cette remise constituait un succès pour la tactique dilatoire de Rochette.

M. Monis et M. Caillaux ont déclaré tous les deux que c'est la visite de M. Caillaux à M. Monis qui a décidé celui-ci à appeler le procureur général Fabre.

. . . .

La démarche de M. Caillaux et l'intervention de M. Monis ne sont ni un acte de corruption, puisqu'ils étaient personnellement désintéressés dans l'affaire, ni un acte de forfaiture, puisque le procureur général déclarait à M. Monis et que M. Bidault de l'Isle déclare aussi, soutenu en ce point par tous les magistrats, que la remise ne pouvait contribuer en quoi que ce soit à la prescription. *Mais elles constituent le plus déplorable abus d'influence.*

. . . .

Si fâcheuse que soit en elle-même cette affaire, elle est surtout grave comme symptôme. Elle révèle un mal qui s'est manifesté d'ailleurs par bien d'autres signes et qui, si le pays ne réagit pas, ira se développant et s'approfondissant dans tout le système politique et social. Elle atteste chez les gouvernants eux-mêmes le fléchissement du sens de la règle, le dédain des procédures normales et de l'indépendance de magistrats d'ailleurs trop dociles, elle révèle l'influence démesurée de la finance, même la plus basse, la confusion de la finance, de la presse et du pouvoir.

La Chambre discuta le 3 avril les conclusions de sa commission d'enquête. Elles lui étaient présentées dans des conditions assez paradoxales. Ces conclu-

sions, qui, après tout et malgré tout, marquaient MM. Monis et Caillaux d'une éclatante flétrissure, recevaient l'adhésion de leurs amis, alors que leurs adversaires politiques les combattaient avec énergie. MM. Briand et Barthou, en particulier, s'élevèrent éloquemment contre la partialité qui se révélait dans les âpres reproches formulés à leur égard. MM. Maurice Barrès et Jules Delahaye réclamèrent des sanctions judiciaires contre MM. Monis et Caillaux, par application de l'article 179 du Code pénal qui punit la corruption de fonctionnaires. M. Marcel Sembat lui-même se déclarait partisan du renvoi devant la Haute-Cour. Mais M. Jaurès, parlant après le rapporteur, M. de Folleville, ne souscrivait ni aux sanctions judiciaires, inapplicables selon lui au cas de MM. Monis et Caillaux, ni au renvoi devant la Haute-Cour, d'accord sur ce dernier point avec M. Maurice Barrès qui s'écria :

— J'ai vu trop d'honnêtes gens en Haute-Cour, je n'y enverrai pas ceux-là !

M. Jaurès, finalement, escamotait la responsabilité de MM. Monis et Caillaux dans l'envolée d'une péroraison sonore dont il ne pouvait rien résulter de fâcheux pour personne. Il s'en prit à la finance, grande corruptrice de la politique, et aux « puissances d'argent ».

M. Jaurès. — L'heure est venue pour le pays de sortir du régime des intrigues, des groupes et des clien-

tèles ; l'heure est venue pour nous de voir en face le grand et formidable péril qui le menace : une puissance non pas nouvelle, mais grandissante, plane sur lui, la puissance de cette finance haute et basse. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*) Haute finance installée dans les grands établissements de crédit comme les vieux Hofburgs qui dominaient du haut des collines et des monts ; basse finance de rouliers et d'aventuriers nocturnes qui détroussent le paysan la nuit dans les chemins. (*Vifs applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche.*)

La nouvelle puissance, elle, est aussi subtile que formidable, elle conquiert sans faire de bruit, elle entre dans les intérêts, dans les consciences, et il arrive une heure où une nation, qui se croit souveraine et qui accomplit avec solennité le rite du vote, est soudainement menée en captivité par les puissances d'argent. (*Vifs applaudissements à l'extrême-gauche, à gauche et au centre.*)

M. Caillaux, qui n'avait pas paru à la séance, était sauvé. La Chambre repoussa les ordres du jour qui réclamaient contre les deux ministres coupables d'un « déplorable abus d'influence » des sanctions effectives et se borna à voter l'ordre du jour suivant :

La Chambre, prenant acte des constatations de sa commission d'enquête, réprouvant les interventions abusives de la finance dans la politique et de la politique dans l'administration de la justice,

Affirme la nécessité d'une loi sur les incompatibilités parlementaires,

Et, résolue à assurer d'une manière plus efficace la séparation des pouvoirs, passe à l'ordre du jour.

L'affaire Rochette, pour ce qui concerne M. Caillaux, s'arrête là. Pour Rochette, elle eut son épilogue le 17 octobre 1916. Il fut arrêté à cette date à Granville, où il était venu voir ses enfants. Au début de la guerre, il avait tenu à prendre du service en France, et s'étant procuré, par l'entremise de M. Gustave Hervé, le livret militaire d'un journaliste réformé, il s'était engagé comme automobiliste.

Cette fois il est resté en prison. M. Caillaux ne pouvait plus rien pour lui.

L'ASSASSINAT DE CALMETTE

Les temps avaient été durs pour l'ambitieux et l'ambitieuse qui s'étaient associés, après tant de difficultés vaincues, à l'automne de 1911, au milieu de la tempête d'Agadir. A peine le foyer conjugal était-il fondé sur de communes satisfactions d'orgueil et de communes espérances que ce fut la chute humiliante dans l'éclat du scandale chaque jour grandissant, dans la rumeur hostile, accusatrice et souvent injurieuse de l'impopularité totale, décisive.

D'autres eussent désespéré. Pour eux commença, dès le lendemain, le dur travail, d'abord timide, prudent et circonspect, puis hardi et vigoureux, de reconstruction, de redressement. Moins de deux ans après l'éclatante flétrissure d'Agadir, l'intronisation du Congrès de Pau et un portefeuille ministériel récompensaient une si méritoire persévérance dans l'audace. Devenu le chef officiel d'un grand parti, celui-là même qui préside aux destinées de la République, ministre aux allures dictatoriales dans un cabinet où la médiocrité des uns, l'effacement volontaire des autres lui assuraient, avec le minimum de responsabilité, le maximum de prestige, ayant enfin

à ses ordres et à sa dévotion une sorte d'association occulte d'intérêts syndiqués sur son nom et concourant par tous les moyens à ses chances, chef de parti, mais aussi chef de maffia, et, de la sorte, assuré de jouer sur tous les théâtres où il daignerait paraître un rôle de premier plan, M. Joseph Caillaux pouvait croire qu'il avait forcé et dompté le destin. Brusquement se déclencha, aux premiers jours de l'année 1914, l'offensive du *Figaro.*

Les collaborateurs intimes du ministre des Finances ont rendu témoignage de l'effet produit, non seulement sur M. Caillaux lui-même, mais peu à peu sur son entourage et sur l'opinion publique, par cette implacable série d'accusations sans cesse renouvelées. En vain le beau joueur qui avait fait, en tant de circonstances désespérées, si fière mine, essaya-t-il, une fois encore, d'affirmer cette maîtrise de soi, cette imperturbable confiance en sa destinée qui avaient si souvent rassuré sa clientèle politique aux heures mauvaises. Il alla, le 1er février 1914, visiter en grande pompe officielle son fief électoral de Mamers avec déploiement de troupes, revue des pompiers, réception des fonctionnaires, cortège, *Marseillaise*, banquet et grand discours politique. Mais ce fut morne et contraint. Jusque dans le regard des plus fidèles et des plus dévoués, il croyait voir de la préoccupation et de l'inquiétude. Le ministre rentra à Paris en proie à de sombres pressentiments. Lui, l'homme puissant, le plus puissant que depuis Gambetta, la

politique eût haussé sur le pavois, on le voyait chanceler, en proie à cette sorte de vertige qui présage les désastres. Le vide se faisait autour de lui. Ses amis, effrayés, prenaient de la distance, ou bien, ce qui était plus cruel encore, le pressaient d'agir et de sauver à tout prix leurs intérêts avec les siens, car les élections générales étaient proches. Mais que pouvait-il faire? Calmette n'était pas de ceux que l'on achète ou que l'on intimide. Dans ce duel à mort contre un homme qu'il jugeait néfaste à son pays et dont il voulait le débarrasser à tout prix, Calmette avait engagé son honneur et sa vie; il irait jusqu'au bout de sa tâche.

Que faire? Que faire?... Il y eut au ministère des Finances, à la présidence du Conseil, des conciliabules, de véritables conseils de guerre. On examina tous les moyens qui pouvaient être employés pour arrêter la campagne de Calmette, duel, jury d'honneur, procès... Mais rien de tout cela ne paraissait sûr. M. Caillaux en était réduit à apitoyer les bonnes âmes sur son crucifiement quotidien en affirmant partout que le traitement dont il était victime, que le martyre qu'il souffrait pour l'amour de la démocratie et de l'impôt sur le revenu, n'étaient rien encore et que, bientôt, la campagne menée contre lui serait couronnée d'infamie par la publication de lettres intimes, de lettres d'alcôve, adressées à des femmes aimées, de lettres d'amour... Et cette nouvelle produisait en effet, une vive impression dans les milieux

où l'on courait la colporter, et ne manquait pas de ramener une certaine sympathie vers l'homme politique persécuté par des moyens si cruels et si vils.

A ce sujet, M. Caillaux et ses amis donnaient volontiers des précisions. Ils contaient que, quelques semaines à peine après son mariage avec Mme Rainouard, en novembre 1911, l'« éminence grise » France Desclaux avait reçu la visite du rédacteur en chef du *Gil Blas*, M. André Vervoort, venu le prévenir que Mme Gueydan lui avait fait offrir une liasse de lettres intimes pour le cas où il consentirait à les publier sous forme de brochure dirigée contre son ex-mari. M. Vervoort, bien entendu, s'était récusé avec indignation (1). Mais ces lettres, également offertes à d'autres et repoussées dans les mêmes conditions, étaient certainement tombées finalement aux mains de Gaston Calmette qui, lui, les publierait infailliblement. Car M. Caillaux ne craignait pas de penser, ou du moins de dire, qu'une besogne qui répugnait à la dignité professionnelle de M. André Vervoort ne paraîtrait pas à Gaston Calmette indigne de lui.

La publication d'un fragment de la lettre « Ton Jo » dans le *Figaro* du 12 mars aurait dû logiquement

(1) Cette version des faits a été, devant la Cour d'assises, et malgré la confirmation de M. Pierre Mortier, directeur du *Gil Blas*, énergiquement et formellement démentie par Mme Gueydan. En tout cas, elle était, ou elle eût été, bien mal inspirée en s'adressant au *Gil Blas*, journal étroitement inféodé à la politique de M. Caillaux et qui appartenait à deux financiers d'origine allemande, es frères Merzbach.

rassurer, à cet égard, M. Caillaux, si ses appréhensions eussent été sincères. Gaston Calmette, en effet, ne publiait de cette lettre qu'une phrase relative à des faits d'ordre politique; encore s'excusait-il longuement de prélever cette phrase dans une lettre intime et indiquait-il bien que c'était là, de sa part, un acte exceptionnel imposé par des circonstances exceptionnelles et qui demeurerait unique dans sa carrière de journaliste soucieux de correction jusqu'au scrupule.

Comment M. Caillaux a-t-il pu croire que l'homme qui venait de faire une telle profession de foi allait se donner à lui-même un éclatant démenti et livrer à la publicité des lettres purement intimes, des lettres d'amour, des lettres d'alcôve?

Un journaliste quelconque, si dégradé qu'on le suppose, se fût couvert de honte en divulguant une correspondance privée si complètement étrangère à la politique. Et M. Caillaux et Mme Caillaux auraient été vraiment persuadés que Gaston Calmette allait les produire, froidement, cyniquement, dans le *Figaro* ! (1).

C'est là, pourtant, la seule explication, la seule justification, l'unique système de défense invoqués pour excuser le meurtre de Calmette par Mme Cail-

(1) Les débats en Cour d'assises ont démontré que Gaston Calmette *n'a jamais eu à aucun moment en sa possession* aucune autre lettre intime que la lettre « Ton Jo » dont il a exclusivement publié un passage politique.

laux. Nous ne pouvions donc négliger cette version. Nous le pouvions d'autant moins que la hantise, l'obsession perpétuelle de la publication des lettres intimes constitue la trame même du récit que M. et Mme Caillaux ont fait de leurs agitations intérieures et de leurs actes dans les journées qui s'écoulèrent entre la publication de la lettre « Ton Jo » et le meurtre de Calmette.

Si invraisemblable que cela paraisse pour les raisons que nous venons de dire, ils ont soutenu que la publication d'un fragment de la lettre « Ton Jo » leur avait fait apparaître comme inévitable la publication de toutes les lettres intimes. C'est pourquoi, d'accord avec son mari, Mme Caillaux, dans les journées du 13 et du 14 mars, entra en pourparlers avec l'avoué Thorel qui prépara un projet d'assignation devant le tribunal civil pour publication de lettre privée. Le lendemain, dimanche, M. Caillaux s'étant rendu dans la Sarthe, Mme Caillaux, au cours d'un déjeuner chez l'ex-princesse de Monaco, fit part à ses amis de la réplique qu'elle comptait faire à la publication attendue. Mais on lui objecta que Calmette déclinerait certainement la compétence du tribunal civil et réclamerait la Cour d'assises. Le soir, au retour de son mari, elle lui soumit l'objection. Ils décidèrent alors de prendre l'avis du président Monier, leur ami. Convoqué par téléphone, il promit de venir le lendemain, 16 mars, à l'appartement du ministre, rue Alphonse-de-Neuville.

Mais, ce matin-là, le ministre des Finances avait rendez-vous à l'Élysée où devait, d'ailleurs, se tenir un Conseil des ministres. Mme Caillaux, seule, reçut le haut magistrat. Elle voulut, assure-t-elle, lui présenter l'assignation préparée par l'avoué Thorel, mais il ne consentit même pas à en prendre connaissance. Il avait, en effet, une opinion personnelle bien arrêtée sur le recours que peuvent former devant les tribunaux les personnalités officielles attaquées par les journaux. Lui-même, lui, le président Monier, n'avait-il pas été attaqué violemment ! Et quelles armes pour se défendre? Aucune. La loi abandonne les gens en place à l'insolence des gens de plume qui ne respectent même pas les situations acquises. En présence d'une campagne de presse, il n'y a pas d'autre solution que de se faire justice soi-même ou de se résigner, de laisser passer... Et il s'en alla sur une dernière invective contre la presse dont le droit de critique et de contrôle prétend s'étendre jusqu'aux faits et gestes des personnes les moins capables des moindres compromissions. Peut-être déjeuna-t-il, ce jour-là, chez le couple Bolo...

Cependant, à la même heure, à l'Élysée, M. Joseph Caillaux rééditait auprès du président de la République ses doléances obstinées sur l'apparition imminente des « lettres » intimes. « Si Calmette fait cela, s'écria-t-il, je le tuerai. »

M. Poincaré lui répondit, ce que, d'ailleurs, tous ceux qui connaissaient Calmette lui eussent répondu,

que le directeur du *Figaro* était incapable d'une lâcheté à l'égard d'une femme. Mais M. Caillaux insista. Il tenait à accréditer cette version, sinon cet alibi. Et finalement M. Poincaré, qui devait voir dans la journée Me Maurice Bernard, promit, pour le calmer, que cet avocat, ami personnel de Calmette, interviendrait auprès de lui pour empêcher la publication redoutée. Après quoi, le Conseil des ministres se réunit et l'on put s'occuper des affaires de l'État.

Le président Monier avait quitté Mme Caillaux à onze heures. Suivons d'instant en instant celle qui va tuer. Aucun de ses faits et gestes, désormais, ne sera indifférent. Quelques minutes après le départ du président Monier, elle est mandée au téléphone par un attaché du Protocole qui désire savoir à quelle heure le ministre des Finances et Mme Caillaux comptent arriver à l'ambassade d'Italie où il y a, le soir, un dîner officiel. Elle indique huit heures un quart et profite de la circonstance pour rappeler à M. Pierre de Fouquières qu'il doit fixer l'ordonnance protocolaire d'un dîner qu'elle-même doit donner le lundi suivant. Elle discute, ensuite, avec un représentant de la maison Potel et Chabot, le menu de ce dîner, puis reçoit sa manucure, enfin se fait conduire en taxi chez son dentiste et, de là, au ministère des Finances.

Souvent elle venait ainsi, le matin, après des courses dans les magasins, prendre son mari à son cabinet pour le ramener déjeuner rue Alphonse-de-Neuville.

Elle rend compte à son mari de la visite du président Monier. Il entre aussitôt en fureur. « Puisque c'est comme cela, s'écrie-t-il, puisqu'il n'y a rien à faire, je casserai la g..... à Calmette! » Cette menace, cet air de bravoure dans la bouche de son mari, enchantent tellement Mme Caillaux qu'elle exige, dans le fiacre qui les ramène rue Alphonse-de-Neuville, qu'il répète sa phrase :

— Oui, je casserai la g..... à Calmette !

— Mais quand cela? Aujourd'hui?

— Non. A mon jour et à mon heure, cela ne te regarde pas.

Ainsi, au lieu de calmer cette femme excitée — ce qu'il pourrait faire en lui rapportant sa conversation avec le président de la République — il fournit un nouvel aliment à sa nervosité. Et non seulement il ne lui dit pas un mot de la démarche que Me Maurice Bernard doit faire, de la part du président de la République, auprès de Gaston Calmette, mais il lui donne l'impression, par la violence de son langage, que seules les solutions de la violence sont désormais possibles.

Le déjeuner, rue Alphonse-de-Neuville, a été gâché par la cuisinière que l'on décide de renvoyer. Mme Caillaux prévient son mari que, décidément trop énervée, elle n'ira pas au dîner de l'ambassade d'Italie. Elle lui enverra son habit au ministère d'où il pourra se rendre directement au dîner officiel. Lui, en attendant, va au Sénat où il doit intervenir comme ministre des Finances dans un débat fiscal.

A trois heures, Mme Caillaux sort de son côté. Elle va, dans son automobile personnelle, dont le chauffeur porte la cocarde tricolore, retenir pour le lendemain une cuisinière au bureau de placement. Ensuite elle se fait conduire chez l'armurier Gastine-Renette et demande un revolver. Le premier qui lui est soumis paraît d'un maniement trop dur. On lui propose un browning d'une détente très douce. Descendue au stand de tir, elle essaie cette arme redoutable en déchargeant les six coups sur une silhouette à dix mètres. Deux balles portent en plein. Elle recharge elle-même l'arme, la place dans sa gaine et regagne son auto où elle reprend l'arme, fait glisser la première cartouche dans le canon et met le cran d'arrêt.

Après une brève station au Crédit Lyonnais où elle prend dans un coffre-fort des papiers qu'y avait déposés son mari, elle rentre chez elle à quatre heures et demie, change de robe, revêt une toilette plus élégante, puis rédige à l'adresse de son mari, d'une écriture calme et posée, la lettre suivante :

16 mars, 4 heures.

22, rue Alphonse-de-Neuville.

Mon mari bien-aimé,

Quand ce matin je t'ai rendu compte de mon entretien avec le président Monier qui m'avait appris que nous n'avions en France aucune loi pour nous protéger

contre les calomnies de la presse, tu m'as dit que ces jours-ci tu casserais la g..... à l'ignoble Calmette.

J'ai compris que ta décision était irrévocable. Mon parti à moi fut alors pris : c'est moi qui ferai justice. La France et la République ont besoin de toi ; c'est moi qui commettrai l'acte.

Si cette lettre t'est remise, c'est que j'aurai fait ou tenté de faire justice.

Pardonne-moi, mais ma patience est finie. Je t'aime et je t'embrasse du plus profond de mon cœur.

Ton HENRIETTE.

Cette lettre écrite, elle la confie à l'institutrice de sa fille, avec mission de la remettre à M. Caillaux à son retour.

« A ce moment, a-t-elle dit devant la Cour d'assises, je ne savais pas encore si j'irais à un thé ou au *Figaro.* »

La lettre qu'on vient de lire semble pourtant bien prouver que son choix était fait. Elle recommande, d'ailleurs, au chauffeur de l'auto d'enlever sa cocarde pour la conduire au *Figaro*, où elle arrive à cinq heures un quart. Montée au premier étage de l'hôtel du journal, elle s'adresse au chef des huissiers et demande à voir M. Gaston Calmette. Informée qu'il n'est pas arrivé et priée de donner son nom, elle répond que c'est inutile, que M. Calmette la connaît et la recevra. On la fait donc entrer au salon d'attente.

Elle y demeura près d'une heure, très calme, la main posée dans son manchon sur le revolver acheté chez Gastine-Renette. Pendant cette longue

attente a naturellement, dans le couloir, dans le salon où elle se trouve, quelques allées et venues dont elle s'autorisera pour dire, en dépit de tous les témoignages contraires, qu'elle entendit des conciliabules où revenait sans cesse, proféré sur un ton sarcastique ou menaçant, le nom de son mari.

A six heures, Gaston Calmette arrive en coup de vent, très pressé. Il le déclare tout de suite au premier visiteur qu'il trouve à proximité de son bureau, M. Paul Bourget, de l'Académie française. Il le reçoit pourtant quelques minutes et se dispose ensuite à repartir avec l'académicien. Mais pendant ce temps un garçon de bureau est allé prévenir la visiteuse, demeurée dans le salon d'attente, que M. Calmette vient d'arriver, et il lui demande de nouveau son nom. Comme elle refuse toujours de se nommer, il lui suggère de placer sa carte sous une enveloppe fermée que l'huissier remet à Gaston Calmette au moment où il se dispose à descendre l'escalier avec M. Paul Bourget. Gaston Calmette ouvre l'enveloppe, lit un nom sur une carte et paraît stupéfait autant qu'hésitant. Intrigué, M. Paul Bourget lui demande si c'est une personne qu'il doive recevoir. Calmette, entr'ouvrant l'enveloppe, lui montre la carte, sans toutefois prononcer le nom.

— Que peut-elle avoir à vous dire?... Vous n'allez pas la recevoir !

Mais Gaston Calmette a pris son parti.

— Je ne peux pas, dit-il, ne pas recevoir une femme.

— Soit, faites vite, je vous attends.

Gaston Calmette rentre dans son bureau, tandis que l'huissier est allé prier la visiteuse de le suivre et la guide vers le cabinet du directeur du *Figaro*. Elle passe auprès de M. Paul Bourget qui, par discrétion, affecte de ne pas la regarder (car il a compris, au mystère dont elle s'entoure, tout aussi bien que Calmette qui a évité de prononcer son nom, qu'elle désire que sa visite ne soit pas divulguée), et enfin elle pénètre dans la pièce où Gaston Calmette l'attend.

Au seuil, dans le manchon, elle a relevé le cran d'arrêt de son arme et elle dit :

— Vous devez vous douter de l'objet de ma visite?

— Ma foi non, madame; veuillez vous asseoir.

Aussitôt, sans ajouter un mot, elle tend le bras dans la direction de son interlocuteur qui contourne, à ce moment, le bureau pour prendre place à son fauteuil, et elle tire sans interruption les six balles du browning. Son tir est meilleur encore qu'au stand. Cette fois, quatre balles ont porté dans la cible humaine qu'elle a pu, il est vrai, atteindre presque à bout portant. Calmette, qui, aux premiers coups, s'est instinctivement baissé pour s'abriter derrière une pile de livres posée sur son bureau, va s'affaisser dans un fauteuil proche, tandis que des huissiers, des rédacteurs accourus, saisissent la meurtrière, la désarment, la poussent dans le couloir, puis dans un bureau voisin. Elle est calme, très calme. « Je me suis fait justice, dit-elle. Il n'y a plus de justice en

France, c'était le seul moyen d'en finir. » Et maintenant, elle se nomme avec ostentation : « Je suis Mme Caillaux... Ne me bousculez pas, je suis une dame... » Dans l'affolement de tous, elle reste, seule, froide et lucide. Les agents que l'on est allé chercher réclament le browning, comme pièce à conviction ; elle observe : « A quoi bon ? puisque je ne nie rien. » Cependant elle assure qu'elle a exprimé aussi, à ce moment, le vœu de n'avoir pas tué Calmette à qui elle voulait seulement, dit-elle, « donner une leçon ». Enfin on l'emmène dans son automobile vers le commissariat de police de la rue du Faubourg-Montmartre. Pendant ce temps, les collaborateurs de Gaston Calmette s'empressaient autour de lui. Il était d'une faiblesse extrême, mais trouvait encore la force de leur sourire, de les remercier de leurs soins, de s'excuser du mal qu'il leur donnait. La faiblesse du blessé s'aggravait si vite que l'on décida son transport, d'urgence, à la clinique du Dr Hartmann, à Neuilly. Ses dernières paroles, avant de quitter le *Figaro*, furent pour « sa maison » et pour affirmer le sentiment d'avoir « fait son devoir ». Opéré quelques heures plus tard par les chirurgiens Hartmann, Cunéo et Reymond, il expira sans avoir repris connaissance (1).

Au commissariat, Mme Caillaux fut bientôt rejointe par son mari. Après la séance du Sénat, M. Joseph

(1) Deux projectiles avaient atteint le thorax, mais sans pénétrer profondément. Le troisième avait traversé la cuisse gauche. Le quatrième s'était logé dans l'abdomen, atteignant l'artère iliaque et provoquant une hémorragie qui détermina la mort.

Caillaux était rentré au ministère des Finances. Soudain son chef de cabinet, averti par un coup de téléphone de la Préfecture de police, vint lui annoncer: « Monsieur le ministre, *l'accident est arrivé.* » Mais il ajouta aussitôt : « Calmette est seulement blessé ». Au seuil du commissariat, M. Caillaux eut un geste, un mot qui, dans un tel moment, doivent être retenus comme véritablement caractéristiques. Il toisa l'agent de planton devant la porte et l'apostropha d'un ton rogue : « Je suis le ministre des Finances, *vous pourriez saluer.* »

Ce titre de ministre qu'il revendiquait une fois encore avec tant d'ostentation fanfaronne, il dut cependant l'abdiquer dès le lendemain, en présence de la clameur d'indignation qui s'éleva vers lui, vers la meurtrière écrouée à la prison de Saint-Lazare, et qui menaçait de submerger dans une même réprobation le parti radical et le ministère. M. Joseph Caillaux donna sa démission de ministre des Finances le 17 mars et annonça qu'il renonçait désormais à la vie politique, qu'il ne serait pas candidat aux élections prochaines. Quelques jours plus tard, M. Monis, à son tour, était contraint d'abandonner le ministère de la Marine, en présence du nouveau scandale provoqué par la publication du rapport du procureur général Fabre.

Nous avons dit comment M. Barthou, après être intervenu si instamment et si fréquemment pour empêcher la publication des « documents verts » et du

rapport Fabre, s'était décidé à donner lecture à la tribune de la Chambre de ce dernier document au lendemain de la mort de Calmette. Pouvait-il, en effet, refuser cette revanche à la mémoire de la malheureuse victime de Mme Caillaux?

Dans l'intervalle de ses visites à la prisonnière de Saint-Lazare, M. Joseph Caillaux dut comparaître devant la commission parlementaire d'enquête, subir d'humiliants interrogatoires, d'orageuses confrontations et, de nouveau, invoquer sa parole d'honneur, comme il avait fait déjà devant la commission sénatoriale après l'affaire d'Agadir. Et de nouveau aussi il dut accepter, en silence, la flétrissure qu'en dépit de tous les efforts de ses amis la Chambre infligea à celui qui s'était rendu coupable du « plus détestable abus d'influence » au profit d'un escroc. Comment, après cela, ne s'est-il pas tenu au sage parti, qu'il avait pris le 17 mars, de renoncer à la vie publique? Mais chez M. Caillaux « le dandysme balzacien », comme disait Jean Jaurès, ne se satisfait bien que des défis au bon sens commun et à la morale courante. Le 6 avril, on annonçait qu'une délégation de conseillers généraux de la Sarthe et de maires de l'arrondissement de Mamers avait présenté à l'ancien ministre une pétition portant 9 000 signatures et obtenu de lui, à force d'instances, la promesse de se représenter aux élections du 26 avril.

Il était convenu, toutefois, que la campagne électorale du député sortant serait faite par son ami le

sénateur d'Estournelles de Constant, qui, effectivement, commença une tournée de conférences. Mais bientôt, soit qu'il jugeât vaine cette concession à l'opinion publique, soit qu'il conçût des craintes sur le sort de sa candidature, M. Caillaux alla lui-même présenter et défendre sa cause devant ses électeurs. Et de quel ton !...

— Mes adversaires, s'écria-t-il, ont proclamé que j'étais fini, battu ! Battu ! Allons donc ! Demain comme hier, je serai sur la brèche ! Pour cela j'ai besoin de vous, électeurs républicains de Mamers. J'ai besoin de vous pour me venger. Il faut que vous me vengiez, car c'est vous que l'on a voulu atteindre à travers moi. Faites donc que vos idées triomphent sur mon nom, pour que triomphent à la fois la République, la liberté, la justice et la paix du monde !

Il avait la chance inespérée de trouver devant lui, en son concurrent, M. d'Aillières, un gentilhomme d'une courtoisie raffinée jusqu'à s'interdire, dans ses discours, la moindre allusion au meurtre de Calmette parce qu'il ne l'eût pu faire sans mettre une femme en cause ! En outre, les élections étaient « faites » par son intime ami M. Malvy, porté au ministère de l'Intérieur tout exprès pour cette besogne par les radicaux du Congrès de Pau. Rien ne fut négligé pour assurer le succès du député sortant. Préfet, sous-préfet, fonctionnaires, municipalités donnèrent tout leur effort. C'est ainsi que le maire de la Ferté-Ber-

nard, M. Desnos, osa aller jusqu'à faire afficher une proclamation où il établissait le compte des subventions que le ministre des Finances Caillaux avait, dans les dernières années, prélevées sur les fonds du Pari mutuel en faveur de sa commune. Cela atteignait 107 170 francs. D'ailleurs, ce n'était pas fini :

Nous avons également l'assurance d'être compris dans la prochaine répartition des fonds du Pari mutuel, alors que certaines municipalités attendent des années et des années pour voir arriver leur tour. Nous pouvons également être certains qu'avec un appui aussi puissant, une très large subvention nous sera accordée.

Et le bon maire énumérait les faveurs dont, « grâce à un appui si puissant », avait pu bénéficier « la seule municipalité » de la Ferté-Bernard.

Trois électeurs de l'arrondissement, suffoqués de ce cynique aveu de corruption électorale, eurent la naïveté de déférer ce document au tribunal de Mamers, composé de juges tout acquis au politicien puissant, qui ne manquèrent pas de les débouter et condamner aux dépens.

Quant à M. Caillaux, il fut élu au premier tour de scrutin par 12 297 voix contre 10 139, à la stupeur de la France entière.

Au lendemain du scrutin, comme pour en souligner l'éclat d'un geste tapageur, M. Caillaux se déclara offensé par les termes de l'affiche de remerciements que M. d'Aillières adressait à ses électeurs. Il lui

dépêcha ses témoins. Après arbitrage, un duel eut lieu le 4 mai, au pistolet, sans résultat.

Un mot cruel courut Paris : « Sa femme, décidément, tire mieux que lui ! »

Les élections « faites », le ministère Doumergue ne pouvait plus compter sur les appuis provisoires qui l'avaient maintenu au pouvoir en vue de la tâche déterminée qu'il venait d'accomplir. Le cabinet fut démissionnaire le 2 juin, mais non pas sans que l'on eût procédé auparavant, dans des conditions assez suspectes, au choix des magistrats et des jurés qui allaient avoir à juger le crime de Mme Caillaux. Un magistrat connu pour ses tendances politiques, le conseiller Albanel, fut chargé de présider la session des assises, malgré que ce fût, normalement, le tour d'un autre conseiller. Un protégé de M. Monis, le procureur général Herbaux, désigné par le Gouvernement pour remplacer le procureur général Fabre, envoyé en disgrâce à Aix, reçut, par provision, la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Enfin, un incident malheureux marqua l'opération du tirage au sort des jurés. L'huissier qui transportait l'urne contenant les noms des jurés éventuels, glissant sur le parquet ciré, roula à terre avec son précieux fardeau dont les scellés furent présentés *brisés* aux magistrats. Après quoi, sur chaque nom sorti de l'urne, la police se livra à une enquête approfondie...

M. Joseph Caillaux demeurait une puissance redoutable et le fit bien voir au cours des crises politiques qui suivirent la démission du cabinet Doumergue. Une première combinaison Viviani échoua sur ses exigences. M. Caillaux et ses amis réclamaient notamment de M. Viviani qu'il affirmât sa volonté de revenir sans délai à la loi de deux ans, alors qu'il consentait seulement à s'y engager pour le moment « où la situation extérieure le permettrait ». Finalement, M. Viviani renonça : « Je ne puis pas, dit-il, lutter contre des républicains qui me crachent au visage quand je leur parle de circonstances extérieures ». M. Ribot, qui réussit à former un cabinet de concentration et de détente, ne trouva pas grâce devant les amis de M. Caillaux. Avec l'aide des socialistes, ils le mirent en minorité dès qu'il se présenta devant la Chambre. Puis, n'osant pousser les choses à l'extrême, car le pays, de plus en plus conscient de la menace étrangère, commençait de réagir contre les artisans de ces perpétuelles agitations intérieures, ils se résignèrent à subir un ministère Viviani favorable au maintien de la loi de trois ans, mais ils exigèrent que M. Malvy fût réinstallé au ministère de l'Intérieur. On sait qu'il devait s'y maintenir quatre ans et s'y comporter de façon à s'attirer cette apostrophe de M. Clemenceau au Sénat : « Monsieur Malvy, je vous accuse d'avoir trahi les intérêts de la France ! » Puis, en présence des terribles accusations qui s'élevaient de toutes parts contre son

rôle au Gouvernement pendant la guerre, ce fut, pour le fidèle lieutenant de M. Caillaux, l'obligation de réclamer lui-même la juridiction de la Haute-Cour.

Car, au point où nous a conduit la succession des événements dont nous suivons l'évolution sur les pas de M. Joseph Caillaux, la guerre qu'annonçaient tous les Français clairvoyants, la guerre était toute proche. Et pourtant il fallut que l'opinion publique, en France, se détournât des préoccupations angoissantes que faisaient naître les agissements de nos ennemis, devenus particulièrement menaçants depuis l'attentat de Serajevo, pour s'occuper, une fois de plus, de M. Joseph Caillaux qui allait paraître sur une scène où il ne s'était pas encore manifesté : la Cour d'assises.

Les débats du procès où Mme Caillaux avait à répondre du meurtre de Gaston Calmette s'engagèrent le 20 juillet, quelques jours à peine avant l'ultimatum autrichien à la Serbie. On connaissait le réquisitoire rédigé par le procureur de la République, M. Lescouvé, pour la Chambre des mises en accusation. Il était d'une argumentation serrée et d'un ton ferme. Mais son chef, le procureur général Herbaux, n'avait laissé à personne le soin de soutenir l'accusation devant la Cour d'assises. Quant au conseiller Albanel, qui présidait les débats, sa partialité en faveur de l'accusée éclata, dès les premières audiences, avec une telle évidence et une si grossière maladresse qu'un de ses assesseurs ne put se tenir de lui dire : « Mais,

monsieur, vous nous déshonorez ! » Et il faillit en résulter un duel entre les deux magistrats, — incident sans nul doute unique dans les annales de la magistrature.

A la suite des enquêtes de la police, sept des jurés désignés par le sort furent récusés par l'avocat de Mme Caillaux. Le jury, après cette épuration, se trouva ainsi composé : MM. Kolbach, graveur-imprimeur, passage du Grand-Cerf ; Georges Petipot, chapelier, rue de Bellefond, 37 ; Émile Obermeyer, constructeur, rue Philippe-Auguste, 45 ; Victor Muraour, rentier, rue de Montcalm, 58 ; Pierre Besombes, entrepreneur de démolitions, boulevard Diderot, 47 *bis* ; Athanase Bardet, propriétaire, rue de Paris, 38, à Montreuil ; Paul Barcat, secrétaire de mairie, rue du Centre, 85, à la Garenne ; Louis Berthier, distillateur, rue de Paris, 50, à Vanves ; Antoine Mullet, accordeur de pianos, rue Bobillot, 85 ; Louis Rameau, architecte, rue du Contrat-Social, à Asnières ; Félix Galopin, percepteur, rue Lafontaine, 8 *bis* ; Paul Ferré, pelletier, rue de Charonne, 152.

On ne manqua pas d'observer que dans ce jury, composé avec tant de soins, figuraient deux fonctionnaires dont l'un, le percepteur Galopin, avait eu et pouvait avoir de nouveau pour chef hiérarchique M. Caillaux lui-même.

L'accusée était défendue par le bâtonnier Labori, et les enfants de Calmette, partie civile au procès,

étaient représentés par l'ancien bâtonnier Chenu et Me Seligman.

La meurtrière, vêtue de noir, mais élégante, fort à l'aise, avec une nuance de recherche dans les paroles et l'attitude, s'attacha surtout à démontrer que son crime était celui d'une « bourgeoise » qui, ayant commis une faute contre la morale bourgeoise, s'affole à l'idée que cette faute pourrait être rendue publique par la divulgation de lettres intimes. Elle fit des mérites, de l'intelligence, des vertus de son mari un éloge où la fierté parut dominer tout autre sentiment. A l'entendre, il devenait vite évident que seules des considérations de position sociale, d'honneurs officiels, de respectabilité mondaine, prenaient une importance capitale à ses yeux. Au surplus, révélant dans la précision de son argumentation, dans l'enchaînement logique de ses déductions, un esprit fort lucide de calcul et de prévoyance. Bref, très parfaitement dépeinte, au moral, par ce portrait qu'en devait, à l'issue des débats, tracer Me Chenu : « Femme de tête et de sang-froid, exerçant sur elle-même une maîtrise absolue, raisonnant, discutant, ergotant, défendant le terrain pied à pied, ne cédant que devant l'obstacle infranchissable. »

Dès la seconde audience; M. Joseph Caillaux vint témoigner en faveur de sa femme. Il le fit avec une chaleur incontestablement sincère, mais comment n'eût-il pas senti qu'il était en cause lui-même autant que celle qui se trouvait assise au banc des cri-

minels? Et non pas seulement parce que le crime commis était le fruit des désordres de son foyer et des avatars de sa carrière politique aventureuse et tourmentée, mais aussi parce que l'instruction judiciaire avait éclairé d'une lumière assez singulière certains détails des journées qui précédèrent le meurtre. M. Caillaux le sentait si bien que sa première déposition s'acheva sur ces excuses qui ne pouvaient cependant pas avoir, en dépit de tout l'accent d'émotion qu'il y voulait mettre, la valeur d'une explication :

— Il est une chose dont je m'accuse devant le jury, c'est de n'avoir pas assez veillé sur mon foyer, de n'avoir pas vu les ravages que cette campagne (la campagne du *Figaro*) faisait dans l'esprit de ma femme. Je m'excuse et m'accuserais même s'il était de la nature humaine de prévoir ce qui est imprévoyable.

Il pouvait, en effet, s'excuser et même s'accuser si l'on devait s'en tenir au système de défense invoqué par sa femme et si la crainte de la publication des lettres intimes avait déterminé le meurtre. N'était-ce pas lui qui, plus que tout autre et, à coup sûr, plus que le sceptique président Monier, plus que tel ou tel confident ou comparse, avait contribué à affoler sa femme en lui faisant redouter la publication des lettres intimes que Calmette, il le savait bien, était incapable de publier? N'avait-il pas caché à sa femme, dans des conditions absolument inexplicables, les

affirmations rassurantes du président de la République et la démarche que Me Maurice Bernard devait faire le jour même auprès de Gaston Calmette? (1) Enfin n'avait-il pas proféré devant sa femme des paroles dont elle n'a été que l'exécutrice? « C'est moi, lui écrit-elle, qui ferai l'acte. »

Mais, nous l'avons indiqué déjà, le système de défense basé sur les lettres intimes s'est écroulé à l'instant même où Mme Gueydan, après avoir exhalé sa rancune contre sa rivale, « l'intruse qui s'est faufilée à mon foyer et qui m'a volé mon mari... », après avoir fait un long et cruel récit de l'intrigue dont elle avait été victime, eut ce geste inattendu — véritable coup de théâtre dans ce drame judiciaire — de remettre à l'avocat de Mme Caillaux les fameuses « lettres intimes » ou, du moins, les photographies qu'elle en possédait.

(1) La déposition de M. Poincaré est formelle : connaissant Calmette de longue date, il a opposé aux doléances et aux craintes de M. Caillaux l'affirmation que le directeur du *Figaro* n'était pas homme à publier des lettres personnelles. Il lui a fait, en outre, remarquer avec quel soin Calmette avait supprimé, en publiant un passage de la lettre « Ton Jo », tous les passages intimes.

Quant à Me Maurice Bernard, il était précisément au ministère des Finances pour donner à M. Caillaux les mêmes assurances à l'égard de la probité morale de Gaston Calmette et, d'ailleurs, lui faire part de son intention de voir le directeur du *Figaro* le soir même (comme le lui avait demandé M. Poincaré); lorsque fut connue la nouvelle du meurtre. Il était trop tard...

Et l'on ne peut s'empêcher de penser que si Mme Caillaux n'eût pas ignoré — en raison de l'inexplicable silence gardé par son mari sur sa conversation avec M. Poincaré — les assurances du président de la République et la démarche imminente de Me Maurice Bernard, elle se fût, sans nul doute, abstenue d'aller ce jour-là au *Figaro* avec un browning dans son manchon...

Me Labori reçut ce dépôt avec un sanglot d'émotion. On allait savoir, enfin, à quel point M. et Mme Caillaux avaient le droit de redouter la publication de ces lettres. Il y en avait huit, on en lut deux. Les autres ne valaient même pas cette peine. Et ce fut une immense déception — et certainement pour Me Labori plus que pour tout autre. Il devenait bien difficile, en effet, de soutenir, d'abord que Calmette eût jamais pu songer à publier de telles lettres, ensuite que c'était pour éviter la publication — d'ailleurs inadmissible — de lettres si parfaitement indifférentes dans un débat politique, que l'on avait dû se résoudre à frapper Calmette.

Les dépositions que vint faire M. Barthou fournirent incontestablement, selon nous, le mot de cette énigme en révélant les démarches que M. Caillaux lui avait demandé de faire auprès de Gaston Calmette au sujet des « documents verts » et les inquiétudes qu'il manifestait au sujet de la publication possible du rapport Fabre.

Les publications que M. Caillaux redoutait, c'étaient bien celles-là. Et moins encore celle des « documents verts » qui paraissait presque impossible dans la situation où nous étions vis-à-vis de l'Allemagne, que celle du rapport du procureur général Fabre. Pour tenter de parer ce coup qu'il appréhendait, ne s'était-il pas abaissé jusqu'à appeler, par deux fois, chez lui; le procureur général pour le faire parler contre ses adversaires politiques, tandis que deux attachés

de son cabinet, cachés derrière un rideau, dressaient procès-verbal de la conversation? (1). Et la publication du rapport Fabre couronnant la campagne de Calmette, n'était-ce pas comme le coup de grâce porté à ses ambitions politiques?

Telles étaient les questions essentielles qui dominaient ces audiences de la Cour d'assises où, dans une atmosphère surchauffée, lourde des orages de l'été et de la fermentation des passions politiques, se multipliaient les incidents dramatiques. M. Caillaux ne se contenta pas de se solidariser véhémentement avec celle qui avait tué Calmette, il s'efforça, avec un acharnement inouï et parfaitement odieux, de déshonorer le mort et, selon le mot de Me Chenu, de « profaner la tombe que sa femme avait ouverte ». Il alla jusqu'à lire le testament de Gaston Calmette, qu'il n'avait pu se procurer qu'en abusant de son autorité de ministre pour se le faire délivrer par l'administration de l'enregistrement, ou en bénéficiant de la forfaiture d'un fonctionnaire à ses gages. Une telle attitude devait inévitablement soulever de violents incidents. Dès le début de cette série d'attaques contre la mémoire de Calmette, dont M. Caillaux incriminait la probité et le patriotisme, Me Chenu s'était écrié :

(1) Il chargea ensuite Me Maurice Bernard d'avertir MM. Briand et Barthou qu'il possédait contre eux cette arme. On peut croire, cependant, que ce ne fut pas cette menace qui les détermina à intervenir à plusieurs reprises auprès de Gaston Calmette pour l'empêcher de publier le rapport Fabre.

— Il est un mot historique que M. Caillaux connaît aussi bien et mieux que moi. Il pèse sur la mémoire de celui qui l'a prononcé. Vous vous rappelez, monsieur, n'est-ce pas, ce que, dans un jour mémorable, a dit Barnave : « Le sang qu'on a versé était-il donc si pur? » Vous savez que ce mot l'a déshonoré devant l'Histoire. Méditez-le, monsieur, et continuez maintenant, s'il vous convient.

D'autres protestations — sans parler des manifestations de l'auditoire, — ne manquèrent pas de s'élever contre l'attitude de M. Caillaux. Le beau-père de Gaston Calmette, M. Prestat, président du Conseil d'administration du *Figaro*, des collaborateurs, des amis du mort, notamment M. Latzarus, M. Bernstein, répliquèrent avec vigueur. De l'intervention de ce dernier nous citerons un passage qui indique à quel ton s'élevaient, à chaque instant, les propos échangés à la barre.

M. Caillaux avait, en son absence, mis en cause M. Henri Bernstein. Celui-ci, prévenu, accourt. Peu après la lecture du testament de Calmette par M. Caillaux, il demande à être entendu; dès qu'il se trouve à la barre des témoins, il se tourne vers la salle et crie, d'une voix forte :

M. Bernstein. — Vous êtes là, Caillaux?... Moi, je n'insulte pas les témoins en leur absence. Caillaux possède une telle insensibilité de cœur qu'il ne peut comprendre qu'un ami vienne prendre la défense d'un homme tendrement aimé. Mais lui, il n'hésite pas à

monter sur le cercueil de sa victime pour en faire le piédestal de sa propre apologie.

LE PRÉSIDENT ALBANEL. — C'est de la littérature ! (*Vives protestations.*)

M. BERNSTEIN. — Vous avez entendu lire un document que M. Caillaux s'est procuré par une petite infamie du fisc. Messieurs les jurés, ne vous faites jamais assassiner par un ministre, le monde entier connaîtrait le lendemain les secrets de votre testament !...

L'apostrophe, lancée de ce train, s'acheva dans une telle tempête d'acclamations que le président dut suspendre l'audience.

Et il y eut bien d'autres incidents : évanouissement de Mme Caillaux pendant la lecture des lettres intimes, confrontations mouvementées de M. Caillaux et de son fidèle ami Ceccaldi avec M. Barthou, explication orageuse de M. Caillaux et de Mme Gueydan, controverses passionnées des chirurgiens sur l'opportunité de l'opération pratiquée sur Calmette, etc.

Le véritable réquisitoire — à défaut de celui du procureur général, incolore et doucereux — fut prononcé par Me Chenu.

D'une logique ardente, pressante, irrésistible, avec l'accent d'un grand cœur et d'un noble caractère, l'avocat des enfants de Calmette porta une lumière implacable sur les visages, sur les sentiments et sur les responsabilités des acteurs du drame sanglant.

M. Caillaux, dit-il, a d'exceptionnelles qualités d'esprit, une mémoire prodigieuse, mais avec des lacunes

et des défaillances inexplicables, une haute intelligence, mais dépassée par l'opinion que visiblement il en a, une ambition sans frein ni limite, mais curieusement impatiente des obstacles ; comme législateur faisant les lois, comme ministre les faisant appliquer, mais ne pouvant, pour lui, en supporter le joug comme citoyen ; étendant sa main souveraine sur les trois pouvoirs, cherchant à les réunir alors que les lois et le bien de l'État exigent qu'ils soient séparés ; voulant être obéi ; autoritaire, décidé à briser ceux qui lui résistent, à faire fléchir et à écarter de sa route par tous les moyens ceux qui l'embarrassent et qui le gênent; bref, un de ces hommes dont la puissance est faite de leur propre audace et de la crainte qu'ils inspirent.

C'est ainsi que M. Caillaux et sa femme, sa femme étroitement associée à sa fortune, portant comme lui des regards impatients vers l'échelon suprême qu'ils entendaient gravir, étaient fort mécontents et fort irrités dans les premiers mois de cette année de 1914 : on se permettait de discuter M. Caillaux et sa politique !

La campagne de Calmette produit bientôt sur M. Caillaux un véritable effet d'affolement qu'il s'ingénie, dirait-on, à communiquer à sa femme. Pourquoi, notamment, ne lui a-t-il pas fait part de sa conversation avec M. Poincaré et de la démarche que devait faire Me Maurice Bernard pour empêcher la publication des lettres intimes?

— Cet oubli ne peut être involontaire. Mais alors, que M. Caillaux prenne garde. Si M. et Mme Caillaux disent vrai ; si c'est la crainte de la publication des lettres intimes qui les détermine aux résolutions

extrêmes, le silence volontaire de M. Caillaux sur son entretien de l'Élysée pourrait avoir une explication — une explication devant laquelle je recule, à laquelle je n'ai pas le droit de m'arrêter...

En tout cas, si c'est la publication des lettres que redoutait M. Caillaux, l'intervention de M. Poincaré a dû le rassurer. En revanche; s'il craint la publication du document Fabre; il n'a plus le moyen d'empêcher cet éclat. Et c'est pourquoi, après qu'il eut pris connaissance de la réponse négative du président Monier, il ne songea plus qu'à se venger.

Ce n'est plus la formule du matin vis-à-vis du président de la République : « Si Calmette publie ces lettres, je le tuerai ! » Cela c'est la mort sous condition, une condition qui ne s'est pas et ne se serait pas réalisée ; c'est désormais la mort sans condition : « Puisqu'il n'y a rien à faire, j'irai casser la g..... à Calmette ! » S'il s'était agi des lettres, il y avait quelque chose à faire et de très simple et facile, de rassurant, ce qu'avait proposé le chef de l'État.

Mais il ne s'agissait pas des lettres. Il s'agissait du rapport Fabre.

Me Chenu en recueille l'aveu sur les lèvres d'un des amis les plus intimes, d'un des confidents habituels de M. Caillaux, M. Ceccaldi, qui, à la Chambre, accusant M. Barthou d'avoir fait peser sur M. Caillaux, en se servant pour cela de Calmette, la menace de la publication du rapport Fabre dont il était détenteur, s'est écrié imprudemment :

Rappelez-vous l'acte de cet homme qui, après avoir gardé par devers lui un document public, en a fait un usage tel qu'à l'heure actuelle un malheur irréparable a été accompli. Monsieur, cette responsabilité, vous l'avez tout entière

C'est donc bien, constate Me Chenu, « parce que M. Gaston Calmette avait le document Fabre, c'est parce que ce document était de publication imminente que le crime a été commis ».

Je comprends ! avoir tout espéré, avoir tout osé, être monté si vite et si haut et, tout près de ce rang suprême qu'on ambitionne, sentir d'abord que l'édifice s'ébranle, puis qu'il se lézarde, puis qu'il va crouler tout entier, oh ! rage et impuissance ! Ne rien pouvoir faire !... Il faut, au moins, se venger. Et comment? Il y a dans ce ménage émulation d'orgueil et de colère. Comme on est d accord sur le dénouement : tuer cet homme ; comme la femme, après tout, tire aussi bien que l'homme, et, après tout, court moins de risques, c'est elle qui se chargera, qui s'est chargée de la besogne.

L'éloquence de la plaidoirie de Me Chenu pouvait être difficilement dépassée. Me Labori employa tout son talent à tenter de l'égaler. Pour lui, seule la crainte de la publication des lettres intimes agissant sur les nerfs d'une femme menacée dans sa pudeur avait déterminé le drame. Il demanda l'acquittement en vertu des précédents judiciaires dont pouvait se réclamer Mme Caillaux. Le jury de la Seine avait, en effet, acquitté des femmes mêlées par leur mari

à la politique et qui, dans des conditions à peu près identiques, avaient agi comme elle. En terminant, il fit allusion aux bruits de guerre qui emplissaient l'Europe et qui exigeraient sans doute, à brève échéance, la réconciliation des Français. L'acquittement de Mme Caillaux serait le premier gage de cette réconciliation...

Le verdict fut rendu le mardi 28 juillet, à neuf heures du soir. Les questions posées au jury par le président Albanel étaient conçues de telle façon qu'en cas de réponse affirmative le minimum de la peine comportait la réclusion sans sursis. On était bien certain qu'un jury si soigneusement composé reculerait, quoi qu'il advînt, devant une peine si forte. C'est ce qui se produisit. Après avoir fait mander le président des assises pour savoir si le sursis pourrait être applicable en cas de condamnation, le jury, mis dans l'impossibilité de faire l'application du sursis, se rallia, par onze voix contre une, à l'acquittement qui fut prononcé au milieu d'une tempête de manifestations en sens contraires : « Vive la France ! A bas les vendus ! » criaient les uns. « Vive Caillaux ! » criaient les autres. Mme Caillaux étreignit son avocat ; envoya des baisers au jury, perdit connaissance. On se battait dans le prétoire. Il y avait là, en effet, une troupe spéciale recrutée et mise au service de M. Caillaux par un jeune anarchiste, Miguel Almereyda, condamné de droit commun, ancien collaborateur de la *Guerre sociale* et fondateur d'une feuille

13

révolutionnaire, le *Bonnet rouge*, que subventionnait M. Caillaux (1). Sous ses ordres, une véritable garde du corps évolua autour de M. Caillaux pendant tout le procès, provoquant des altercations et des bagarres par ses provocations insolentes et lui ménageant, après l'acquittement de sa femme, des ovations qui n'allèrent pas, naturellement, sans amener des démonstrations opposées.

La nouvelle, dès qu'elle fut connue dans Paris, provoqua, d'ailleurs, une nouvelle série de manifestations. Une foule énorme parcourut les boulevards au cri de : « A bas Caillaux ! Assassins ! Assassins ! » Des démonstrations de sympathie se produisirent devant le *Figaro*.

Mais les événements allaient immédiatement contraindre l'effervescence populaire de se détourner de M. Caillaux. L'Autriche avait déclaré la guerre à la Serbie. Le président de la République, abrégeant sa visite en Russie et aux cours scandinaves, rentrait en toute hâte à Paris. C'était, quelques jours plus tard, la mobilisation, c'était la guerre...

L'histoire politique de M. Joseph Caillaux devrait finir là. Tout autre que lui, en effet, se fût aussitôt appliqué à trouver dans cette grande tourmente, où tant d'âmes se sont purifiées et élevées parfois jusqu'au sublime, l'occasion de se réhabiliter par l'action

(1) Pendant toute la durée du procès, on distribua gratuitement le *Bonnet rouge* autour du Palais et jusque dans les couloirs.

patriotique, ou tout au moins par une attitude de réserve, de dignité, par le souci affirmé de n'être plus rien — aussi longtemps que dureraient les épreuves du pays — qu'un citoyen, qu'un patriote discipliné et confiant.

Il n'en fut pas ainsi, hélas! et nous devrons, pour compléter la fresque où se déroule la carrière de cet extraordinaire aventurier de la politique, écrire la relation des faits et gestes de M. Caillaux pendant la guerre. Ce sera l'objet d'un prochain volume. Nous ne pourrons, toutefois, le soumettre au public que le jour où seront connus tous les documents, tous les arguments de fait et de droit qui ont déterminé la justice militaire à jeter en prison un homme qui a gouverné la France, le jour où le dernier mot sera dit sur un problème qui n'est pas encore définitivement résolu à l'heure où nous traçons ces lignes: le héros balzacien a-t-il poussé la fanfaronnade du dandysme jusqu'à la trahison?

L'HOMME DE L'ALLEMAGNE

Une constatation, cependant, s'impose, si l'on considère les antécédents de M. Caillaux établis par l'historique rigoureux de sa vie politique dans les années qui ont précédé la guerre — et cette constatation forme nécessairement la conclusion logique de l'étude de la première partie de sa carrière, en même temps que le préambule, indispensable, de l'accusation suprême portée finalement contre lui : *M. Caillaux, au moment où la France est attaquée par l'Allemagne, M. Caillaux est, en France, l'homme de l'Allemagne.*

Il l'est consciemment ou inconsciemment, mais il l'est, par toutes les tendances, par tous les actes de sa politique.

Depuis cette date — dont nous avons souligné la mystérieuse influence — où l'adversaire déclaré des essais de collaboration franco-allemande de la Ngoko-Sangha se transforme subitement en un partisan déterminé de toutes les tractations et de toutes les ententes avec l'Allemagne, M. Caillaux n'a plus cessé d'agir dans un sens nettement favorable aux intérêts allemands.

Récapitulons brièvement :

De ses complaisances personnelles envers l'Allemagne au cours des négociations de l'incident d'Agadir, la preuve est faite indubitablement. Et l'on peut dire que l'avenir n'en pourra désormais fournir que des preuves nouvelles.

Puis c'est la lutte acharnée contre la loi militaire des trois ans qui était bien, pour la France, au moment où elle fut votée, malgré tous les efforts de M. Caillaux, une véritable loi de salut public.

Battu sur ce point, M. Caillaux prend la tête du parti radical tout exprès, dirait-on, pour mettre aussitôt l'influence, l'action, les forces de son parti au service de la faction socialiste qui mène une violente campagne antimilitariste et préconise ouvertement l'abandon de l'Alsace-Lorraine et le rapprochement à tout prix avec l'Allemagne.

Entre temps il fait échec au projet d'emprunt du Gouvernement qui devait rétablir notre situation financière et assurer la libre disposition d'indispensables crédits militaires.

Après quoi il trouve le moyen d'ouvrir tout ensemble une crise politique dangereuse pour la France, mais particulièrement agréable à l'Allemagne, et une ère de trouble et d'inquiétude ruineuse pour le bas de laine français, mais particulièrement avantageuse à la finance étrangère.

Le mouvement patriotique déconcerté par le renversement du ministère des trois ans, le crédit national ébranlé par les menaces contre l'immunité de la

rente, l'épargne française livrée à toutes les entreprises de la haute finance internationale, la surexcitation des passions politiques réagissant nécessairement sur l'activité économique et financière du pays, la Bourse mauvaise, nerveuse, les gens de finance se révoltant jusqu'à chasser de leur temple un Rozemberg, juif autrichien que l'on savait tout dévoué aux combinaisons financières sinon aux combinaisons politiques de M. Caillaux, le monde des affaires, le commerce paralysés, étranglés plus étroitement de jour en jour par les lois fiscales et l'envahissement de l'étranger, enfin l'Allemand, l'espion allemand partout et le péril de guerre obstinément nié par ceux qui avaient la charge de le prévoir, de préparer le pays à y faire face avec toutes ses forces unies, avec toutes ses armes forgées pour la victoire... telles étaient les responsabilités de M. Caillaux politicien et chef de parti, les siennes propres ou celles qu'assumait la politique dont il était l'incarnation et l'âme. Telle était l'atmosphère de désarroi créée en France — consciemment ou inconsciemment, nous le répétons, dans l'attente du verdict de ses juges — par celui en qui, d'ores et déjà, la presse allemande, toujours prête à célébrer ses mérites (1), reconnaissait le seul

(1) Les journaux allemands et autrichiens n'ont jamais manqué, en aucune circonstance, d'exprimer à l'égard de M. Caillaux — bien longtemps avant la guerre — d'ardentes sympathies, notamment lors de sa campagne contre la loi de trois ans. Quand il annonça, après le meurtre de Calmette, son intention d'abandonner la politique, ce fut dans la presse germanique un con-

homme politique capable de faire prévaloir en France les intérêts de l'Allemagne.

L'aveu, au cours de la guerre, devait, un jour, échapper à M. de Bülow que l'Allemagne avait en France un homme influent dont le concours lui était acquis.

Le verdict qu'attend aujourd'hui M. Caillaux nous fixera sur la valeur de cette assertion en ce qui concerne la période qui s'ouvre au 2 août 1914 — premier jour de la mobilisation.

Mais pour les années immédiatement antérieures à la guerre, l'aveu de M. de Bülow ne peut que confirmer une vérité incontestable et qui appartient à l'Histoire.

Comment M. Caillaux en était-il venu là ?

A coup sûr par orgueil.

L'orgueil de se singulariser, de jouer un rôle particulier et hardi, de paraître aux yeux des foules, comme devant la femme aimée, dans une attitude de novateur, de chef d'école, d'inventeur de système original et audacieux.

Toute la politique française étant basée sur l'antagonisme franco-allemand depuis nos malheurs de 1870, prendre soudain le contre-pied de cette politique, c'était, en effet, une grande entreprise qui pouvait

cert unanime de regrets. Le *Berliner Tageblatt* exprima l'espoir qu'il resterait, malgré sa retraite, le véritable chef du gouvernement de la France et qu'il ne ménagerait pas ses conseils à ses amis du ministère.

seulement tenter un grand génie et un grand courage. Cela lui fut dit par des gens qui le connaissaient bien et il les crut aussitôt.

Dès lors il était perdu, parce que l'orgueil et toutes les qualités qu'il mettait au service de son entreprise le précipitaient dans une voie fatale.

A quelque terme qu'elle le doive conduire, nous y suivrons le « dandy balzacien ».

15 avril 1918.

TABLE DES MATIÈRES

4118-18. — CORBEIL. Imprimerie CRÉTÉ.

Corbeil. — Imprimerie Crété.

